

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

Chair:

The Honourable MOBINA S. B. JAFFER

Monday, March 3, 2014

Issue No. 3

Second meeting on:

Monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

Second meeting on:

Study of the issue of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child

First meeting on:

Study the international mechanisms toward improving cooperation in the settlement of cross-border family disputes, including Canada's actions to encourage universal adherence to and compliance with the Hague Abductions Convention, and to strengthen cooperation with non-Hague State Parties with the purpose of upholding children's best interests

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

Présidente :

L' honorable MOBINA S. B. JAFFER

Le lundi 3 mars 2014

Fascicule n° 3

Deuxième réunion concernant :

Surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

Deuxième réunion concernant :

L'étude sur la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Première réunion concernant :

L'étude sur les mécanismes internationaux visant à accroître la coopération pour régler les disputes familiales transfrontalières, notamment les efforts du Canada pour favoriser l'adhésion et la conformité universelles à la convention de La Haye sur l'enlèvement et renforcer la coopération avec les États non signataires, afin de défendre les intérêts des enfants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk Ataullahjan	Eggleton, P.C. Hubley
* Carignan, P.C. (or Martin)	Meredith Ngo
* Cowan (or Fraser)	Seidman Unger

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Martin (*February 4, 2014*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator LeBreton, P.C. (*February 4, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk Ataullahjan	Eggleton, C.P. Hubley
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Meredith Ngo
* Cowan (ou Fraser)	Seidman Unger

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Ataullahjan a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 4 février 2014*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénatrice LeBreton, C.P. (*le 4 février 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Thursday, February 27, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Ringuette:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to study international mechanisms toward improving cooperation in the settlement of cross-border family disputes, including Canada's actions to encourage universal adherence to and compliance with the Hague Abductions Convention, and to strengthen cooperation with non-Hague State Parties with the purpose of upholding children's best interests; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than December 31, 2014.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 février 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Jaffer, appuyée par l'honorable sénatrice Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier les mécanismes internationaux visant à accroître la coopération pour régler les disputes familiales transfrontalières, notamment les efforts du Canada pour favoriser l'adhésion et la conformité universelles à la convention de La Haye sur l'enlèvement et renforcer la coopération avec les États non signataires, afin de défendre les intérêts des enfants;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2014.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 3, 2014
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5 p.m. in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Mobina S. B. Jaffer, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Eggleton, P.C., Hubley, Jaffer, Meredith, Ngo, Seidman and Unger (9).

In attendance: Julia Nicol and Shauna Troniak, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 19, 2013, the committee continued its study to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:*Public Safety Canada:*

Bobby Matheson, Director General, Crime Prevention Directorate.

Justice Canada:

Donald Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector;

Elizabeth Hendy, Senior Director, Policy Implementation Directorate;

Hana Hruska, Director, Programs & Corporate Affairs, Youth Justice and Strategic Initiatives Section.

As individuals (by video conference):

Nicholas Bala, Professor, Faculty of Law, Queen's University;

Siu Ming Kwok, Associate Professor, King's University College at Western University.

Canadian Council of Criminal Defence Lawyers:

Lisa Pomerant;

Emma Rhodes.

John Howard Society of Canada:

Catherine Latimer, Executive Director.

The chair made an opening statement.

Messrs. Matheson and Piragoff each made a statement and, together with Ms. Hendy and Ms. Hruska, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 3 mars 2014
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Mobina S. B. Jaffer (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Eggleton, C.P., Hubley, Jaffer, Meredith, Ngo, Seidman et Unger (9).

Également présentes : Julia Nicol et Shauna Troniak, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 novembre 2013, le comité poursuit son étude visant à surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Sécurité publique Canada :*

Bobby Matheson, directeur général, Direction générale de la prévention du crime.

Justice Canada :

Donald Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques;

Elizabeth Hendy, directrice principale, Direction de la mise en oeuvre des politiques;

Hana Hruska, directrice, Programmes et affaires corporatives, Section de la Justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques.

À titre personnel (par vidéoconférence) :

Nicholas Bala, professeur, faculté de droit, Université Queen's;

Siu Ming Kwok, professeur agrégé, Collège universitaire King's, Université Western.

Conseil canadien des avocats de la défense :

Lisa Pomerant;

Emma Rhodes.

Société John Howard du Canada :

Catherine Latimer, directrice générale.

La présidente prend la parole.

MM. Matheson et Piragoff font chacun une déclaration puis, avec Mmes Hendy et Hruska, répondent aux questions.

At 6:11 p.m., the committee suspended.

At 6:17 p.m., the committee resumed.

Ms. Pomerant, Ms. Rhodes, Messrs. Bala and Kwok each made a statement and answered questions.

At 7:11 p.m., the committee suspended.

At 7:19 p.m., the committee resumed.

Ms. Latimer made a statement and answered questions.

At 8:04 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 19, 2013, the committee continued its study of the issue of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. *(For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)*

It was agreed that the following special study budget application for its study of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child, for the fiscal year ending March 31, 2015, be approved, for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

GENERAL EXPENSES	\$ 7,200
TOTAL	\$ 7,200

At 8:05 p.m., the committee suspended.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 27, 2014, the committee began its study of the international mechanisms toward improving cooperation in the settlement of cross-border family disputes, including Canada's actions to encourage universal adherence to and compliance with the Hague Abductions Convention, and to strengthen cooperation with non-Hague State Parties with the purpose of upholding children's best interests.

At 8:06 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

At 8:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

À 18 h 11, la séance est suspendue.

À 18 h 17, la séance reprend.

Mmes Pomerant et Rhodes et MM. Bala et Kwok font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 19 h 11, la séance est suspendue.

À 19 h 19, la séance reprend.

Mme Latimer fait une déclaration puis répond aux questions.

À 20 h 4, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.)*

Il est convenu que le budget de l'exercice se terminant le 31 mars 2015 relatif à l'étude spéciale sur la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant soit approuvé et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

DÉPENSES GÉNÉRALES	7 200 \$
TOTAL	7 200 \$

À 20 h 5, la séance est suspendue.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 février 2014, le comité entreprend son étude sur les mécanismes internationaux visant à accroître la coopération pour régler les disputes familiales transfrontalières, notamment les efforts du Canada pour favoriser l'adhésion et la conformité universelles à la convention de La Haye sur l'enlèvement et renforcer la coopération avec les États non signataires, afin de défendre les intérêts des enfants.

À 20 h 6, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin d'examiner l'ébauche de programme.

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle.

À 20 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 3, 2014

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5 p.m. to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations (topic: visible minority youth and the criminal justice system); to study the issue of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child; and for the consideration of a draft budget.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the fifth meeting of the Second Session of the Forty-first Parliament of the Senate Standing Committee on Human Rights.

[*Translation*]

The Senate has tasked the committee with studying issues related to human rights in Canada and internationally.

My name is Mobina Jaffer. I am a senator from British Columbia and chair of the Standing Senate Committee on Human Rights. I am pleased to welcome you here today, but before we begin, I would like to introduce the members of our committee.

[*English*]

We will start with the deputy chair of the committee and I ask her to introduce herself.

Senator Ataullahjan: I am Senator Salma Ataullahjan and I represent Toronto, Ontario.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Ngo: Senator Thanh Hai Ngo, Ontario.

Senator Unger: Senator Betty Unger from Edmonton, Alberta.

Senator Eggleton: Art Eggleton from Toronto.

The Chair: Most of this committee consists of members from Ontario.

At a meeting on December 2, 2013, our committee agreed to receive a briefing to examine measures being taken to prevent visible minority youth from being involved in the criminal justice system and from reoffending with the hope of changing the current overrepresentation of certain groups in the criminal justice system.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 3 mars 2014

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne (sujet : les jeunes issus des minorités visibles et le système de justice pénale); étudier la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant; et étudier l'ébauche d'un budget.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Chers sénateurs, bienvenue à la cinquième séance de la deuxième session de la 41^e législature du Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

[*Français*]

Le Sénat a confié au comité la tâche d'examiner les questions liées aux droits de la personne au Canada et à l'échelle internationale.

Je m'appelle Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique et présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Je suis heureuse de vous accueillir ici aujourd'hui, mais avant, permettez-moi de vous présenter les membres de notre comité.

[*Traduction*]

Nous allons commencer par la vice-présidente du comité. Je vais lui demander de se présenter.

La sénatrice Ataullahjan : Je suis la sénatrice Salma Ataullahjan et je représente Toronto, en Ontario.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Le sénateur Ngo : Sénateur Thanh Hai Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Unger : Sénatrice Betty Unger, représentant Edmonton, en Alberta.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, de Toronto.

La présidente : La plupart des membres du comité représentent l'Ontario.

Lors de la réunion du 2 décembre 2013, le comité a accepté d'assister à une séance d'information sur les mesures prises pour empêcher les jeunes issus des minorités visibles d'entrer dans le système de justice pénale et de commettre d'autres crimes dans l'espoir de diminuer la surreprésentation actuelle de certains groupes dans le système de justice pénale.

To begin our hearings today, I would like to welcome our first panel of witnesses. We have with us, from Public Safety Canada, Mr. Bobby Matheson, Director General, Crime Prevention Directorate. From Justice Canada, please welcome Donald Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector; Elizabeth Hendy, Senior Director, Policy Implementation Directorate; and Hana Hruska, Director, Programs & Corporate Affairs, Youth Justice and Strategic Initiatives Section.

I understand that Mr. Matheson will start with remarks and then we will hear from Mr. Piragoff. Is that correct?

Bobby Matheson, Director General, Crime Prevention Directorate, Public Safety Canada: Yes, that's correct.

Good afternoon, honourable senators. I thank you for the opportunity to address you today. I understand that you are interested in learning about federal programs and funding to prevent visible minority youth from becoming involved in the criminal justice system. I will be glad to speak to the work of the Department of Public Safety, particularly in the area of crime prevention within the National Crime Prevention Centre.

First, I would like to give a brief statistical overview of some of the data currently available to us on visible minority youth and crime. "Self-reported delinquency" asks samples of youth whether they have committed offences in the past year. These surveys have been conducted for many years in various countries. Canada last participated in the international survey in 2006. The 2006 survey, which targeted school age adolescent young youth in Toronto, found that the prevalence of delinquent behaviour reported by foreign-born youth was lower than it was for Canadian-born peers: 15 per cent and 23 per cent respectively. While the category used in this study was youth from immigration, it is fair to say there is some overlap with youth from visible minorities.

A second data set is "police-reported crime statistics" report offences that are brought to the attention of police. While many police services may capture information on race for investigative purposes, this information is not part of nationally available statistics. As such, we don't have systemic data on police-reported crime among visible minorities at the national level.

[*Translation*]

The third type of data comes from victimization surveys conducted every five years. The 2009 survey only contained limited analysis on visible minorities, but observed nevertheless

Pour amorcer notre audience d'aujourd'hui, je souhaite la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Il s'agit de M. Bobby Matheson, directeur général à la Direction générale de la prévention du crime à Sécurité publique Canada. Du ministère de la Justice, nous accueillons également M. Donald Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques, Mme Elizabeth Hendy, directrice principale, Direction de la mise en œuvre des politiques, de même que Mme Hana Hruska, directrice, Programmes et affaires corporatives, Section de la justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques.

Je crois savoir que M. Matheson commencera par faire une déclaration préliminaire, puis que M. Piragoff prendra ensuite la parole. Est-ce exact?

Bobby Matheson, directeur général, Direction générale de la prévention du crime, Sécurité publique Canada : Oui, c'est exact.

Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous parler ici aujourd'hui. Je crois comprendre que vous souhaitez en apprendre plus au sujet des programmes et des fonds fédéraux visant à empêcher les jeunes des minorités visibles d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale. Je serai heureux de vous entretenir du travail effectué par le ministère de la Sécurité publique, surtout dans le domaine de la prévention du crime, grâce au travail effectué par le Centre national de prévention du crime.

Pour commencer, j'aimerais vous transmettre certaines données dont nous disposons au sujet des jeunes des minorités visibles et de la criminalité. Pour obtenir des données sur la délinquance autodéclarée, on demande à des échantillons de jeunes s'ils ont commis des infractions au cours de la dernière année. Ces sondages sont réalisés depuis de nombreuses années dans divers pays; le Canada a d'ailleurs participé au sondage international en 2006. Le sondage de 2006, qui ciblait les jeunes adolescents d'âge scolaire à Toronto, a permis de constater que le taux de comportements délinquants déclarés était plus bas chez les jeunes nés à l'étranger que chez leurs pairs nés au Canada, soit 15 p. 100 et 23 p. 100 respectivement. Même si le sondage était fondé sur un échantillon de jeunes immigrants, il est juste de dire que cette catégorie chevauchait de près celle des jeunes des minorités visibles.

Il y a aussi ce qu'on appelle les statistiques sur les crimes déclarés par la police, qui font état des infractions qui sont portées à l'attention de la police. Bien que de nombreux services de police recueillent des renseignements sur la race et l'ethnie à des fins d'enquête, ces renseignements ne font pas partie des statistiques disponibles à l'échelle nationale. Par conséquent, nous ne disposons pas de données générales sur les crimes déclarés par la police chez les minorités visibles à l'échelle nationale.

[*Français*]

Le troisième type de données provient des enquêtes sur la victimisation qui ont lieu tous les cinq ans. L'enquête de 2009 contenait uniquement une analyse limitée des minorités visibles,

that rates of violent victimization were lower for people who identified as a visible minority (76 per 1,000 people) than for non-visible minorities (124 per 1,000 people).

According to the 2004 findings, visible minorities experienced comparable rates of victimization for violent crimes to non-visible minorities, for both sexes. The report also found that being both a visible minority and Canadian-born reduced the odds of being the victim of a violent crime by 40 per cent.

The three data sources I've discussed provide but an initial glimpse into the experiences of visible minority youth in Canada in relation to the criminal justice system.

[English]

From this data it may appear that visible minority youth are not at particularly high risk of offending as compared to their non-minority counterparts. However, we must be cautious in the generalizations we make given there remain significant gaps in our knowledge of the relationship between being a youth from a visible minority and crime.

In terms of public safety, the department is responsible for providing advice and implementing responses that address a vast array of issues from national security to cybersecurity, emergency management and responses to crime. In this latter respect, our branch is responsible for the continuum of initiatives that include proactive preventative measures to divert at-risk youth from involvement with crime, through effective policing, border strategies, as well as evidence-based corrections and community integration programs.

I am pleased now to speak about Public Safety's National Crime Prevention Strategy, managed through the National Crime Prevention Centre, and the types of community-based projects that we fund, including those with youth from visible minorities.

Through this strategy, Public Safety aims to develop and disseminate knowledge of effective crime prevention interventions in order to help decision makers at all levels of government and in communities make informed decisions about the most appropriate preventative measures. This is achieved through providing time-limited funding to organizations to implement evidence-based crime prevention projects with at-risk populations and conducting robust evaluation studies of selected projects.

Individuals are considered at risk for offending when they present a number of risk factors. At the individual level we look at prior delinquency, aggression and early substance abuse, for example. Peer-related factors considered are a high commitment

mais observait néanmoins que les taux de victimisation avec violence étaient plus faibles pour les personnes qui s'identifiaient comme faisant partie d'une minorité visible, 76 par tranche de 1000 personnes, que pour les minorités non visibles, 124 par tranche de 1000 personnes.

Selon l'enquête de 2004, les minorités visibles connaissaient des taux de victimisation comparables aux minorités non visibles en ce qui concerne les crimes violents, et ce, pour les deux sexes. Le rapport constatait également que le fait d'être à la fois issu d'une minorité visible et né au Canada réduisait d'environ 40 p. 100 la probabilité d'être victime d'un crime violent.

Les trois sources de données dont j'ai discuté ne donnent qu'un aperçu des expériences vécues par les jeunes de minorités visibles au Canada en rapport avec le système de justice pénale.

[Traduction]

Ces données peuvent sembler indiquer que les jeunes des minorités visibles ne courent pas un risque particulièrement élevé de délinquance, comparativement à leurs homologues non issus de minorités. Cependant, nous devons faire preuve de prudence au moment de généraliser, car il reste des lacunes importantes dans notre connaissance de la relation entre les jeunes issus des minorités visibles et la criminalité.

Pour ce qui est de la sécurité publique, le ministère est chargé de prodiguer des conseils et de mettre en œuvre des initiatives qui traitent d'une vaste gamme d'enjeux, notamment la sécurité nationale, la cybersécurité, la gestion des urgences et les interventions en matière de criminalité. À ce dernier égard, notre direction générale est responsable du continuum d'initiatives qui incluent des mesures de prévention proactives pour éloigner les jeunes à risque de la criminalité, des stratégies policières et frontalières efficaces ainsi que des programmes correctionnels et de réinsertion sociale fondés sur des données probantes.

J'ai maintenant le plaisir de vous parler de la Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada, qui est gérée par le Centre national de prévention du crime, et des types de projets communautaires que nous finançons, notamment auprès des jeunes des minorités visibles.

Dans le cadre de cette stratégie, Sécurité publique cherche à acquérir et à diffuser des connaissances sur les interventions efficaces en prévention du crime afin d'aider les décisionnaires de tous les ordres de gouvernement et des collectivités à prendre des décisions éclairées quant aux mesures de prévention les plus appropriées. Pour ce faire, nous offrons un financement ponctuel à des organismes aux fins de la mise en œuvre de projets de prévention du crime fondés sur des données probantes auprès des populations à risque, et nous menons des études d'évaluation rigoureuses de projets choisis.

Les gens sont considérés comme courant un risque de délinquance lorsqu'ils présentent certains facteurs de risque. Parmi les facteurs individuels, on compte par exemple la délinquance antérieure, l'agressivité et l'abus de substances. Les

to and/or interaction with delinquent peers. Within-the-school factors are poor school performance, expulsion or suspension. At a family level, the factors are a history of family violence, and there are community-related factors such as high levels of crime and feelings of insecurity.

These NCPC-supported projects work with participants to reduce the impact of these risk factors, and many of these projects have proven successful in reducing youth crime and involvement in the justice system, including a number of which work with youth from visible minorities.

NCPC is currently funding 17 projects that work with visible minority youth. These projects, over their lifetime, represent an investment of approximately \$36 million and are expected to reach more than 3,000 children and youth from visible minorities.

A few examples:

[*Translation*]

The Wraparound Surrey project in Surrey, British Columbia.

This project is based on the Wraparound Milwaukee model, which is a unique system of care for children with serious emotional, behavioural and mental health needs and their families. The model focuses on strength-based, individualized care through the delivery of a comprehensive array of services to delinquent youth and their families.

The city of Surrey is home to a diverse ethnic population, so the Wraparound model was adapted to ensure that it was culturally appropriate and that ethnic affiliation was taken into account when assessing risk and protective factors, as well as developing plans of care.

This project has facilitated an effective school-RCMP partnership response to youth who are at risk of joining gangs or who are gang-involved

Evaluation results show a significant decline — 67 per cent — in police contacts among participants relative to the comparison group.

The partners affirmed that the Surrey Wraparound gave them more resources and tools for addressing youth gangs and youth violence in their neighbourhood.

facteurs liés aux pairs comprennent notamment le fait de fréquenter des pairs délinquants ou d'être lié de près à ces derniers. Parmi les facteurs liés à l'école, mentionnons une performance scolaire médiocre et la suspension ou l'expulsion de l'école. Il y a aussi les facteurs familiaux, qui comprennent la violence intrafamiliale, de même que les facteurs au niveau de la collectivité, comme un taux de criminalité et d'insécurité élevé dans le quartier.

Les projets de prévention soutenus par le Centre national de prévention du crime ont pour objectif de réduire l'impact de ces facteurs de risque parmi les participants. De nombreux projets ont démontré leur efficacité à réduire la criminalité parmi les jeunes et leur implication dans le système de justice pénale; un certain nombre de ces projets s'adressent à des jeunes issus des minorités visibles.

À l'heure actuelle, le Centre national de prévention du crime finance 17 projets s'adressant aux jeunes des minorités visibles. Pendant toute leur durée, ces projets représentent des investissements de plus 36 millions de dollars. On s'attend à ce que plus de 3 000 enfants et des jeunes des minorités visibles y participent.

Voici des exemples :

[*Français*]

Le projet Wraparound Surrey, mis en œuvre à Surrey, en Colombie-Britannique.

Ce projet se fonde sur le modèle Wraparound Milwaukee, un système unique de soins pour les enfants ayant d'importants besoins affectifs, comportementaux et liés à la santé mentale, ainsi que pour leurs familles. Le modèle met l'accent sur les interventions individualisées et axées sur les forces, par la prestation d'un éventail exhaustif de services aux jeunes délinquants et à leurs familles.

Comme la ville de Surrey compte une population ethnique diversifiée, le modèle Wraparound a été adapté de sorte qu'il soit approprié sur le plan culturel et que l'appartenance ethnique soit prise en considération dans l'évaluation des facteurs de risque et de protection, de même que dans l'établissement de plans d'intervention.

Ce projet a favorisé la mise en place d'un partenariat efficace entre l'école et la GRC en ce qui concerne les jeunes qui sont membres de gangs ou qui sont susceptibles de le devenir.

L'évaluation a démontré une diminution significative — 67 p. 100 — des contacts des jeunes participants avec la police, comparativement au groupe témoin.

Les partenaires ont affirmé que le projet Wraparound Surrey leur avait fourni plus d'outils et de ressources pour faire face aux problèmes de gangs de jeunes et de violence chez les jeunes dans leur quartier.

The Stepping Out project was developed and launched by the Edmonton-based Centre for Newcomers in April 2010. The project aimed to prevent immigrant adolescents and young adults aged 17 to 27 from joining gangs and to help those who are already involved with gangs to discontinue their gang association and criminal involvement.

Further to a very successful symposium attended by 160 representatives of 63 organizations, the centre developed a community action plan to support gang-involved and at-risk immigrant youth.

[English]

In Toronto, Project Intervention Toronto for youth at risk of gang involvement is implementing an integrated, targeted and evidence-based community program that reduces and prevents the proliferation of gangs in vulnerable Toronto neighbourhoods. The approach includes: an outreach and referral process that is linked to other community resources likely to have contact with gang-involved and at-risk youth; an intake process that will be used to develop an in-depth needs assessment for youth; individual case management plans; intensive group-based training opportunities; practical supports for families of participating youth; and broader community education, engagement and evaluation activities to increase awareness about gangs and gang prevention.

This project has achieved numerous positive results, including a statistically significant decline in criminal victimization, a greater short-term decline in non-violent offending than members of the comparison group, and a slight decline in self-reported arrests between the pre- and post-test periods. There was a large, statistically significant decline in arrests between the pre-test and six-month follow-up period.

Finally, in Montreal, we have provided funding for a Strengthening Family Program project in a Black anglophone community. The project includes child training sessions where participants learn about anger and stress management, emotional management, conflict resolution, peer resistance, as well as build knowledge of the effects of drugs and alcohol. This model also includes parental training sessions, which focus on learning to clarify expectations of children's behaviour, using consistent and appropriate discipline techniques and using effective communication. Finally, in combined family sessions, the families learn about conflict resolution and practise communication skills.

À Edmonton, le Centre for Newcomers a élaboré et lancé le projet Stepping Out en avril 2010. Ce projet vise à empêcher les adolescents et les jeunes adultes immigrants de 17 à 27 ans d'adhérer à des gangs, et d'aider ceux qui sont déjà membres de gangs à les quitter et à cesser leurs activités criminelles.

Un symposium organisé par le centre, qui a connu un franc succès et auquel ont participé 160 représentants provenant de 63 organismes, a débouché sur l'adoption d'un plan d'action communautaire pour soutenir les jeunes immigrants membres de gangs et à risque de le devenir.

[Traduction]

À Toronto, le projet Intervention Toronto, qui s'adresse aux jeunes à risque d'adhérer à des gangs, met en œuvre un programme communautaire intégré, ciblé et fondé sur des données probantes, qui réduit et prévient la prolifération des gangs dans les quartiers vulnérables de Toronto. L'approche inclut un processus d'approche et de référence qui est lié à d'autres ressources communautaires susceptibles d'avoir des contacts avec les jeunes membres de gangs ou à risque de le devenir; un processus de recrutement qui sera utilisé pour une évaluation approfondie des besoins des jeunes dirigés vers le programme; des plans individuels de gestion des cas; des possibilités de formation intensive en groupe; des soutiens pratiques pour les familles des jeunes participants; et des activités générales d'information, d'engagement et d'évaluation dans la collectivité afin d'accroître la sensibilisation aux gangs et à la prévention des activités de gangs.

Ce projet a atteint plusieurs résultats positifs, notamment une diminution statistiquement significative de la victimisation; une diminution à court terme de la délinquance non violente plus importante chez les participants que chez les jeunes du groupe témoin, ainsi qu'une légère diminution des arrestations autodéclarées entre le prétest et le post-test. Le nombre d'arrestations a aussi connu une importante diminution statistiquement significative entre le prétest et le suivi de six mois.

Enfin, à Montréal, nous avons financé un projet faisant appel au modèle Strengthening Family Program auprès d'une collectivité anglophone noire. Ce projet comprend des séances de formation pour les enfants, où les participants apprennent à maîtriser leur colère et leur stress, à gérer leurs émotions, à résoudre des conflits, à résister à la pression des pairs et à reconnaître les effets des drogues et de l'alcool. Le modèle inclut aussi des séances de formation pour les parents, qui clarifient les attentes que devraient avoir les parents envers le comportement de leurs enfants et apprennent aux parents des techniques disciplinaires uniformes et appropriées, de même que des techniques de communication efficaces. Enfin, dans le cadre des séances familiales combinées, les familles apprennent à résoudre des conflits et mettent en pratique des habiletés de communication.

This project has demonstrated positive results as well, including statistically significant improvements in all measures of family functioning and parenting, family organization and communication, parental self-control, involvement and positive parenting.

I hope this has provided you with an appreciation of some of the types of projects supported by Public Safety Canada to prevent youth, including youth from visible minorities, from coming into contact with the criminal justice system in the first place. The results achieved so far are impressive and provide practical information that local communities, governments and decision makers at all levels can use to implement appropriate prevention measures in their respective jurisdictions.

I would be pleased to answer any questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Matheson. There will be questions at the end.

May I please ask you to clear up something you've said? With regard to police-reported crime statistics and the reported offences that are brought to the attention of the police, in the investigation there may be information on race and ethnicity for investigative purposes, but statistics are not available nationally. Why is that?

Mr. Matheson: At the moment there's no reporting mechanism, and in some cases it remains a privacy issue, as far as I understand.

The Chair: Is any other data collected for other groups or any other issues collected nationally?

Mr. Matheson: Not that I'm aware of.

Senator Eggleton: Mr. Matheson, just to pick up on that, it's not available from the police records, but you have it for adults. Is that true?

Mr. Matheson: Yes, but not by subgroups.

Senator Eggleton: Not even for adults? I read in the briefing note from our analysts that we do know that, in fact, there is a disproportionate number of people from the Black population: Black inmates make up 9.5 per cent of the prison population, although Blacks only represent 2.9 per cent of the general population. Is there not a statistic involving Black youth, or any other colour?

Mr. Matheson: In terms of police interventions, we don't have that at the national level.

Senator Eggleton: What about in the penal system? This is in the penal system, this statistic I just read to you.

Ce projet a démontré des résultats positifs, notamment des améliorations statistiquement significatives pour toutes les mesures du fonctionnement familial et du rôle parental, de l'organisation et de la communication au sein de la famille, de la maîtrise de soi des parents, de la participation des parents et du rôle parental positif.

J'espère que ce tour d'horizon vous a donné une idée du type de projets soutenus par Sécurité publique Canada pour empêcher les jeunes, y compris les jeunes issus des minorités visibles, d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale en premier lieu. Les résultats observés jusqu'à présent sont impressionnants et fournissent aux collectivités locales et aux décideurs de tous les niveaux des renseignements pratiques dont ils peuvent se servir pour appliquer des mesures préventives appropriées dans leur champ de compétences respectif.

Je répondrai maintenant à vos questions avec plaisir.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Matheson. Nous poserons des questions à la fin.

Pourrais-je vous demander de préciser une chose que vous avez dite? En ce qui concerne les statistiques sur les crimes déclarés par la police et les infractions qui sont portées à son attention, dans le cadre de l'enquête, il se peut qu'on recueille des renseignements relatifs à la race et à l'ethnie à des fins d'enquête, mais ces statistiques ne sont pas disponibles à l'échelle nationale. Pourquoi?

M. Matheson : À l'heure actuelle, il n'existe pas de mécanisme permettant de divulguer ces renseignements, et dans certains cas, il s'agit d'une question de protection des renseignements personnels, si j'ai bien compris.

La présidente : Est-ce que d'autres données sont recueillies pour d'autres groupes ou sur d'autres enjeux à l'échelle nationale?

M. Matheson : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Eggleton : Monsieur Matheson, pour poursuivre dans la même veine, ces renseignements ne figurent pas dans les dossiers des services de police, mais vous disposez de ces renseignements pour les adultes. Est-ce exact?

M. Matheson : Oui, mais pas par sous-groupe.

Le sénateur Eggleton : Pas même pour les adultes? J'ai lu dans la note d'information de nos analystes que nous savons qu'en fait, les Noirs sont surreprésentés dans la population carcérale. Ainsi, les délinquants de race noire forment 9,5 p. 100 de cette population, alors que les Noirs ne représentent que 2,9 p. 100 de la population canadienne. N'existe-t-il pas de statistiques sur les jeunes Noirs ou les jeunes faisant partie d'un autre groupe ethnique?

M. Matheson : Pour ce qui est des interventions policières, nous n'avons pas de telles statistiques à l'échelle nationale.

Le sénateur Eggleton : Qu'en est-il du système pénal? La statistique que je viens juste de vous lire est liée au système pénal.

Senator Meredith: The OCI report is the one that we're basing this on, and that's corrections. My colleague's question is: How is that data collected?

Mr. Matheson: Within the corrections system.

Senator Eggleton: So we do have it from the corrections system, just not from the police?

Mr. Matheson: Correct.

The Chair: We also have it for Aboriginal people. We have some corrections statistics for Aboriginal people federally.

Mr. Matheson: In terms of interactions with police?

The Chair: Yes.

Mr. Matheson: I'm afraid I would have to go back and check.

The Chair: Could you please let us know? Thank you very much.

Donald Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector, Justice Canada: Good afternoon. Thank you for the opportunity to be here with you today.

[Translation]

As the chair said, joining me today are Elizabeth Hendy and Hana Hruska.

[English]

We look forward to our discussion on funding support for diversion and rehabilitation programs for visible minority youth. We will particularly focus on how the Department of Justice's Youth Justices Services Funding Program and the Youth Justice Fund are addressing the needs of this demographic. To a large extent, funding programs of the Department of Justice are focused on young persons who are already in conflict with the law as opposed to crime prevention.

Let me first provide an overview of the youth criminal justice system. The federal, provincial and territorial governments share joint responsibility for youth justice. The federal government is responsible for criminal law, including the Criminal Code and the Youth Criminal Justice Act, or YCJA, while, on the other hand, the provinces and territories are responsible for the administration of those two acts. The Youth Criminal Justice Act, which governs Canada's youth justice system, applies to youth at least 12 years of age but under 18 years old who are alleged to have committed criminal offences.

Le sénateur Meredith : Nous nous fondons ici sur le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel. Il est donc question du système correctionnel. La question de mon collègue est la suivante : comment recueille-t-on les données?

M. Matheson : Elles sont recueillies au sein du système correctionnel.

Le sénateur Eggleton : Donc, nous obtenons des données du système correctionnel, et non pas seulement des services policiers?

M. Matheson : C'est exact.

La présidente : Nous avons aussi des données sur les Autochtones. Nous disposons de certaines statistiques liées aux services correctionnels pour les Autochtones, à l'échelle fédérale.

M. Matheson : Vous parlez des interactions avec la police?

La présidente : Oui.

M. Matheson : Je crois bien que je vais devoir faire des vérifications et vous revenir là-dessus.

La présidente : Pourriez-vous s'il vous plaît nous tenir au courant? Merci.

Donald Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques, Justice Canada : Bon après-midi. Je vous remercie de me donner l'occasion d'être ici avec vous aujourd'hui.

[Français]

Comme madame la présidente l'a déjà dit, je suis accompagné aujourd'hui de Elizabeth Hendy et de Hana Hruska.

[Traduction]

Nous nous réjouissons à la perspective de discuter du soutien financier accordé aux programmes de déjudiciarisation et de réadaptation s'adressant aux jeunes issus des minorités visibles. Nous nous concentrerons tout particulièrement sur la façon dont le Programme de financement des services de justice pour les jeunes et le Fonds du système de justice pour les jeunes du ministère de la Justice répondent aux besoins de ce groupe démographique. Dans une large mesure, les programmes de financement du ministère de la Justice sont axés sur les jeunes qui ont déjà des démêlés avec la justice, plutôt que sur la prévention de la criminalité.

J'aimerais commencer par vous donner un aperçu du système de justice pénale pour les jeunes. Il s'agit d'une responsabilité conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral est responsable du droit pénal, y compris le Code criminel et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, tandis que les provinces et les territoires sont responsables de l'application de ces deux lois. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui régit le système de justice pénale pour les jeunes au Canada, s'applique aux jeunes qui ont au moins 12 ans, mais pas plus de 18 ans, et qui sont accusés d'avoir commis une infraction criminelle.

The act came into force in 2003. It introduced reforms to, amongst other things, reduce the use of the courts and incarceration in less serious cases, support the effective reintegration of young persons released from custody, and better take into account the interests of victims. It was amended recently in 2012 to strengthen the ways in which the youth justice system deals with repeat and violent offenders. The recent changes were intended to respect the rights of the accused without allowing these rights to take precedence over other interests such as community safety.

The Youth Criminal Justice Act aims to reduce the overuse of the formal court system and of custody for all youth by ensuring that alternatives to charges and to custodial sentences are used whenever appropriate. Under the act, a youth sentence must be the least restrictive and most likely to rehabilitate and to promote a sense of responsibility and an acknowledgment of the harm to the victim in the community. The act specifically states that all available sanctions other than custody that are reasonable in the circumstances should be considered for all young persons.

In addition, the declaration of principles in the Youth Criminal Justice Act states that measures taken against young persons should respect a variety of factors, including gender, ethnic, cultural and linguistic differences.

[Translation]

The provinces and territories are responsible for the administration of the Youth Criminal Justice Act, including the provision of youth justice programs and services.

[English]

Let me speak specifically first about the Youth Justice Services Funding Program. Through the Youth Justice Services Funding Program and the Intensive Rehabilitative Custody and Supervision Program — those are two separate programs — the federal government provides financial support to the provinces and territories for the delivery of programs and services that target youth in conflict with the law.

The Youth Justice Services Program has existed since 1984 under various names. Federal support assists each province and territory in providing a wide range of youth justice services and programs. The funding agreements provide \$141.7 million annually for youth justice services that directly support the policy objectives of the Youth Criminal Justice Act. Services, programs and activities include diversion or extrajudicial measures and sanctions, rehabilitative and reintegration services, judicial interim release programs, intensive support and

La loi est entrée en vigueur en 2003. Elle a apporté des réformes qui visaient entre autres à réduire le recours aux tribunaux et à l'incarcération dans les cas les moins graves, à appuyer la réinsertion sociale efficace des jeunes après leur remise en liberté et à mieux tenir compte des intérêts des victimes. Elle a été modifiée récemment, en 2012, afin de renforcer la façon dont le système de justice pénale pour les jeunes traite les jeunes contrevenants récidivistes et violents. Les changements apportés récemment avaient pour objectif de respecter les droits des accusés, tout en veillant à ce que ces droits ne passent pas avant d'autres intérêts, comme la sécurité des collectivités.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents vise à réduire la surutilisation des tribunaux et l'incarcération de tous les jeunes en veillant à employer des mesures de rechange autres que les accusations et les peines d'emprisonnement lorsque cela est approprié. La loi prévoit que les peines imposées aux jeunes doivent être moins restrictives, offrir les meilleures chances de réadaptation et susciter le sens et la prise de conscience de ses responsabilités, notamment la reconnaissance des dommages causés à la victime dans la collectivité. La loi indique précisément que toutes les mesures de rechange raisonnables, autres que le placement sous garde, doivent être envisagées pour tous les jeunes.

En outre, la déclaration de principes figurant dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents indique que les mesures prises à l'égard des adolescents doivent viser à prendre en compte divers facteurs, comme les différences ethniques, culturelles, linguistiques et entre les sexes.

[Français]

Les provinces et les territoires sont responsables de l'administration de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, y compris de la prestation de programmes et de services de justice pour les jeunes.

[Traduction]

Tout d'abord, j'aimerais parler plus précisément du Programme de financement des services de justice pour les jeunes. Grâce à ce programme et au Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation — il s'agit de deux programmes distincts —, le gouvernement fédéral offre un soutien financier aux provinces et aux territoires pour l'exécution de programmes et la prestation de services destinés aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice.

Le Programme de financement des services de justice pour les jeunes existe depuis 1984; au fil des ans, il a porté divers noms. Le soutien accordé par le gouvernement fédéral aide chaque province et territoire à offrir une vaste gamme de services et de programmes de justice pour les jeunes. Les accords de financement permettent d'allouer 141,7 millions de dollars par année aux services de justice pour les jeunes qui appuient directement les objectifs stratégiques de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les services, les programmes

supervision programs and other community-based sanctions. The funding is particularly instrumental in supporting programs designed to deal safely with the high-risk group of offenders.

In youth custody centres administered by the provinces, custodial staff work very hard to match youth justice services with the individual needs of the youth. Staff are educated to create an unbiased, accepting environment to meet the needs of young people in order to enhance their experience within the youth justice system. Custodial staff ensure that services accommodate special needs and circumstances.

As I mentioned, the Youth Justice Services Funding Program provides all provinces and territories with an annual financial contribution totalling \$141.7 million to assist in the delivery of various programs and services that target young persons in conflict with the law. These programs and services aim to protect the public by, first, encouraging proportionate and timely accountability for unlawful behaviour; second, encouraging effective rehabilitation and reintegration of young persons into the community; and third, reserving the formal court process and custody for the most serious offenders.

I would like to say a few words about the Intensive Rehabilitative Custody and Supervision Program. In addition to the youth justice services funding agreements, provinces and territories have supplementary agreements in place to assist the jurisdictions in providing specialized assessment and treatment services for serious, violent youth offenders with mental health problems. These supplementary agreements fall under the Intensive Rehabilitative Custody and Supervision Program. There is approximately \$11 million made available to provinces and territories under this program.

Under this program, eligible costs associated with the treatment of these serious, high-risk, high-need youth may include, for example, reports and assessments, custodial programming, and rehabilitative and reintegration services. The funding goes as a priority to intensive therapeutic programs for individual youth to reduce the likelihood of future offending.

I would now like to talk about the Youth Justice Fund, the third major fund. The Department of Justice administers the Youth Justice Fund, a \$4.5 million discretionary grants and contributions program, that supports projects that encourage a

et les activités comprennent des programmes de déjudiciarisation et de mesures et de sanctions extrajudiciaires, des services de réadaptation et de réinsertion, des programmes de mise en liberté provisoire, des programmes de soutien intensif et de supervision ainsi que d'autres sanctions communautaires. Le financement est surtout essentiel pour appuyer les programmes visant à traiter en toute sécurité avec les groupes de contrevenants à haut risque.

Dans les centres de détention pour les jeunes administrés par les provinces, le personnel de garde travaille d'arrache-pied pour trouver des services de justice pour les jeunes qui correspondent aux besoins particuliers de chacun. Le personnel reçoit la formation nécessaire pour être en mesure de créer un environnement où règnent l'impartialité et la tolérance et d'ainsi répondre aux besoins des jeunes, ce qui permet d'améliorer leur expérience au sein du système de justice. Le personnel de garde veille à ce que les services correspondent aux situations et aux besoins particuliers.

Comme je l'ai mentionné, le Programme de financement des services de justice pour les jeunes verse à l'ensemble des provinces et des territoires une contribution financière annuelle totalisant 141,7 millions de dollars afin de les aider à offrir divers programmes et services destinés aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice. Ces programmes et services ont pour objectif de protéger la population, premièrement, en encourageant l'adoption de mesures de responsabilisation proportionnées et opportunes pour les comportements illégaux; deuxièmement, en soutenant la réadaptation et la réintégration efficaces des jeunes dans leur collectivité; et troisièmement, en ciblant le processus officiel du tribunal pour les infractions les plus graves.

J'aimerais parler brièvement du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation. Outre les accords de financement relatifs aux services de justice pour les jeunes, les provinces et les territoires ont mis en œuvre des accords supplémentaires en vue d'aider les autorités à offrir des services de traitement et d'évaluation spécialisés pour les jeunes qui ont des problèmes de santé mentale et sont condamnés pour crime grave avec violence. Ces accords supplémentaires font partie du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation. Une somme d'environ 11 millions de dollars est mise à la disposition des provinces et des territoires dans le cadre de ce programme.

Dans le cadre de ce programme, les coûts admissibles associés au traitement des jeunes souffrant de problèmes graves, ayant de grands besoins et représentant un risque élevé peuvent comprendre, entre autres, des rapports et des évaluations, des programmes offerts en milieu carcéral de même que des services de réadaptation et de réinsertion. Le financement est alloué en priorité aux programmes thérapeutiques intensifs particuliers offerts aux jeunes afin de réduire les risques de récidive.

J'aimerais maintenant parler du Fonds du système de justice pour les jeunes, le troisième programme de financement en importance. Le ministère de la Justice administre le Fonds du système de justice pour les jeunes, un programme de subventions

more effective youth justice system, responds to emerging youth justice issues, and enables greater citizen and community participation in the youth justice system.

The Youth Justice Fund has three components, or three smaller separate funds. They include the main fund, the drug treatment fund and the guns, gangs and drugs fund. The main fund supports a broad range of projects with youth involved in the justice system; the drug treatment component supports drug treatment programming for youth involved in the justice system; and the guns, gangs and drugs component responds to youth in the justice system who are involved in or vulnerable to gun, gang and drug activities. It promotes the provision of community-based educational, cultural, sporting and vocational opportunities to these youth to allow them to make smart choices and resist gang involvement or exit gangs.

Youth justice funds generally involve youth in the deep end of the youth criminal justice system; that is, those in custody or on probation and those who have high needs. This includes, in particular, gang-involved youth. Projects last up to three years.

The fund also supports smaller projects, such as community assessments, workshops and planning sessions. For example, four years ago, the fund sponsored community assessments and workshops across the country to develop anti-youth gang action plans. Many of these took place in communities with high visible minority populations, such as Toronto's 13 priority neighbourhoods.

The Youth Justice Fund's flexibility makes it a valuable addition to our tool kit in addressing youth crime. The fund has no pre-determined regional allocation and is therefore able to effectively target priority regions and youth populations.

The fund has supported many pilot projects to assist visible minority youth who have come into conflict with the law. For example, here in Ottawa, it is supporting the Rideauwood Addiction and Family Services initiative for an addiction treatment project involving Somali-Canadian youth. Staff at Rideauwood found that for cultural reasons their regular programming was less effective for these youth. In response, they developed programming using addictions workers from the

et de contributions discrétionnaires d'une valeur de 4,5 millions de dollars, qui est destiné à appuyer des projets visant à offrir un système de justice plus efficace pour les jeunes, à répondre à de nouveaux enjeux en matière de justice pour les jeunes et à assurer une plus grande participation des citoyens et des collectivités dans le système de justice pour les jeunes.

Le Fonds du système de justice pour les jeunes comporte trois volets, ou trois fonds distincts de moindre valeur. Il s'agit du Fonds principal, du volet Traitement de la toxicomanie et du volet Armes à feu, gangs et drogues. Le Fonds principal finance une vaste gamme de projets auprès des jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice, tandis que le volet Traitement de la toxicomanie soutient des programmes de traitement de la toxicomanie pour les jeunes ayant des démêlés avec le système de justice. Quant au volet Armes à feu, gangs et drogues, il vise à prendre des mesures à l'égard des jeunes impliqués dans des activités liées aux armes à feu, aux gangs et aux drogues ou susceptibles de l'être, et il fait aussi la promotion d'activités communautaires éducatives, culturelles, sportives et professionnelles pour permettre à ces jeunes de faire des choix judicieux, de résister à la tentation de devenir membres d'un gang ou de les inviter à en sortir.

Le Fonds du système de justice pour les jeunes est généralement destiné aux jeunes qui sont perdus dans les méandres du système de justice pénale pour les jeunes, c'est-à-dire ceux qui sont en détention ou en probation et ceux qui ont de grands besoins. Il est plus particulièrement question ici des jeunes qui sont membres d'un gang. Ces projets peuvent durer jusqu'à trois ans.

Le fonds appuie également des projets de moindre envergure, comme des évaluations communautaires, des ateliers et des séances de planification. Par exemple, il y a quatre ans, le fonds a financé des évaluations et des ateliers communautaires à l'échelle du pays en vue d'élaborer des plans d'action visant à lutter contre les gangs. Bon nombre de ces activités se sont déroulées dans des collectivités où les groupes minoritaires sont bien présents, comme les 13 quartiers prioritaires de Toronto.

Compte tenu de la souplesse accrue qu'il offre, le Fonds du système de justice pour les jeunes constitue un outil supplémentaire utile pour s'attaquer à la criminalité chez les jeunes. Aucun montant n'a été prédéterminé pour chaque région, ce qui signifie que les fonds peuvent être utilisés pour cibler efficacement les régions prioritaires et certains groupes de jeunes.

Le fonds a appuyé divers projets pilotes destinés à aider les jeunes issus des minorités visibles qui ont des démêlés avec la justice. Par exemple, ici, à Ottawa, le fonds appuie une initiative de l'organisme Rideauwood Addiction and Family Services, qui vise à traiter la toxicomanie chez les jeunes Canadiens d'origine somalienne. Le personnel de l'organisme a déterminé que le programme régulier était moins efficace pour ces jeunes, pour des raisons culturelles. Il a donc élaboré un programme en

Somali community to act as role models and provide culturally sensitive interventions for Somali youth.

Another example is the 9 Heavens Healing Academy, which relocated mostly African-Canadian youth involved in gangs from the Jane-Finch area of Toronto to Georgian Bay for weekend camps with a curriculum involving life skills and substance abuse counselling and vocational learning.

In Winnipeg, the fund is supporting the New Directions program in implementing an educational and life skills program for newcomer refugee youth involved in the youth justice system and in gangs, or at risk of gang involvement. The program assesses the life, education and work skill levels of the youth and creates learning plans, mentors and supports the youth through development of a résumé and provides assistance in finding jobs or returning to school.

[Translation]

These are but a few examples. More information, including project descriptions, summaries of project evaluation results, and in some cases, project videos, is available on the Justice Canada website.

I hope that this provides you with a clear overview of some Justice Canada initiatives to address the over-representation of visible minority youth in the criminal justice system. We would be pleased to take your questions.

[English]

Senator Hubley: Welcome and thank you for your presentations.

I must say the number of programs that are there to support young people when they do come into conflict with the justice system is commendable. In the event that they are facing charges, what support system is in place to give them the needed information and education so that they can make the decisions that are best for them as they progress through the justice system? Are there such programs available and, if so, can you give us an insight into them?

Mr. Piragoff: Because these involve criminal charges, even though they are proceeded with under the Youth Criminal Justice Act, youth are entitled to legal aid if they qualify or have

collaboration avec des intervenants en toxicomanie de la communauté somalienne, qui agissent comme modèles et offrent des interventions tenant compte des différences culturelles aux jeunes Somaliens.

Un autre exemple est la 9 Heavens Healing Academy, qui a envoyé des jeunes, en majorité des Afro-Canadiens, du secteur Jane-Finch de Toronto à la baie Géorgienne, afin qu'ils participent à des camps de fin de semaine en vue d'améliorer leurs aptitudes à la vie quotidienne, de recevoir des services de counselling en matière de toxicomanie et de suivre une formation professionnelle.

À Winnipeg, le fonds appuie le programme New Directions, qui vise à mettre en œuvre un programme d'éducation et de dynamique de la vie pour les jeunes réfugiés qui viennent d'arriver au pays et qui ont des démêlés avec la justice, font partie de gangs ou risquent d'en faire partie. Le programme permet d'évaluer les niveaux de compétences des jeunes, notamment en ce qui concerne les aptitudes de vie, l'éducation et le travail, d'élaborer des programmes d'apprentissage et de mentorat et d'offrir des mesures de soutien aux jeunes en les aidant à rédiger un curriculum vitae. Il les aide également à trouver un emploi ou à reprendre leurs études.

[Français]

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Vous trouverez sur le site web de Justice Canada des renseignements additionnels, y compris les descriptions de projets, les résumés des résultats d'évaluation des projets et, dans certain cas, des vidéos sur les projets.

J'espère que cela vous donne un bon aperçu de certaines des initiatives du ministère de la Justice qui visent à régler la surreprésentation des jeunes des minorités visibles ayant des démêlés avec la justice pénale. Nous répondrons maintenant avec plaisir à vos questions.

[Traduction]

La sénatrice Hubley : Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de vos exposés.

Je dois dire que le nombre de programmes offerts pour aider les jeunes qui ont des démêlés avec la justice est digne d'éloges. Pouvez-vous nous dire quel système de soutien a été mis en place pour les jeunes qui font face à des accusations afin de leur donner les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent prendre les décisions qui leur conviennent le mieux dans le cadre de leur cheminement dans le système de justice? Est-ce qu'il existe des programmes de ce type, et le cas échéant, pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Piragoff : Puisqu'il est question ici d'accusations criminelles, même si les jeunes sont assujettis à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, ils ont droit à l'aide

their own counsel. Primarily, advice would be provided by legal counsel or through legal aid programs.

Senator Hubley: I was somewhat taken aback at thinking of a 12-year-old who might be involved in that system, and I believe 12 to 18 was the figure. If that young individual does not have parental support there, would the advice from either legal aid or a lawyer be sufficient for that young person to understand exactly the system that he is being faced with and what the repercussions might be?

Mr. Piragoff: There are obligations under the act for the involvement of parent, the notification of parents, so it's not quite like the adult system where the accused is on their own. There are obligations to involve the parents.

Senator Hubley: Is that something that would be a priority, that a young person would have that kind of support with them?

Mr. Piragoff: It is a requirement in the law.

Senator Hubley: Okay, thank you.

The Chair: Before you go to the next question, we have a follow-up question.

Senator Meredith: With respect to those young people who are not given adequate representation, we see a correlation between those individuals who get legal aid or get counsel at the time of being arrested. Being involved within the system, I found that especially among visible minorities — as someone who has been working in the area for 12 years — there has been an overrepresentation of those individuals who are not getting access to counsel right away. Basically there is no counsel, there is no parental follow-up and they are more likely to be involved in the system compared to those who receive counsel. Can you elaborate the steps being taken to ensure young people are getting proper counsel, because there is a correlation between those who do not and the higher rates of incarceration?

Mr. Piragoff: As I mentioned, we share this area with the provinces and territories. While we fund programs to provide funding to the provinces, it is the provinces that administer the funds, prosecute and investigate the offences, and administer legal aid programs. That is beyond our ability to comment on.

Senator Meredith: The government is funding the provinces, so in terms of effectiveness of funding as to the results being achieved with of the number of young people who are getting caught up in the system, I'm asking if there is some sort of follow-up with

juridique s'ils y sont admissibles ou ils peuvent être représentés par leur propre avocat. Les conseils seraient principalement fournis par des avocats ou dans le cadre des programmes d'aide juridique.

La sénatrice Hubley : J'ai été quelque peu surprise d'apprendre qu'un jeune de 12 ans pourrait se retrouver dans ce système, et je crois que vous avez parlé des jeunes âgés de 12 à 18 ans. Si une personne aussi jeune ne peut pas compter sur le soutien de ses parents, est-ce que les conseils de personnes travaillant à l'aide juridique ou d'un avocat seront suffisants pour l'aider à comprendre exactement le fonctionnement du système dans lequel elle risque de se retrouver et les répercussions?

M. Piragoff : La loi prévoit qu'un parent doit participer au processus et être avisé de la situation, donc, ce n'est pas tout à fait comme le système pour les adultes, où l'accusé doit se débrouiller par lui-même. Il est nécessaire de faire intervenir les parents.

La sénatrice Hubley : Est-ce qu'il s'agit d'une priorité? Est-ce qu'on veille à ce que les jeunes puissent compter sur un tel soutien?

M. Piragoff : C'est l'une des exigences de la loi.

La sénatrice Hubley : D'accord, merci.

La présidente : Avant de passer à une autre question, le sénateur veut poser une question complémentaire.

Le sénateur Meredith : Pour ce qui est des jeunes qui ne sont pas représentés adéquatement, nous constatons que le fait d'obtenir de l'aide juridique ou de pouvoir compter sur les services d'un avocat a une incidence directe pour une personne qui se fait arrêter. Étant donné que j'ai fait partie du système, j'ai pu constater, surtout chez les jeunes issus des minorités visibles — car j'ai travaillé dans le domaine pendant 12 ans —, qu'un très grand nombre d'entre eux n'ont pas accès aux services d'un avocat sur-le-champ. Essentiellement, ces jeunes n'ont pas accès aux services juridiques et ne peuvent pas compter sur leurs parents pour assurer un suivi, et donc, ils sont plus susceptibles de se retrouver dans le système de justice que ceux qui bénéficient de services juridiques. Pourriez-vous nous en dire plus sur les mesures qui sont prises pour veiller à ce que ces jeunes gens puissent recevoir des services juridiques adéquats, étant donné qu'il existe un rapport direct entre l'absence de tels services et les taux d'incarcération plus élevés?

M. Piragoff : Comme je l'ai mentionné, nous partageons cette responsabilité avec les provinces et les territoires. Même si nous finançons des programmes qui visent à allouer des fonds aux provinces, ce sont elles qui administrent les fonds, intentent les poursuites, font enquête sur les infractions et administrent les programmes d'aide juridique. Nous ne sommes donc pas en mesure de formuler des commentaires à ce sujet.

Le sénateur Meredith : Le gouvernement accorde du financement aux provinces, donc, pour ce qui est de l'efficacité du financement et des résultats qu'il permet d'atteindre en ce qui concerne certains jeunes qui se retrouvent dans le système, je me

regard to the province reporting back to the federal government to say this is how we've allocated our funds and where we see gaps where we possibly need more funding.

Mr. Piragoff: With the Youth Justice Services Funding Program I mentioned, we do negotiate goals and objectives with the provinces. That is part of the condition of the funding. It is not a pure transfer program where we just hand over the money. There are some goals. Our lead Canadian negotiator, Elizabeth Hendy, is sitting to my left. I will let her answer the question as to how we set goals and objectives with the provinces and how we follow up with them.

Elizabeth Hendy, Senior Director, Policy Implementation Directorate, Justice Canada: First of all, to get back to your first point, under the act there are specific requirements to ensure youth are provided appropriate counsel because of their young age. That is taken into consideration and is part of the preamble of the act. Unlike the adult system, it is to make sure no youth goes unrepresented.

As my ADM mentioned, we do have specific requirements we ask that the provinces adhere to. The agreement is tailored and flexible enough so that depending on the youth population within a particular province, they can tailor the requirements to meet the needs of that offender population. In Ontario, for example, if there is a greater visible minority population than in other jurisdictions, they would tailor the programs appropriately. They have to report back to us at the end of each year and explain how they use the federal funding.

Senator Hubley: I'll just clarify that, thank you. There is not a youth program, if a young person was charged, where they would be nurtured into knowing what to expect from the system he is facing from a legal standpoint or what options are available to them. I still go back to thinking of the very young youth that are involved here and how they would be very easily swept along by a system that they are not really comfortable with or know a lot about. I wonder if there is a program that might be there to intervene at that point in time for these youth.

Ms. Hendy: From a correctional perspective where the Youth Justice Services Funding Program would kick in on the correctional side, there is programming specific to the age of the youth. A 12-year-old would not be placed in the same area within a facility as a 17-year-old or 18-year-old. The age of the

demande si on effectue un certain suivi auprès de la province afin qu'elle rende des comptes au gouvernement fédéral, l'informe de la façon dont les fonds ont été alloués et lui signale les écarts de financement qui pourraient être comblés.

M. Piragoff : Dans le cadre du Programme de financement des services de justice pour les jeunes, dont j'ai parlé plus tôt, nous négocions des buts et des objectifs avec les provinces. C'est l'une des conditions associées à l'octroi de fonds. Il ne s'agit pas d'un véritable programme de transfert, dans le cadre duquel nous transférons simplement l'argent. Certains buts doivent être atteints. La principale négociatrice du gouvernement du Canada, Elizabeth Hendy, est assise à ma gauche. Je vais la laisser répondre à votre question et vous expliquer comment nous établissons des buts et des objectifs en collaboration avec les provinces et les moyens que nous prenons pour en assurer le suivi.

Elizabeth Hendy, directrice principale, Direction de la mise en œuvre des politiques, Justice Canada : J'aimerais tout d'abord revenir sur le premier aspect que vous avez mentionné. La loi prévoit notamment qu'il faut veiller à ce que les jeunes bénéficient de services juridiques adéquats, étant donné leur jeune âge. Cet aspect est pris en compte et il en est question dans le préambule de la loi. S'il en est ainsi, c'est que nous voulons avoir la certitude que tous les jeunes seront représentés, ce qui est très différent du système pour les adultes.

Comme mon sous-ministre adjoint l'a mentionné, nous avons des exigences particulières et nous demandons aux provinces de les respecter. L'accord est taillé sur mesure et offre une assez grande marge de manœuvre : ainsi, les exigences peuvent être adaptées en fonction des caractéristiques propres aux jeunes de la province de manière à répondre aux besoins des jeunes contrevenants. Par exemple, si les minorités visibles sont plus présentes en Ontario que dans une autre province, les programmes pourront être adaptés en fonction de ces groupes. Les provinces doivent faire rapport à la fin de chaque année et expliquer comment elles ont utilisé les fonds alloués par le gouvernement fédéral.

La sénatrice Hubley : Merci. J'aimerais tout simplement faire une précision à ce sujet. Il ne semble pas y avoir de programme destiné aux jeunes qui font face à des accusations et ayant pour objectif de leur offrir de l'aide, de leur indiquer à quoi ils doivent s'attendre du point de vue juridique dans le cadre de ce système et de leur fournir des renseignements sur les options qui s'offrent à eux. Je pense encore aux plus jeunes qui se retrouvent dans le système et je me dis qu'ils pourraient très facilement se laisser entraîner dans ce système qu'ils ne connaissent pas bien ou avec lequel ils ne sont pas à l'aise. Je me demande s'il existe un programme qui pourrait leur venir en aide à ce moment-là.

Mme Hendy : Du point de vue correctionnel, le Programme de financement des services de justice pour les jeunes offrirait de l'aide. Il existe des programmes ciblés selon l'âge des jeunes. Ainsi, un jeune de 12 ans ne se retrouverait pas dans le même secteur d'un établissement qu'un jeune de 17 ans ou de 18 ans. L'âge du

youth and the needs, in terms of intellectual capability of that youth to understand his or her reasons for where they are, are definitely taken into consideration.

Senator Hubley: You've pointed out several of the programs to us. Mr. Matheson, I think in your presentation you talked about the Wraparound Surrey Project, Stepping Out and so on. Are these ongoing projects? Do we have the confidence to know that there will be programs like this for our young people? Do they have a time frame, and is it a case of funding running out at some point in time and, if so, what do we do after that?

Mr. Matheson: The funding we provide is for up to five years. It's understood by the project proponents at the time. The main objective of our funding is actually to look at how these models work, and I mentioned the robust evaluation. We take the knowledge we garner from these projects and make it available to provincial and municipal governments and community associations so they do know what evidence-based types of interventions actually work with these individuals.

In terms of the sustainability of programming, federal, provincial and territorial ministers responsible for justice and public safety have actually made crime prevention a priority. In November, they approved an action plan, part of which is looking at how these evidence-based practices can be more broadly put in place. Sustainability is one of the topics we will be looking at over the next number of years.

Senator Meredith: Thank you again for your presentations. This is a very important topic we are studying here with respect to the overrepresentation of visible minorities in our correction system. It goes to the root causes of some of these issues.

We talk about crime prevention and funding — \$36 million you mention, Mr. Matheson — and I'm always concerned about the effectiveness of these programs because we see the numbers keep rising. The OCI report indicated there is a 40 per cent increase, and they start out from youth.

How can we be more effective in preventing our youth from going into the criminal justice system and then, further, being incarcerated and becoming mature criminals?

We see the results of having young people over the last 12 years — and the escalation of gun violence in 2002-03 and 2005, the "year of the gun," with people being gunned down in metropolitan Toronto. We consistently see these young people being charged with heinous crimes and individuals being removed from society.

My concern has always been: What are we doing to educate those individuals while they are incarcerated, to make them better citizens when they leave the system so we don't see them become

jeune et ses besoins — notamment la capacité intellectuelle du jeune de comprendre les raisons pour lesquelles il se retrouve à cet endroit — sont bel et bien pris en compte.

La sénatrice Hubley : Vous nous avez parlé de plusieurs programmes. Monsieur Matheson, je crois que dans le cadre de votre exposé, vous nous avez entre autres parlé des projets Wraparound Surrey et Stepping Out. S'agit-il de projets continus? Pouvons-nous être certains que des programmes de ce type seront offerts aux jeunes? Est-ce qu'il est prévu que ces projets prennent fin, notamment parce qu'on cessera un jour de leur allouer des fonds, et le cas échéant, qu'allons-nous faire lorsqu'ils prendront fin?

M. Matheson : Nous offrons un financement pour une période maximale de cinq ans. Les promoteurs de projet en sont informés dès le départ. Lorsque nous allouons des fonds à ces projets, notre principal objectif est de voir comment ces modèles fonctionnent. J'ai mentionné que nous menons des études d'évaluation rigoureuses. Nous partageons les connaissances recueillies dans le cadre de ces projets avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et les associations communautaires afin qu'ils sachent quels types d'interventions fonctionnent auprès de ces personnes.

Quant à la viabilité des programmes, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la sécurité publique et de la justice ont fait de la prévention du crime une priorité. En novembre, ils ont approuvé un plan d'action dont l'un des volets porte sur la façon de mettre plus globalement en œuvre les pratiques fondées sur des données probantes. La viabilité est l'un des éléments que nous étudierons au cours des prochaines années.

Le sénateur Meredith : Je vous remercie de vos présentations. Nous étudions aujourd'hui un sujet fort important, lié à la surreprésentation des minorités visibles dans le système carcéral. C'est un sujet qui touche aux causes premières de certains des problèmes énoncés.

Nous parlons du financement de la prévention du crime — vous avez parlé de 36 millions de dollars, monsieur Matheson. Je me préoccupe toujours de l'efficacité de ces programmes, car les chiffres ne cessent d'augmenter. Le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel indique qu'il y a une augmentation de 40 p. 100, et que celle-ci touche d'abord les jeunes.

Comment pouvons-nous empêcher plus efficacement les jeunes d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale, d'être incarcérés et de devenir des criminels à l'âge adulte?

Nous voyons les résultats des 12 dernières années, car pendant la montée de la violence armée en 2002-2003 et l'année des armes à feu, en 2005, au cours de laquelle des gens ont été abattus dans la communauté urbaine de Toronto, des jeunes ont régulièrement été accusés de crimes odieux et mis à l'écart de la société.

Je me suis toujours soucié des mesures prises pour éduquer ces jeunes pendant leur incarcération, pour qu'ils deviennent de meilleurs citoyens à leur libération et non des récidivistes? Auriez-

repeat offenders? Could both of you please elaborate with respect to not only the youth side of it, but even more so on the crime prevention side?

Mr. Matheson: In terms of crime prevention, the risk factors and protective factors are things we look at, and I talked a bit about them in my presentation. But as individuals go into these projects, we evaluate what their situation is in terms of attitudes, knowledge, contact with police — all prior to actually going through the interventions — and then we follow them through the interventions and see at the end of project what the results are.

We are able to determine what works in different communities for different groups. There are a number of models we test, but we actually do them in different communities in the North, large municipalities and smaller communities. In each case, we look at what the results are within that environment.

We started this in 2008. It takes a long time to actually get that type of information. It's quite intensive in terms of tracking data at an individual level. But it has been a real success in terms of the community associations that access the funding; they understand the value of having this evidence and are now starting use that to build community support for ongoing work for where the models work.

Mr. Piragoff: With respect to the question of recidivism and the type of projects or programs we have, I will ask Ms. Hruska to describe the projects we have to deal with youth and recidivism.

Hana Hruska, Director, Programs & Corporate Affairs, Youth Justice and Strategic Initiatives Section, Justice Canada: As Mr. Piragoff mentioned, the Youth Justice Fund deals with projects for youths already in the criminal justice system. So this is a slightly different and smaller population than Mr. Matheson's programs.

Our projects also have evaluations. We track the youth as they go through the project, not only in terms of how much contact they have with the criminal justice system but also other factors that we see are very related, such as: Are the youth going to school? Do they have an attachment to the workforce? What are the relationships with their family? Are they building relationships with pro-social peers?

In general, we get evaluations for those projects and see that, generally, the youth are impacted by the programs. We also make a strong effort to share the findings from these programs with other stakeholders, such as provinces and territories, and community groups, because many of our projects are run by community groups. For example, we have webcasts to share information learned from these projects so that these types of interventions can be replicated in other parts of the country.

vous tous les deux l'obligance de nous donner plus de détails non seulement en ce qui concerne les jeunes, mais aussi en ce qui concerne la prévention de la criminalité?

M. Matheson : Pour ce qui est de la prévention du crime, nous analysons les facteurs de risque et les facteurs de protection. J'en ai brièvement parlé pendant ma présentation. Lorsqu'une personne participe à l'un des projets, nous évaluons son attitude, ses connaissances et les contacts qu'elle a eus avec la police avant de commencer l'intervention. Puis, nous suivons son cheminement tout au long de l'intervention afin de voir quels sont les résultats à la fin du projet.

Nous arrivons à déterminer ce qui fonctionne pour différents groupes dans différentes communautés. Nous évaluons un certain nombre de modèles que nous appliquons dans différentes collectivités du Nord, dans de grandes municipalités et dans de petites localités. Chaque fois, nous analysons les résultats obtenus dans le cadre du milieu en question.

Nous avons commencé en 2008. Il faut beaucoup de temps pour recueillir ce genre d'information. Suivre l'évolution de données à l'échelle individuelle demande des efforts soutenus. Mais cette démarche connaît un franc succès auprès des associations communautaires qui reçoivent du financement; elles comprennent l'importance de ces données et commencent à s'en servir pour obtenir le soutien de la communauté afin de continuer le travail là où les modèles fonctionnent.

M. Piragoff : En ce qui concerne les programmes et les projets dont nous disposons pour lutter contre le récidivisme, j'inviterais madame Hruska à parler de nos projets d'intervention auprès des jeunes pour prévenir la récidive.

Hana Hruska, directrice, Programmes et affaires corporatives, Section de la Justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques, Justice du Canada : Comme l'a indiqué monsieur Piragoff, le Fonds du système de justice pour les jeunes finance des projets qui s'adressent à des jeunes ayant déjà eu des démêlés avec le système de justice pénale. Il s'agit donc d'une population légèrement différente et plus restreinte que celle visée par les programmes de M. Matheson.

Nos projets prévoient aussi des évaluations. Nous suivons le cheminement du jeune dans le cadre du projet, en tenant compte non seulement du nombre de fois où il a eu affaire au système de justice pénale, mais aussi d'autres facteurs qui sont très étroitement reliés. Par exemple, le jeune va-t-il à l'école? Fait-il partie de la population active? Quelles relations entretient-il avec sa famille? Fréquente-t-il des pairs ayant des attitudes prosociales?

Normalement, ces projets font l'objet d'une évaluation, et règle générale, celle-ci montre que les programmes ont un effet sur les jeunes. Nous déployons également beaucoup d'énergie pour communiquer les conclusions de ces programmes à d'autres intervenants, comme les provinces, les territoires et les groupes communautaires, car ces derniers gèrent un grand nombre de projets. Par exemple, nous avons des webémissions pour partager l'information recueillie dans le cadre des projets et faire en sorte qu'on puisse reproduire ce genre d'interventions ailleurs au pays.

Senator Meredith: Are they being effective in terms of your statistics? They give you reports. Have they shown a decrease in terms of certain communities that are being impacted by these young people who are getting into drugs, gangs and so forth? Are positive changes being made?

Ms. Hruska: There are positive changes being made in the course of the youth's involvement with projects. Tracking the youth once they exit the criminal justice system is more difficult.

Senator Meredith: Why, then, is there not a mechanism in place to say that this individual has been in contact with some sort of support system? Why is there not a recommendation that we track that individual to ensure they do not further offend and be caught up further in the system?

Mr. Piragoff: The Youth Justice Act holds youths accountable. It is not a welfare act; it's basically a mechanism to hold them accountable for any crimes that they may have committed. Like the adult system, once you do your time, you do your time; once the youth has essentially finished his or her sentence, even though that sentence might be in the community, it's over. It then becomes another job of other agencies, such as social welfare. The criminal justice system loses control of the individual once the probationary period ends or once their formal probation or conditional release ends.

Senator Meredith: So there is no formal tracking of them whatsoever?

Mr. Piragoff: Not once they are totally out of the system.

Senator Eggleton: First, let me try to see what we have here in terms of data collected. I mentioned earlier a number for Black inmates: 9.5 per cent of the prison population, but they represent only 2.9 per cent of the general population. So there are some statistics.

But then I note that it is not disaggregated based on race in Canada, and it is difficult to analyze the overrepresentation of visible minorities in the criminal justice system. We seem to have some data, but we don't have data. I think Mr. Matheson pointed out that it is not available from the police, but there is data that seems to be available from the correctional system.

Can I get it straight? How reliable is the information we have? What additional information would be helpful to get a better handle on exactly what the visible minority population is in terms of running into the criminal justice system?

The Chair: If I may add a supplementary, I am confused about whether there is any data to clarify the stats regarding youth. Do we know if there is overrepresentation of Black youth in the prison system? We don't have the data. We don't even have the data for visible minorities. What data do we have?

Le sénateur Meredith : Vos statistiques montrent-elles si c'est efficace? On vous remet des rapports. Montrent-ils une diminution du nombre de jeunes qui, dans certaines communautés, joignent un gang, consomment de la drogue ou autre chose du genre? Obtient-on des changements positifs?

Mme Hruska : Il y a des changements positifs pendant la période où le jeune participe au projet. Il est plus difficile de suivre son cheminement lorsqu'il sort du système de justice pénale.

Le sénateur Meredith : Dans ce cas, pourquoi n'y a-t-il pas un mécanisme en place indiquant que la personne a été en contact avec une forme de système de soutien? Pourquoi ne recommandet-on pas que nous suivions le cheminement de ces gens afin de nous assurer qu'ils ne récidivent pas et n'ont pas d'autres démêlés avec le système?

M. Piragoff : La Loi sur le système de justice pour les jeunes tient les jeunes responsables. Ce n'est pas une loi sur le bien-être social. En fait, c'est un mécanisme pour les tenir responsables de tous les crimes qu'ils ont pu commettre. Comme dans le système pour adultes, il faut purger sa peine. Lorsque c'est fait, que le jeune a purgé toute sa peine, même si c'est au sein de la collectivité, c'est fini. Ce sont alors d'autres organismes qui prennent la relève, par exemple, le bien-être social. Le système de justice pénal n'exerce plus de contrôle sur la personne une fois la période de probation ou de libération conditionnelle terminée.

Le sénateur Meredith : Ainsi, il n'y a aucune forme de suivi officiel?

M. Piragoff : Pas à partir du moment où ils quittent entièrement le système.

Le sénateur Eggleton : Voyons tout d'abord quelles sont les données recueillies. J'ai indiqué plutôt que les détenus noirs comptent pour 9,5 p. 100 de la population carcérale, mais qu'ils ne représentent que 2,9 p. 100 de population générale. Il y a donc quelques statistiques.

Toutefois, je constate que ces données ne sont pas réparties selon les races au Canada, et qu'il est difficile d'analyser la surreprésentation des minorités visibles dans le système de justice pénale. Nous semblons avoir des données, mais en fait, nous n'en avons pas. Je crois que M. Matheson a mentionné qu'on ne peut pas obtenir les données de la police. Pourtant il semble possible d'en obtenir du système correctionnel.

J'aimerais savoir à quoi m'en tenir? Quelle est la fiabilité des données dont nous disposons? Quels renseignements supplémentaires permettraient de savoir plus exactement quelle part de la population issue de minorités visibles a des démêlés avec la justice?

La présidente : Si je puis me permettre une question supplémentaire. Je n'arrive pas à voir s'il y a des données permettant de préciser les statistiques sur les jeunes. Savons-nous s'il y a surreprésentation des jeunes noirs dans le système carcéral? Nous n'avons pas ces données. Nous n'avons même pas celles pour les minorités visibles. Quelles données avons-nous?

Mr. Matheson: From a crime prevention perspective, I wouldn't have that with me. I would have to go back to see what is available. My understanding is that at the national level we don't have much information.

Ms. Hendy: We would have to go back and check with Statistics Canada as to what they actually collect from the provinces. It is my understanding from what the provinces send me in their reports that they would not aggregate it to that level of detail.

Senator Eggleton: Well, I'll have to think about that further.

Let me ask Mr. Matheson about the 17 projects that worked with visible minority youth. Obviously, someone is figuring out who a visible minority is for purposes of these programs in the amount of \$36.8 million. Senator Meredith has asked about the effectiveness of these programs. I would like to know how close they come to meeting the need. Are there a lot more applicants for these particular funds than there is money available? If so, how many more? Is this a drop in the bucket or is it really meeting most of the problem or is it somewhere in between?

Mr. Matheson: We have \$40.9 million in funding available for projects each year. The projects are based on cross-Canada proposals that come from municipal governments, police associations and non-profits. In those cases, project proponents identified visible minorities as the target group within their community. In some cases, for example in Halifax, they saw problems in a Black community. That's how we arrived at projects with visible minorities.

We have calls for proposals periodically as funds become available. They are not always available each year, given that projects can last up to five years. There are always more proposals, but we have quite a rigorous process of reviewing them. As well, the requirements for managing these projects are quite rigorous because we require so much of an evaluation perspective to determine what actually works for these youth.

I would say that we're doing well with the funding we have. It is a significant amount of money that we are putting forward. Our ultimate objective is to take the knowledge from those projects and work with the provinces and communities knowing what types of interventions work, what the benefits are from a cost to the criminal justice system, in particular at the provincial level, and that these types of interventions get implemented and funded by other levels of jurisdiction.

M. Matheson : Je n'ai pas en main les données concernant la prévention du crime. Il faudrait que je vérifie ce qui est disponible. Si j'ai bien compris, à l'échelle nationale, nous n'avons pas beaucoup de renseignements.

Mme Hendy : Il faudrait vérifier auprès des employés de Statistique Canada pour savoir quelles données ils obtiennent des provinces. D'après le contenu des rapports que m'envoient les provinces, celles-ci ne font pas une répartition aussi détaillée des données.

Le sénateur Eggleton : Il faudra réfléchir plus avant à tout cela.

Permettez-moi de poser des questions à M. Matheson au sujet des 17 projets qui ont bien fonctionné avec des jeunes issus de minorités visibles. À l'évidence, il y a quelqu'un qui détermine qui fait partie d'une minorité visible dans le cadre de ces programmes subventionnés à hauteur de 36,8 millions de dollars. Le sénateur Meredith a posé des questions sur l'efficacité des programmes. J'aimerais savoir dans quelle mesure ils suffisent à répondre aux besoins. La demande pour ce genre de financement est-elle beaucoup plus grande que les fonds disponibles? Si oui, de combien? Le financement représente-t-il une goutte d'eau dans l'océan, permet-il vraiment de remédier en grande partie au problème ou se situe-t-il quelque part entre les deux?

M. Matheson : Chaque année, nous disposons de 40,9 millions de dollars pour financer des projets. Les projets sont fondés sur des propositions provenant de municipalités, d'associations de policiers et d'organismes sans but lucratif de partout au Canada. Lorsque c'est le cas, les initiateurs du projet indiquent que les minorités visibles sont le groupe cible au sein de leur collectivité. Dans certains cas — à Halifax, par exemple —, on a constaté qu'il y avait des problèmes dans une collectivité noire. Voilà comment nous en sommes venus à avoir des projets destinés aux minorités visibles.

Nous faisons régulièrement des appels de propositions, au fur et à mesure que les fonds deviennent disponibles. Mais ce n'est pas toujours le cas puisqu'un projet peut durer jusqu'à cinq ans. Il y a toujours de nouvelles propositions qui s'ajoutent, mais nous disposons d'un processus d'examen fort rigoureux. En outre, les exigences relatives à la gestion de ces projets sont très strictes, car nous accordons une grande importance à l'évaluation afin de déterminer quelles mesures fonctionnent bien pour les jeunes.

Je dirais que nous nous en tirons bien avec le financement dont nous disposons. Nous investissons un important montant d'argent. Notre objectif ultime est d'utiliser l'information tirée de ces projets pour travailler avec les collectivités et les provinces en sachant quel genre d'intervention porte fruit et quels avantages cela présente sur le plan des coûts pour le système de justice pénale, surtout à l'échelle provinciale, en plus de veiller à ce que les autres paliers d'administration financent et mettent en place ce genre d'initiative.

Senator Eggleton: I'm still trying to get an answer. You have noted 17 projects here. How many did you turn down? How many other projects were proposed? You said that it involves a rigorous process, but are there many that you don't have money for.

Mr. Matheson: There are some, but I don't have the number on the tip of my tongue.

Senator Eggleton: I'll ask you something else. You evaluate all these programs and you have given some good examples of ones in different communities across the country. I assume you then determine whether they are effective. What about the ones that are effective? What about sharing them with other jurisdictions? If a Wraparound project works in Surrey, maybe it'll work in some other community. If you find a project that works well in one community, will you encourage and pay for it in another community, or do you only do it once?

Mr. Matheson: We do some replication in a different type of environment or community where we think we can learn more from the intervention. Where we have results, and we're just starting to get them in the last year or two, we disseminate the knowledge to communities via the Web. We also have networks of associations across the country to get that information out. Through our regional offices, we also have experts in crime prevention that can help communities set up these projects.

The Chair: I'm really concerned about the tack you have taken in funding programs. You have talked only about programs for youth. You talked about the youth justice funding that appears to focus on projects that work with youth to prevent them from making choices that increase their risk of coming into conflict with the law. Everyone sitting here knows there is a systemic problem. You don't have to be a Black youth to know that you will be stopped more than any other youth in Canada. Everybody knows there is a systemic problem. I'm really concerned. What are you doing to deal with the justice system and the correctional system in terms of the issue of visible minorities and the systemic discrimination?

Mr. Matheson: Some of these interventions, such as the Wraparound projects, bring in other services that try to help these youth attend school so they have a greater probability of finding employment.

The Chair: I'm not talking about youth. What about our systems that are systemically discriminatory? What about the police that will stop a Black youth in Toronto because he is in a fancy car? How are you dealing with systemic issues in the system? Both witnesses, from Corrections and Public Safety, have focused only on what happens to youth. What about focusing on the issues of systemic discrimination? You haven't spoken about that at all.

Le sénateur Eggleton : Je tente toujours d'obtenir une réponse. Vous mentionnez ici 17 projets. Combien en avez-vous refusé? Combien y a-t-il eu de propositions de projet? Vous dites que le processus de sélection est rigoureux, mais il y a un grand nombre de projets que vous ne pouvez pas financer.

M. Matheson : Il y en a certains, mais je ne me souviens pas exactement du chiffre.

Le sénateur Eggleton : J'ai une autre question. Vous évaluez les programmes; vous avez donné de bons exemples de ceux-ci dans différentes collectivités du pays. Je suppose que vous déterminez ensuite leur efficacité. Qu'arrive-t-il lorsqu'ils sont efficaces? En faites-vous part à d'autres administrations? Si un projet Wraparound fonctionne à Surrey, il fonctionnera peut-être dans d'autres collectivités. Si un projet donne de bons résultats dans une localité, incitez-vous une autre localité à l'essayer en finançant le projet, ou bien le faites-vous une seule fois?

M. Matheson : Nous reproduisons parfois un modèle dans un autre milieu ou une autre collectivité où nous croyons que l'intervention pourra nous en apprendre davantage. Lorsque nous obtenons des résultats — et nous commençons tout juste à en obtenir, depuis un an ou deux —, nous communiquons l'information aux collectivités grâce au Web. Nous avons aussi des réseaux d'associations au pays nous permettant de diffuser les données. Nos bureaux régionaux comptent également des spécialistes en prévention du crime qui peuvent aider les collectivités à mettre en œuvre des projets.

La présidente : Je suis fort préoccupée par la stratégie que vous avez adoptée en matière de financement des programmes. Vous vous en êtes tenus aux programmes pour les jeunes. Vous avez parlé du Fonds du système de justice pour les jeunes qui semble privilégier les projets destinés aux jeunes visant à les détourner des choix qui augmentent leur risque d'avoir des démêlés avec la justice. Tout le monde ici sait qu'il y a un problème systémique. Point besoin d'être un jeune noir pour savoir que ceux-ci se font arrêter plus souvent que n'importe quel autre jeune au Canada. Tout le monde sait qu'il y a un problème systémique. Cela m'inquiète vraiment. Que faites-vous pour contrer le problème de discrimination systémique des minorités visibles dans le système de justice pénale et le système correctionnel?

M. Matheson : Certaines interventions, comme celle du projet Wraparound, font appel à d'autres services qui tentent d'aider les jeunes à aller à l'école, afin qu'ils aient une meilleure chance de trouver un emploi.

La présidente : Je ne parle pas des jeunes. Qu'en est-il des systèmes qui sont systématiquement discriminatoires au Canada? Qu'en est-il du policier qui arrête un jeune noir à Toronto simplement parce qu'il conduit une voiture luxueuse? Que faites-vous pour régler les problèmes qui minent le système? Les témoins du Service correctionnel et de la Sécurité publique n'ont parlé que de ce qui arrive aux jeunes. Pourquoi ne pas se concentrer sur les problèmes de discrimination systémique? Vous n'avez pas du tout abordé ce point.

Mr. Piragoff: Senator, we have funded seven projects that have dealt with police discretion. The Youth Justice Act provides for diversion of youth at the front end so they do not go into the system. Basically, they are diverted into programs as opposed to going into the youth justice system, which then leaves them with a criminal charge and eventually going before a youth justice court.

We've had some programs in the past to educate police with respect to the provisions in the YJA concerning diversion and when it is appropriate to divert youth. In such a situation, police officers would exercise discretion to not send certain youth into the criminal justice system or to decide that for various factors they will proceed with a charge.

That's part of some programs dealt with under the Youth Justice Fund. To a large part, given the mandate of the program that justice administers, the youth are already in the criminal justice system. As I said at the beginning, we're dealing with the youth who are already in the system. We're not dealing with crime prevention.

The Chair: Sorry. Maybe I'm not making myself clear. Mr. Piragoff, justice deals with lots of issues. You deal with training judges on issues. You deal with the issues of training prosecutors on issues facing Canadians. There is no doubt that there is systemic discrimination in the system against visible minority youth. What are you doing to train on that issue?

Mr. Piragoff: As I said earlier, senator, the administration of justice, including the administration of police services, is a provincial responsibility, except for the RCMP, so that is a policing responsibility. It is a responsibility of the Attorney General of each province in terms of providing policy directions.

The Chair: Answer me. Are you dealing with it? We have almost run out of time.

Mr. Piragoff: Senator, I did mention we had some programs that dealt with training police officers how to administer the provisions of the act that provided for diversion.

The Chair: I wasn't talking about diversion.

We've run out of time. May I please ask that you provide that? Can you please provide it in writing? What I want is what programs you are doing to deal with systemic discrimination within the system, what is happening, how you are training RCMP when they first come in contact with a visible minority youth? How are you dealing with issues of systemic discrimination? Can you please provide that to the clerk in writing?

M. Piragoff : Madame la sénatrice, nous avons financé sept projets portant sur le pouvoir discrétionnaire des policiers. La Loi sur le système de justice pour les jeunes prévoit soustraire les jeunes au système dès le départ. Au fond, on les fait participer à des programmes plutôt que de les envoyer dans le système de justice pénale pour les adolescents, où ils doivent composer avec une accusation au pénal et comparaître éventuellement devant un tribunal pour adolescents.

Il y a déjà eu des programmes renseignant les policiers sur les dispositions de la Loi sur le système de justice pour les jeunes qui permettent de soustraire les jeunes au processus judiciaire et sur les circonstances où il est approprié de le faire. En pareil cas, les policiers exercent leur pouvoir discrétionnaire pour ne pas envoyer certains jeunes dans le système de justice pénale ou pour porter une accusation en raison de différents facteurs.

Certains programmes financés par le Fonds du système de justice pour les jeunes touchent à ces aspects. Le plus souvent, étant donné le mandat du programme administré par le ministère de la Justice, les jeunes ont déjà eu des démêlés avec le système de justice pénale. Comme je l'ai dit au début, nous nous occupons des jeunes qui sont déjà dans le système. Nous ne nous occupons pas de la prévention du crime.

La présidente : Je suis désolée. Je ne m'exprime peut-être pas clairement. Monsieur Piragoff, la justice s'occupe de nombreuses questions. Vous sensibilisez des juges et des procureurs à des questions auxquelles sont confrontés les Canadiens. Il ne fait aucun doute que le système discrimine les jeunes issus de minorités visibles. Que faites-vous pour sensibiliser les gens à ce problème

M. Piragoff : Comme je l'ai dit plus tôt, madame la sénatrice, l'administration de la justice — notamment celle des services de police — est de compétence provinciale, exception faite de la GRC. Par conséquent, il incombe au procureur général de chaque province de donner des orientations stratégiques aux services policiers.

La présidente : Répondez-moi. Faites-vous quelque chose à cet égard? Nous n'avons presque plus de temps.

M. Piragoff : Madame la sénatrice, j'ai mentionné que nous avions des programmes qui apprennent aux policiers à utiliser les dispositions de la loi pour soustraire les jeunes au système pénal.

La présidente : Je ne parlais pas de cela.

Le temps est écoulé. Pourriez-vous nous fournir cette information par écrit s'il vous plaît? Je veux savoir quels sont les programmes que vous offrez pour lutter contre la discrimination systémique au sein du système. Que fait-on, quelle formation donne-t-on aux agents de la GRC lorsqu'ils entrent en contact avec un jeune issu d'une minorité visible pour la première fois? Que faites-vous pour lutter contre les problèmes de discrimination systémique? Auriez-vous l'obligeance de remettre cette information au greffier par écrit?

We have four people who have questions. I respectfully ask that you put your questions. If the answers are long, we will ask them to provide them in writing. If they're short, we will deal with them now. We will start with Senator Seidman.

Senator Seidman: If I might try to understand the jurisdictional issues in both the Public Safety programs you have spoken to and the Justice piece, clearly we're involved with federal, provincial and municipal governments. How much work do you do with the provinces? Do you work with cities? How do you disseminate to them? How do you divide up the work? If you could give me some idea of how the jurisdictional issues play out here, I would appreciate it.

The Chair: I will get all the questions. If you can answer them together, please do.

Senator Seidman: I had one more piece to that question. Is there a role for the private sector? Do you do work to encourage the private sector to get involved in some way or another? That would be as a partner along with the federal, provincial and municipal jurisdictions. Thank you.

Senator Ataulhjan: According to the Waterloo Region Crime Prevention Council, the most prevalent risk factors for youth gang involvement include limited attachment to community and poor parental supervision, which I think is a very important factor. Parents need to have some responsibility for everything that is happening and they need to be aware of what kind of activities their children are engaging in. Also, there are problems at school, alcohol and drug abuse, and poor educational or employment opportunities or potential. Can you tell us about the drugs component of the Youth Justice Fund and the importance of this component?

Senator Unger: I'm interested in the Stepping Out project. You say that it was after a very successful symposium, well attended, the project developed a community action plan to support gang involvement in at-risk immigrant youth. I was just also wondering about definitive results from that. You say it was successful. I know of the centre for newcomers, but I would be interested in that.

With regard to the funds that are distributed, when they get to the provincial level and are disseminated, are the police most likely to get the bulk of the funds or is there an equal distribution? When a youth commits, the police are called, so I'm just wondering if they get more than the others.

Il y a quatre personnes qui ont des questions. Je vous demande de simplement poser vos questions. Si les réponses sont longues, nous demanderons aux témoins d'y répondre par écrit. Si elles sont courtes, nous vous écouterons immédiatement. Nous allons commencer avec la sénatrice Seidman.

La sénatrice Seidman : J'essaie de comprendre les questions liées aux compétences dans les programmes offerts par les ministères de la Sécurité publique et de la Justice dont vous avez parlé. À l'évidence, nous avons affaire à des administrations fédérale, provinciales et municipales. Dans quelle mesure travaillez-vous avec les provinces? Travaillez-vous avec des villes? Comment distribuez-vous les fonds entre elles? Comment répartissez-vous le travail? Je vous serais reconnaissante de me donner une idée de l'incidence qu'ont les questions de compétences à cet égard.

La présidente : Je vais donner à chacun l'occasion de poser ses questions. Si vous pouvez grouper vos réponses, je vous invite à le faire.

La sénatrice Seidman : Ma question comportait un dernier élément. Le secteur privé a-t-il un rôle à jouer? Dans le cadre de vos activités, incitez-vous le secteur privé à participer d'une manière ou d'une autre? J'entends sous forme de partenariat avec les administrations fédérale, provinciales ou municipales. Je vous remercie.

La sénatrice Ataulhjan : Selon le conseil de prévention du crime de la région de Waterloo, les facteurs de risque qui incitent le plus souvent un jeune à se joindre à un gang sont un faible sentiment d'appartenance à la collectivité et une supervision parentale inadéquate. Ce dernier facteur est, à mon avis, fort important. Les parents doivent assumer une part de responsabilité dans la vie de leur enfant et ils doivent savoir dans quel genre d'activités celui-ci est engagé. Il y a aussi des problèmes à l'école, la consommation de drogue et d'alcool, ainsi que des possibilités limitées en matière d'éducation et d'emplois. Pouvez-vous nous parler du volet sur les drogues du Fonds du système de justice pour les jeunes et de l'importance de celui-ci?

La sénatrice Unger : Je m'intéresse au projet Stepping Out. Vous dites qu'à la suite d'un symposium très réussi et très populaire, ce projet a mis au point un plan d'action communautaire pour aider les jeunes immigrants jugés à risque de se joindre à un gang. J'étais simplement curieuse de savoir ce qui a finalement résulté de ce projet. Vous dites que celui-ci a été un succès. Je connais le centre pour les nouveaux arrivants, mais je m'intéresse à cette initiative.

En ce qui concerne la répartition des fonds, lorsque les provinces s'en chargent, la police obtient-elle généralement la majeure partie des fonds ou ceux-ci sont-ils répartis également? Lorsqu'un jeune fait quelque chose, on appelle la police. Je me demande donc si celle-ci obtient une plus grosse part du financement que les autres.

Senator Ngo: Could you provide us the concrete program or project funded under the youth services funding program and who is accountable for that project?

You say you funded programs. You funded other projects as well. Could you let us know the amount? Altogether, according to the Justice Department, \$140 million, and where did it go? To whom did it go, who is responsible for it? Is that okay?

Mr. Piragoff: Yes.

Senator Meredith: My question is to Mr. Piragoff. You talk about \$11 million in funding for mental health. We know that a lot of our young people are facing mental health challenges. Is \$11 million enough funding for across the country? Can you provide us some more details as to how those funds are allocated and do we need to see a ramp-up?

Mr. Matheson, with respect to intervention and prevention, we spend more on the back end incarcerating. Why are we not spending more up front? In terms of some positive initiatives that can be shared across Canada when we look at Surrey, B.C., or Edmonton, or North Preston, Nova Scotia, or Toronto, there are initiatives that the department has taken on. We need to share these best practices. A report of some sort to this committee would help as we put our report together. I would appreciate that.

The Chair: Thank you, Senator Meredith.

As you can see, there are many questions.

Senator Meredith: Can we have an extension of that?

The Chair: No, we can't. There are many questions. Whatever you can answer in the next few minutes, please do, and the rest, you can provide us in writing.

Also, you have said that you have no jurisdiction over the police forces because they're provincial. I understand that youth funding is also provincial, yet you do fund that. Please answer that in your written answer.

Who wishes to proceed?

Ms. Hendy: I will answer questions 1, 4 and 5.

The Youth Justice Services Funding Program is a transfer payment between the federal Department of Justice and the provinces and territories responsible for correctional services for youth. It is a direct federal-provincial transfer, which has federal policy objectives that the provinces have to adhere to. I can provide by separate cover the amount of money provided to each jurisdiction.

Le sénateur Ngo : Pourriez-vous nous indiquer quels projets ou programmes concrets reçoivent des fonds du Programme de financement des services de justice pour les jeunes et qui en est responsable?

Vous dites avoir financé des programmes. Vous avez aussi financé d'autres projets. Pourriez-vous nous dire à quelle hauteur? Dans l'ensemble, selon le ministère de la Justice, il s'agit de 140 millions de dollars. Où cet argent a-t-il été investi? À qui avez-vous affecté les fonds, qui en a la responsabilité? Est-ce correct?

M. Piragoff : Oui.

Le sénateur Meredith : Ma question s'adresse à M. Piragoff. Vous parlez d'un financement de 11 millions de dollars pour la santé mentale. Nous savons que bien des jeunes sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Un montant de 11 millions de dollars, est-ce suffisant pour tout le pays? Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur la façon dont ces fonds sont alloués et s'il faut bonifier le montant?

Monsieur Matheson, nous dépensons davantage en aval, sur l'incarcération, que sur l'intervention et la prévention. Pourquoi ne dépensons-nous pas plus en amont? Le ministère a mis en œuvre des initiatives qui ont porté fruit et qui pourraient être appliquées dans l'ensemble du Canada, on n'a qu'à penser à Surrey, en Colombie-Britannique, à Edmonton, à Preston-Nord, en Nouvelle-Écosse, ou à Toronto. Nous devons diffuser les pratiques exemplaires. Il serait utile que vous remettiez un rapport au comité avant que celui-ci ne rédige son propre rapport. Je vous en saurais gré.

La présidente : Je vous remercie, sénateur Meredith.

Comme vous le voyez, il y a de nombreuses questions.

Le sénateur Meredith : Pouvons-nous prolonger la séance?

La présidente : Non, nous ne le pouvons pas. Il y a de nombreuses questions. Répondez à celles que vous pouvez au cours des prochaines minutes. Pour le reste, vous pourrez nous répondre par écrit.

Enfin, vous avez dit n'avoir aucun pouvoir sur les services de police parce qu'il s'agit d'une compétence provinciale. À ce que je sache, la jeunesse est aussi de compétence provinciale, pourtant vous financez des initiatives destinées à ce groupe. Je vous prierais de répondre à cette question dans votre réponse écrite.

Qui veut commencer?

Mme Hendy : Je répondrai aux questions 1, 4 et 5.

Le Programme de financement des services de justice pour les jeunes est un programme de paiements de transfert entre le ministère fédéral de la Justice et les provinces et territoires responsables des services correctionnels pour les jeunes. Il s'agit d'un programme de paiement de transfert fédéral-provincial direct, comportant des objectifs stratégiques fédéraux auxquels les provinces doivent adhérer. Je peux fournir sous pli séparé le montant remis à chaque province et territoire.

In terms of the \$141 million and how it is split between provinces and territories, the money is given directly to the provincial ministries. In terms of the involvement of the private sector, if they wish to bring in service delivery agencies that are not provincial, they can do so through subcontracts. That would be up to the province within each administration of justice to determine how to use that funding.

In terms of who is responsible, I could get you that chart so you can see exactly how the money is distributed.

In terms of the IRCS Program, just to clarify, it is dealing with young offenders with mental health issues who have committed serious violent crimes. It is not for youth at large with mental health issues. It is for youth within the youth criminal justice system with mental health issues. This is tailored funding per youth in the system. If there is an individual, for example, in Alberta under an IRCS sentence, that youth would be eligible for up to \$100,000 a year working on a dedicated treatment plan to ensure that we work through the province with that youth to reduce the level of violence when that youth is returned to the community; there is a hope that the level of violence will be decreased and there will be reduced recidivism. It is a tailored program working with the needs of that individual youth.

Again, I can get you detailed information if you wish on that program.

Ms. Hruska: I can respond to the question relating to the drug treatment component of the Youth Justice Fund. That is money allocated specifically to projects that provide drug treatment to youth who have substance abuse issues who are already in the criminal justice system, so that may be youth in custody or youth on probation. It is often drug treatment provided by community drug treatment providers. That is essentially what those monies are for.

I would also like to add a little bit to the question relating to mental health. Youth Justice Fund projects generally have a mental health component because mental health issues are very prevalent in the youth criminal justice system. These are projects that deal with youth who may not have committed the level of crime that you need to commit to be under an IRCS sentence. However, they also provide mental health assistance.

Pour ce qui est de la répartition des 141 millions de dollars entre les provinces et les territoires, l'argent va directement aux ministères provinciaux. Si les territoires et les provinces souhaitent faire appel à des organismes de prestation de service du secteur privé, non provinciaux, ils peuvent le faire en accordant des contrats de sous-traitance. Il revient alors aux responsables de l'administration de la justice de chaque province d'établir comment utiliser ce financement.

Quant à la question de savoir qui est responsable, je pourrais vous remettre un graphique pour que vous voyiez exactement comment l'argent est affecté.

Je tiens simplement à préciser que le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation s'adresse aux jeunes contrevenants qui ont des problèmes de santé mentale et qui ont commis des crimes violents graves. Il ne s'adresse pas à l'ensemble des jeunes ayant des problèmes de santé mentale. Ce programme est destiné aux jeunes qui sont au sein du système de justice pénale pour les adolescents et qui ont des problèmes de santé mentale. Il s'agit d'un financement adapté à chaque jeune au sein du système. Par exemple, si un jeune en Alberta a reçu une peine de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, il aura droit à un montant pouvant atteindre 100 000 \$ par année pour suivre un plan de traitement adapté. Ainsi, par l'entremise de la province, nous travaillons avec le jeune en question pour qu'à son retour dans la collectivité, son comportement soit moins violent. On espère que le niveau de violence diminuera et qu'il y aura moins de risque de récidive. C'est un programme sur mesure, qui répond aux besoins individuels de chaque jeune.

Je peux obtenir des informations plus détaillées au sujet de ce programme, si vous le désirez.

Mme Hruska : Je répondrai à la question concernant le volet sur le traitement de la toxicomanie du Fonds du système de justice pour les jeunes. Cet argent est affecté spécifiquement à des projets offrant des traitements pour toxicomanie aux jeunes qui ont des problèmes d'abus d'alcool ou de drogues et qui ont déjà eu des démêlés avec la justice. Il s'agit donc de jeunes qui sont en détention ou en probation. Les traitements sont souvent offerts par des services de désintoxication communautaires. Voilà, pour l'essentiel, à quoi servent ces fonds.

J'aimerais aussi en dire un peu plus sur la question de la santé mentale. Les projets du Fonds du système de justice pour les jeunes comportent généralement un volet sur la santé mentale, car ce genre de problèmes est très courant dans le système de justice pénale pour les adolescents. Ces projets visent des jeunes qui n'ont pas nécessairement commis des crimes aussi graves que ceux qu'il faut avoir commis pour recevoir une peine de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation. Toutefois, ils offrent de l'aide en matière de santé mentale.

Mr. Matheson: In the area of crime preparation, we're connected with provinces and territories. As I mentioned, ministers have this as a priority. Crime prevention work is reviewed by a committee of federal-provincial deputy ministers and ADMs, and there is a working group that is following along the action plan.

We network with the Federation of Canadian Municipalities. There's actually a project through them at the moment. At the national and regional levels, we bring in non-profits that are interested in some of these models. We ask that a lot of the associations and projects that we fund, which get good results, get the word out about what works.

We're now starting to look at how we get the private sector more involved, and I think key to getting them involved is having this evidence that shows when you put your money into a community, you will actually get some good results.

Getting back to your question, if we do that more effectively and actually show the cost benefits for crime prevention, we're hoping that this really becomes a much easier business case at provincial and municipal levels for crime prevention to be stabilized and even expanded in those communities.

In terms of the Stepping Out program, I will get more detail on that. The funding is not allocated on a provincial basis, and the majority of the proposals would not come from police associations. Most of them come from non-profits or from the municipal government. A lot of times they do partner with police, but we have seen a shift where those community associations have taken more of a leadership role. It has been effective working in partnership with police.

The Chair: Thank you. You can see the interest we have in what you had to present, and we appreciate you making yourselves available on fairly short notice. We are very appreciative of that. This is not the first time you have all appeared here, whether it is here or in other Senate committees. We appreciate your presence, and we look forward to working with you in the future.

We will now carry on with our next presenter. Ms. Pomerant, the floor is yours.

Lisa Pomerant, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers: Thank you. We are delighted to be here today on behalf of the Canadian Council of Criminal Defence Lawyers. The organization was founded in 1992 to offer a national perspective on criminal justice issues, with a view to ensuring the preservation of constitutional principles that protect us all and seeing that criminal law develops in a practical and principled manner.

M. Matheson : Pour ce qui est de la prévention du crime, nous travaillons de concert avec les provinces et les territoires. Comme je l'ai indiqué, les ministres en ont fait une priorité. Un comité de sous-ministres et de sous-ministres adjoints fédéraux et provinciaux examine le travail en matière de prévention du crime, et un groupe de travail assure le suivi du plan d'action.

Nous entretenons des relations avec la Fédération canadienne des municipalités. Cette dernière pilote d'ailleurs un projet à l'heure actuelle. À l'échelle nationale et régionale, nous faisons appel à des organismes sans but lucratif qui sont intéressés par certains de ces modèles. Nous demandons aux associations et aux projets que nous finançons de parler de ce qui fonctionne lorsqu'ils obtiennent de bons résultats.

Nous cherchons maintenant des moyens d'obtenir une plus grande participation du secteur privé. Je crois que la clé pour obtenir sa participation sera d'avoir des données montrant que les investissements dans la collectivité portent fruit.

Pour revenir à votre question, nous espérons que le fait de montrer plus efficacement les avantages financiers de la prévention du crime simplifiera grandement l'analyse de rentabilisation aux niveaux provincial et municipal, ce qui permettra de normaliser les mesures de prévention du crime et de les étendre aux collectivités concernées.

J'obtiendrai des renseignements plus détaillés sur le programme Stepping Out. Le financement n'est pas alloué par province, et la majorité des propositions ne proviennent pas des associations de policiers. La plupart sont faites par des organismes sans but lucratif ou par des municipalités. Bien souvent, ils travaillent en partenariat avec la police, mais nous avons observé que les associations communautaires commencent de plus en plus à prendre un rôle de leadership. Le travail en partenariat avec la police s'est avéré efficace.

La présidente : Je vous remercie. Vous pouvez constater que nous sommes intéressés par ce que vous aviez à nous présenter. Nous vous remercions de vous être rendus disponibles malgré un court préavis. Nous vous en sommes fort reconnaissants. Ce n'est pas la première fois que vous comparez devant un comité, que ce soit celui-ci, ou un autre comité sénatorial. Nous apprécions votre présence, et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous dans l'avenir.

Nous allons poursuivre avec la prochaine présentatrice. Madame Pomerant, vous avez la parole.

Lisa Pomerant, Conseil canadien des avocats de la défense : Je vous remercie. Nous sommes ravies d'être ici aujourd'hui pour représenter le Conseil canadien des avocats de la défense. L'organisme a été créé en 1992 afin d'offrir une perspective nationale sur les questions de justice criminelle en vue d'assurer la préservation des principes constitutionnels qui nous protègent tous, et de s'assurer que le droit criminel se développe de façon pratique et en se fondant sur des principes.

Our council represents the views of defence lawyers from coast to coast. The Canadian Council of Criminal Defence Lawyers is very grateful for having the opportunity to address the Senate today and to possibly assist with respect to any deliberations or issues.

My name is Lisa Pomerant. I'm a criminal defence lawyer. I've practised law for 25 years. Throughout the course of my practice, I have always maintained a large youth focus, whether I was practising law in B.C., Alberta or Ontario, and most of the youth that I have dealt with over the years and continue to deal with are marginalized, the visible minorities.

To my left is my esteemed colleague, Ms. Emma Rhodes. She's a criminal lawyer who has much expertise in youth matters. She's an adjunct professor at the University of Toronto, teaching a course about the Youth Criminal Justice Act. She's an instructor at Osgoode Hall Law School, teaching trial advocacy. She is the Criminal Lawyers' Association representative at one of Toronto's busiest youth courts, and she volunteers weekly for high-risk youth.

Perhaps the only significance of our presence today is to tell you what goes on in the trenches, what it's like for these youth, what they're facing and what the current measures are achieving. We are here to tell you what is going on at the ground level, how these initiatives are practically playing out and to indicate that if these systemic issues are not addressed, these youth will continue to have trouble or enter into the criminal justice system.

Emma Rhodes, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers: Thank you for having me. It is an honour to be here.

I can tell you what I know and what I see. I can tell you that visible minorities are overrepresented in the criminal justice system. Put another way, the justice system disproportionately impacts people who are visible minorities. They live in racialized neighbourhoods. They live in poverty. They lack access to education. They deal with being unemployable. They are struggling with mental health issues such as depression. They are more likely to come into contact with the police.

"Carding" is a practice where Toronto's police forces stop, question and document people they encounter on the streets, and statistics about carding in Toronto tell us that people who are Black or Brown are more likely to be carded than whites. Rates of carding are highest in racialized communities, and these youth report that they are often searched during these stops and that they feel criminalized by this process.

Le Conseil canadien des avocats de la défense représente le point de vue des avocats de la défense au Canada. Le conseil est fort reconnaissant d'avoir la possibilité de s'adresser au Sénat aujourd'hui et de possiblement contribuer aux délibérations ou à l'étude des questions.

Je m'appelle Lisa Pomerant. Je suis avocate de la défense. Je pratique le droit depuis 25 ans. Tout au long de ma carrière, ma pratique a toujours été principalement axée sur les jeunes, que ce soit en Colombie-Britannique, en Alberta ou en Ontario. La majorité des jeunes que j'ai représentés au fil des ans, et que je continue de représenter aujourd'hui sont marginalisés, car ils sont issus de minorités visibles.

À ma gauche se trouve mon estimée collègue, Mme Emma Rhodes. Elle est une criminaliste spécialisée dans les questions touchant les jeunes. Elle est professeure auxiliaire à l'Université de Toronto, où elle donne le cours sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Elle est aussi chargée de cours à l'Osgoode Hall Law School, où elle enseigne la plaidoirie. Elle est la représentante de la Criminal Lawyers' Association à l'un des tribunaux les plus occupés de Toronto. Elle fait du bénévolat chaque semaine auprès des jeunes à haut risque.

Il est possible que le seul intérêt de notre présence ici, aujourd'hui, soit de vous dire ce qui se passe dans les tranchées, ce que vivent ces jeunes, ce à quoi ils sont confrontés et ce qu'apportent les mesures actuelles. Nous sommes ici pour vous parler de ce qui se passe sur le terrain, de l'application concrète des initiatives, et pour faire valoir que les jeunes continueront d'avoir des problèmes et des démêlés avec la justice tant que les problèmes systémiques ne seront pas réglés.

Emma Rhodes, Conseil canadien des avocats de la défense : Je vous remercie de me recevoir aujourd'hui. C'est un honneur d'être ici.

Je peux vous parler de ce que je sais et de ce que j'observe. Je peux vous dire que les minorités visibles sont surreprésentées dans le système de justice pénale. Autrement dit, le système de justice pénale a un impact disproportionné sur les personnes issues de minorités visibles. Ces gens vivent dans des quartiers racialisés. Ils vivent dans la pauvreté. Ils n'ont pas accès à l'éducation. Ils ne sont pas jugés employables. Ils sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, comme la dépression. Ils sont plus susceptibles d'avoir affaire à la police.

À Toronto, les policiers pratiquent une forme de ratissage, où ils arrêtent des gens croisés dans la rue pour questionner et prendre des notes à leur sujet. Les statistiques découlant de cette pratique à Toronto nous apprennent que les Noirs et les personnes qui ont un teint basané sont plus susceptibles d'être ciblés lors d'un ratissage que les Blancs. C'est dans les quartiers racialisés que le taux de ratissage est le plus élevé. Les jeunes rapportent qu'ils sont souvent fouillés lors de ces opérations, et qu'ils ont l'impression d'être traités comme des criminels pendant ce processus.

My typical client is a young Black man who is not doing well in school. He is in a single parent family where his mom is working several jobs trying to make ends meet. Because she's working several jobs, she's not at home. He has difficulty attending classes, and he can't pay attention once he's there. He gets involved in a schoolyard fight and is arrested for assault. He is put on a curfew pursuant to bail, but, because the fight happened at school, he is kicked out of his school as his bail says he is not allowed to have contact with the person that he got in a fight with. So he has to start attending another school mid-term.

He is unable to attend that school because he can't afford the bus tickets to get there, and a new school is not within walking distance. His mom works nights and is unable to monitor him, so like most teenagers he ignores his curfew, goes outside and is stopped by police because he is a young Black kid walking around alone at night in a racialized neighbourhood.

The police will run his name through the computer, and he is charged with failing to comply with his bail for breaching his curfew. He is arrested and taken into custody, and at 15 years old he is strip-searched because he'll be held overnight for a bail hearing.

He is released, and he again breaches his curfew, is again taken into custody and is strip-searched again. This time he is found with marijuana. Because his mother is working, she is unable to monitor him, and he stays in custody. The peer group that he comes into contact with him while he's in custody is not a pro-social peer group.

Because he was unable to get to school because he couldn't afford his bus tickets, he misses a year. Because a vulnerable person's police record check will show that he has assault charges, he is unable to get a job. I, hopefully, can get him into a mental health court, and I will get an assessment for him that his mother would not otherwise be able to pay for. It may be determined that he has ADHD, which explains his lack of impulse control, and he is diagnosed with depression, which helps to explain his anger and his self-medication with marijuana. However, he's now a year behind in school. He is still living in poverty. He now distrusts the police, and he's been criminalized for a schoolyard fight that, in our day, would not have attracted police intervention.

Court is the simple part for these kids. Dealing with housing, addictions, mental health issues and lack of access to education is the tough part. I can tell you that most of my clients, once I get these supports for them, do not come back, and they are no longer my clients.

Mon client typique est un jeune homme noir, qui ne réussit pas bien à l'école. Il vient d'un foyer monoparental. Sa mère occupe plusieurs emplois pour tenter de joindre les deux bouts. Comme elle occupe plusieurs emplois, elle n'est pas à la maison. Le jeune homme a de la difficulté à se rendre en classe, et une fois sur place, il n'arrive pas à se concentrer. Il se bat dans la cour d'école, et se fait arrêter pour voies de fait. Après sa mise en liberté sous caution, on lui impose un couvre-feu. Toutefois, comme il s'est battu à l'école, il est expulsé de celle-ci, car la libération sous caution ne lui permet pas d'avoir de contact avec la personne avec laquelle il s'est battu. Il doit donc commencer à fréquenter une nouvelle école au milieu de l'année scolaire.

Il ne peut se rendre à l'école, car il n'a pas les moyens d'acheter les billets d'autobus pour s'y rendre, et la nouvelle école n'est pas à distance de marche. Sa mère travaille le soir et ne peut pas le surveiller. Par conséquent, comme la plupart des adolescents, il fait fi du couvre-feu, sort et se fait arrêter par la police parce qu'il est un jeune noir qui marche seul le soir dans un quartier racialisé.

La police vérifie son nom dans l'ordinateur. Il est accusé d'avoir enfreint les conditions de sa mise en liberté sous caution, car il n'a pas respecté son couvre-feu. Il est mis en état d'arrestation et, à l'âge de 15 ans, il se fait fouiller à nu parce qu'il sera détenu toute la nuit pour enquête sur le cautionnement.

Il est libéré, mais enfreint de nouveau son couvre-feu. Il est de nouveau mis en état d'arrestation et fait de nouveau l'objet d'une fouille à nu. Cette fois, il est en possession de marijuana. Étant donné que sa mère travaille, elle ne peut pas le surveiller. Il demeure donc incarcéré. Le groupe de pair avec lequel il entre en contact pendant son incarcération n'est pas du type prosocial.

Comme il ne peut aller à l'école parce qu'il n'a pas les moyens de prendre l'autobus, il rate une année. Il ne pourra pas obtenir d'emplois, car une vérification du casier judiciaire pour travailler auprès de personnes vulnérables montrera qu'il a été accusé de voies de fait. Avec un peu de chance, je réussirai à le faire comparaître devant un tribunal de santé mentale, où j'obtiendrai pour lui une évaluation que sa mère n'aurait pas les moyens de payer. Il se peut qu'on diagnostique un trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention, ce qui explique pourquoi il n'arrive pas à contrôler ses impulsions, ainsi qu'une dépression, ce qui explique sa colère et sa consommation de marijuana. Malheureusement, il a maintenant pris une année de retard à l'école. Il vit toujours dans la pauvreté. Il ne fait désormais plus confiance à la police, et il est considéré comme un criminel pour avoir pris part à une bataille dans la cour d'école qui, dans notre temps, n'aurait pas fait l'objet d'une intervention policière.

Pour ces enfants, le tribunal, c'est la partie facile. Ce sont les problèmes de logement, de toxicomanie, de santé mentale et d'accès à l'éducation qui sont difficiles. Je peux vous dire que dans la majorité des cas, une fois que j'obtiens de l'aide pour mes clients, ils cessent d'être mes clients, car ils ne récidivent pas.

Ms. Pomerant: The two key indicators — and I'm sure Professor Bala will back me up here in terms of future incarceration — are lack of education and prior incarceration, and the scenario that was just laid out is the typical client that comes in. It is not the serious violent offender.

As Ms. Rhodes pointed out, there's no schooling. Education is lost to this young man. Interestingly enough, what we call "the substantive charge," the original assault charge, will go in the garbage, so to speak. He'll be diverted. He'll do extra-judicial sanctions. It is probably something that could have been resolved by way of circling in the school system, but he's lost the year.

In addition, the statistics tell us that, nationally, 30 per cent of the charges for youth are what we refer to as "administrative charges," and that's true provincially as well for Ontario. They have around 27, 30 per cent. Once there's an original charge, and they're brought into the criminal justice system, the charges of failing to comply, failing to appear because the kids can't afford bus fare to even get to court, just multiply. You have kids in the criminal justice system. Quite possibly a youth is in the justice system for throwing a snowball or assault in a schoolyard, in custody because of these "fail to comply."

The other important factor is that approximately 40 per cent of youth in the criminal justice system are crossover kids. By that we mean that they're also in the child welfare system, and they have probably been in the child welfare system before they come into the criminal justice system. They're probably in the child welfare system because they've been apprehended. They're at risk. They have no food. They have no housing. They've been wandering the streets, and, lo and behold, they wind up in the criminal justice system. If the systemic issues can be addressed — the housing, the jobs, the education, the counselling — I think that would go a long way to preventing the youth from coming into contact with the criminal justice system.

While we applaud the measures that are being taken to date, we need more. We need more resources to help these youth.

Changes in the law in terms of bail provisions, where there's a presumption against putting kids in custody, are very good. However, I know there was a previous question from one of the senators about representation. The legal aid plans are in trouble. From a youth's perspective, whether it's a federal problem or a provincial problem, they need representation. Notwithstanding that there is a provision in the Youth Criminal Justice Act that counsel needs to be appointed, there aren't necessarily orders. As

Mme Pomerant : Les deux principaux facteurs de risque d'emprisonnement futur — et je suis convaincue que le professeur Bala sera d'accord avec moi — sont le manque d'éducation et une incarcération antérieure. Le scénario qui vient d'être présenté correspond à la situation de notre client typique. Il ne s'agit pas d'un délinquant ayant commis une infraction grave.

Comme l'a indiqué madame Rhodes, le jeune homme ne va plus à l'école. Pour lui, les études ont perdu leur attrait. Fait intéressant, l'« accusation grave », l'accusation de voies de fait initiale, sera reléguée aux oubliettes, pour ainsi dire. Il y aura un processus de déjudiciarisation, et on lui imposera une sanction extrajudiciaire. La situation aurait probablement pu être résolue en suivant les méandres du système scolaire, mais il a perdu une année.

De plus, les statistiques nous apprennent qu'à l'échelon national, 30 p. 100 des accusations portées contre les jeunes sont des « accusations de nature administrative », c'est aussi le cas en Ontario, où elles comptent pour environ 27 ou 30 p. 100. À partir du moment où un jeune se retrouve dans le système de justice pénale en raison d'une accusation initiale, on assiste à une multiplication des accusations pour défaut de se conformer et défaut de comparution, parce que le jeune n'a pas les moyens de prendre l'autobus pour se présenter devant le tribunal. C'est ainsi que des enfants se retrouvent dans le système de justice pénale. Ils s'y retrouvent fort probablement pour avoir lancé une balle de neige ou s'être battus à l'école; ils sont placés en détention pour « défaut de se conformer ».

L'autre facteur important, c'est qu'environ 40 p. 100 des jeunes ayant des démêlés avec la justice sont des enfants en transit. Nous entendons par là que ce sont aussi des enfants qui ont été pris en charge par des organismes de protection de la jeunesse. Ils ont probablement été pris en charge avant d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale. S'ils ont été pris en charge, c'est sans doute parce qu'ils ont été appréhendés. Ils sont à risque. Ils n'ont pas à manger. Ils n'ont pas de logement. Ils errent dans les rues et, ô surprise, ils se retrouvent dans le système de justice pénale. Si l'on pouvait régler les problèmes systémiques — le logement, l'emploi, l'éducation et le soutien psychologique —, je pense que cela contribuerait fortement à éviter que les jeunes aient des démêlés avec le système de justice pénale.

Nous applaudissons les mesures qui ont été prises jusqu'ici, mais il faut en faire plus. Il faut davantage de ressources pour aider ces jeunes.

Modifier les dispositions de la mise en liberté sous caution dans la loi afin qu'il y ait une présomption contre la détention des enfants est une excellente chose. Toutefois, l'un des sénateurs a posé une question concernant la représentation. Les programmes d'aide juridique sont en difficulté. Que le problème se situe au fédéral ou au provincial, les jeunes ont besoin d'être représentés. Même si une disposition de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents prévoit qu'il faut nommer un avocat, il n'y a

legal aid plans are coming into financial trouble, it is going to be visible minorities who suffer from that, and those are really the youth who need the representation the most.

The Chair: Thank you very much. We will now go to video conferencing. I will start with Professor Nicholas Bala, Faculty of Law, Queen's University.

Thank you for making yourself available, and we look forward to hearing from you, Professor Bala.

Nicholas Bala, Professor, Faculty of Law, Queen's University, as an individual: Thank you. It is a pleasure to be here with you.

By way of introduction, I have been doing research and writing about youth justice and, more generally, family justice and child welfare issues for about 30 years. I have been involved here in Kingston as a volunteer with young offenders, and I serve on some provincial committees that try to coordinate services.

I think it is commendable that the Commissioner of Corrections has done the study that he has done. It's disturbing, but I think it also is very helpful in shedding light on various issues for adult offenders.

The Youth Criminal Justice Act and the youth justice system of course raise different but overlapping issues. One important point is that the Youth Criminal Justice Act, which has been in force since 2003, has significantly reduced the use of courts and custody for the majority of young offenders, without increasing rates of crime. So when we push down the use of courts and custody and make more use of community resources, we're not increasing youth crime. On the contrary, we've actually seen a slight decrease.

Having said that, it is clear that we have a disproportionate representation of visible minority youth and Aboriginal youth in both youth courts and youth custody facilities. As your questioning has noted already, we do not have national or provincial data on visible minority representation in the youth justice system. However, we have had a number of studies, particularly in Ontario and Alberta, that clearly demonstrate that there is overrepresentation.

Some of this is attributable to social conditions, and it was referred to whether it's poverty, single parenthood or living in a high-crime neighbourhood. Many of these things correlate with visible minority and Aboriginal status. It's clear that even taking all those social factors into account, there is disproportionate involvement in the youth justice system. As has been noted, we have research from Kingston, Toronto and elsewhere that police are much more likely to stop a visible minority youth than a non-visible minority youth. If they're in court, they are more likely to be detained and receive a custodial sentence, even when taking into account both the sentence and the prior record.

pas nécessairement d'ordonnance. Les programmes d'aide juridique commencent à éprouver des difficultés financières, et ce sont les jeunes issus de minorités visibles qui en feront les frais alors qu'ils ont plus que personne besoin de représentation.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à la vidéoconférence. Commençons par le professeur Nicholas Bala, de la faculté de droit de l'Université Queen's.

Je vous remercie d'être des nôtres. Nous sommes impatients de vous écouter, professeur Bala.

Nicholas Bala, professeur, faculté de droit, Université Queen's, à titre personnel : Je vous remercie. C'est un plaisir d'être parmi vous.

En guise d'introduction, je fais de la recherche et j'écris sur des questions concernant la justice et les jeunes, et plus généralement, le droit de la famille et la protection de l'enfance depuis environ 30 ans. J'ai travaillé à titre de bénévole auprès de jeunes contrevenants, ici, à Kingston, et j'ai siégé à des comités provinciaux cherchant à assurer la coordination des services.

Je crois qu'il est louable que le commissaire du Service correctionnel ait effectué l'étude qu'il a faite. Celle-ci est troublante, mais, à mon avis, également fort utile pour faire la lumière sur différentes questions touchant les délinquants adultes.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et le système de justice pénale pour les adolescents soulèvent des questions distinctes, mais qui se recoupent. Soulignons que la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, qui est vigoureuse depuis 2003, a grandement réduit le recours aux tribunaux et à la détention pour la majorité des jeunes contrevenants, sans qu'il y ait accroissement du taux de criminalité. Par conséquent, en ayant moins recours aux tribunaux et à la détention et davantage aux ressources communautaires on n'accroît pas la criminalité chez les jeunes. Au contraire, on a observé une légère diminution.

Cela dit, devant les tribunaux et dans les centres de détention jeunesse, il y a clairement une représentation disproportionnée de jeunes issus de minorités visibles et des Premières Nations. Comme vos questions l'ont déjà montré, il n'y a pas de données nationales ou provinciales sur la représentation des minorités visibles dans le système de justice pénale pour les adolescents. Toutefois, il existe un certain nombre d'études, surtout en Ontario et en Alberta, qui montrent clairement qu'il y a surreprésentation.

La situation est en partie attribuable à des conditions sociales mentionnées plus tôt, soit la pauvreté, la monoparentalité ou le fait d'habiter un quartier où le taux de criminalité est élevé. Un grand nombre de ces facteurs correspondent à la situation des minorités visibles et des Premières Nations. Pourtant, même en tenant compte de tous ces facteurs sociaux, la présence de ces groupes dans le système de justice pénale pour les adolescents est clairement disproportionnée. Comme on l'a dit, des recherches faites à Kingston, à Toronto et ailleurs montrent que les jeunes issus de minorités visibles sont bien plus susceptibles d'être arrêtés par la police que les jeunes qui ne le sont pas. S'ils comparaissent

We have had important work done in Canada, most notably Ontario, in the report by Justice Roy McMurtry and Alvin Curling on the roots of youth violence, who go back and look at the social context of youth, offending and how we can address it both in terms of prevention for youth under 12 and appropriate intervention for youth who are 12 and older.

Your questioning was appropriately pointed in that we don't have the kind of data and research we need to understand the nature of the problems or appropriate responses. One thing we clearly need is better data and long-term follow-up research. It was pointed out that for many of the programs that are being funded, there is evaluation but it is short term. We don't follow up on the long-term consequences of intervention or long-term value of intervention in most cases. We do have some studies, more in the United States than in Canada, which demonstrate some programs have long-term payoffs, but until we can prove that to funders, we will not have the kind of services we need.

Certainly, you have identified services for training. Although they're primarily issues of provincial responsibility, there are significant federal responsibilities in terms of training for police, particularly the RCMP, prosecutors, particularly federal drug prosecutors, and judges on issues of visible minority status, Aboriginal status and fetal alcohol syndrome. We have the beginnings of education in this area, but we certainly need more.

We also need more in terms of specific targeted programs. Some of them will be based on ethnicity and race; some of them will be community-oriented but focused more on groups that are at higher risk.

In terms of legislation, it is important to remember that unlike the federal criminal law where we have seen significant changes that have resulted in increases in custody, fortunately to this point, we have not seen those kinds of changes in the Youth Criminal Justice Act. Some of the 2012 amendments caused concerns, but others are balanced off. I certainly would not like to see legislative change that results in the increase in use of custody. To the contrary, I think we have to be careful with what we are doing with our Youth Criminal Justice Act. To this point, we've had some success. I think we need to build on that success, particularly with appropriate interventions and more support for community-based responses.

Thank you, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much Professor Bala.

devant un tribunal, ils sont plus susceptibles d'être détenus et de recevoir une peine d'emprisonnement, même en tenant compte des peines et des infractions antérieures.

Il y a eu d'importantes études au Canada, surtout en Ontario, dans le rapport du juge Roy McMurtry et de M. Alvin Curling sur les causes de la violence chez les jeunes, qui se penche sur le contexte social dans lequel s'inscrit la délinquance juvénile et sur les moyens d'y remédier en ayant recours à la prévention pour les moins de 12 ans et à des interventions appropriées pour les jeunes de 12 ans et plus.

Vos questions ont souligné fort à propos que nous n'avons pas le genre de données et de recherches nécessaires pour comprendre la nature du problème ou trouver des réponses adéquates. Nous avons clairement besoin de meilleures données et d'un suivi à long terme. On a signalé que la plupart des programmes financés font l'objet d'une évaluation, mais celle-ci est à court terme. La plupart du temps, il n'y a pas de suivi à long terme sur les conséquences ou la valeur d'une intervention. Il existe bien quelques études — davantage aux États-Unis qu'au Canada — montrant que certains programmes rapportent à long terme, mais tant que nous ne pourrions pas le démontrer aux bailleurs de fonds, nous n'aurons pas le genre de service dont nous avons besoin.

Certes, vous avez parlé de services de formation. Bien qu'il s'agisse d'abord de questions de compétences provinciales, le fédéral a un important rôle à jouer dans la formation de la police, surtout la GRC, des procureurs, plus particulièrement les procureurs fédéraux responsables des poursuites en matière de drogue, et des juges quant aux questions liées à l'appartenance à une minorité visible ou à une population autochtone et au syndrome d'alcoolisation fœtale. Il y a un début de sensibilisation à cet égard, mais il faut en faire plus.

Nous avons également besoin d'un plus grand nombre de programmes bien ciblés. Certains seront plutôt fondés sur l'ethnicité ou la race et d'autres adopteront une approche communautaire, mais axée sur des groupes à plus haut risque.

Sur le plan législatif, il faut se rappeler que contrairement au droit criminel, auquel on a apporté d'importantes modifications qui ont entraîné une hausse du taux d'incarcération, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a, heureusement, échappé jusqu'ici à ce genre de modification. Certaines modifications apportées en 2012 ont soulevé des préoccupations, mais d'autres se sont équilibrées. Pour ma part, je ne voudrais pas voir de modifications législatives entraînant un plus grand recours à la détention. Bien au contraire. À mon avis, nous ne devons pas prendre à la légère la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Jusqu'ici, nous avons obtenu un certain succès. Je crois qu'il faut nous en inspirer, en misant sur des interventions appropriées et sur un plus grand soutien des interventions communautaires.

Je vous remercie, et je suis impatient de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie, professeur Bala.

Now we go to Siu Ming Kwok, Associate Professor, King's University College at Western University. Thank you for agreeing also on very short notice to join us.

Siu Ming Kwok, Associate Professor, King's University College at Western University, as an individual: Thank you for having me.

I want to talk about my research area about youth. I will talk about two areas — the reasons for their criminal behaviour and interventions.

For the causes, I highlight four factors. The first is about opportunities. If youth do not think they have a future in this country because of their skin colour, they are not related to the society. I will give examples from research.

For example, Black and Asian youth are more likely to be thought of as people affiliated with gangs, so when they are in contact with law, both of them are classified as gang members, even though most of them are not.

The second example is about first and second generation immigrant youth, even though some of them are second generation. From a research perspective, many of them are so alienated from the society in the sense that even though they are born in Canada and speak English without accents, they still encounter a systemic discrimination in their school as well as in their workplaces.

The second part of acculturation is stress. Many of them, actually, when they have criminal behaviours because of their lack of a solid cultural identity, they are in two worlds. They do not belong to Canadian society and do not have the solid self-identity in their ethnic cultures.

The third point is about their access to criminal opportunity related to undesirable peers in their surrounding area, maybe their friends, and they learned their criminal mindset and skill in the trade of the criminal world.

The last one is about the lack of adequate support systems for them, both formal and informal. The informal system like the family and their friends, and the formal system like housing, and in the community, they don't have the kind of services to support them.

On the interventions, I would like to say that research provides promising practices as guiding principles for youth, and there are four points.

The first one is about discrimination. The literature says that we need to address the systemic discrimination against youth. All institutions and organizations are recommended to conduct a

C'est maintenant au tour de M. Siu Ming Kwok, professeur agrégé du Collège universitaire King's de l'Université Western. Je vous remercie également d'avoir accepté de vous joindre à nous à très court préavis.

Siu Ming Kwok, professeur agrégé, Collège universitaire King's, Université Western, à titre personnel : Je vous remercie de m'accueillir.

Je souhaite parler de mes recherches concernant les jeunes. Je vais parler de deux aspects : les causes de leur comportement criminel et les interventions.

Pour ce qui est des causes, j'insiste sur quatre facteurs. Premièrement, les perspectives d'avenir. Si un jeune croit qu'il n'a pas d'avenir au Canada en raison de la couleur de sa peau, il n'a pas de sentiment d'appartenance à la société. J'ai des exemples tirés de mes recherches.

Par exemple, on considère généralement que les jeunes noirs et les jeunes asiatiques sont plus susceptibles de faire partie d'un gang. Par conséquent, s'ils ont des démêlés avec la justice, on tend à les classer comme étant membres de gang, même si bien souvent, ce n'est pas le cas.

Le deuxième exemple concerne les jeunes immigrants de première et deuxième génération. Même si certains d'entre eux sont de deuxième génération, les recherches montrent que bon nombre d'entre eux n'ont pas l'impression d'avoir une place dans la société, car ils font face à une discrimination systémique à l'école et au travail, même s'ils sont nés au Canada et parlent anglais sans accent.

La deuxième partie de l'acculturation a un lien avec le stress. À vrai dire, dans la majorité des cas, les jeunes qui adoptent des comportements criminels parce qu'ils n'ont pas de repères culturels solides vivent entre deux mondes. Ils n'appartiennent pas à la société canadienne, mais ils n'ont pas non plus de construction identitaire solide dans leur culture d'origine.

Le troisième facteur concerne la possibilité de se livrer à des activités criminelles en raison de la présence de pairs indésirables dans le voisinage, qui sont peut-être des amis. Les jeunes acquièrent des savoir-faire et des intentions criminelles à force de côtoyer un milieu criminel.

Le dernier facteur a trait à l'absence de systèmes de soutien adéquats pour les jeunes, à la fois officiels et non officiels. Le système non officiel, c'est la famille et les amis, et le système officiel, ce sont des choses comme le logement et la collectivité. Ils n'ont pas accès à ce genre de services de soutien.

Pour ce qui est des interventions, je tiens à dire que la recherche offre des pratiques prometteuses comme principes directeurs pour les jeunes. On distingue notamment quatre points.

Le premier porte sur la discrimination. La littérature montre que l'on doit lutter contre la discrimination systémique dont les jeunes sont victimes. Toutes les institutions et les organisations

diversity audit to see if there are correct accommodations for this segment of the population.

The second point is that we have to be cautious when we say visible minority youth; interventions should be more specific to a certain segment of visible minority youth. For example, we cannot put them all in one box. Asian youth are not the same as Black youth. For some youth, like those from the Asian culture, there are studies that say they have a tendency to internalize a problem. Some other youth from other cultures have the opposite response. They externalize their problem more, so there is no one solution for all ethnic youth.

The other interesting finding from research is related to the ethnic background of professional helpers. Ethnic background is not a determining factor. In other words, if you care about visible minority youth, their families will come to seek help. It goes back to the agency and staff members, and whether they actually have that kind of diversity and culturally appropriate training to be able to provide services to youths and their families.

The other point I want to emphasize is the family factor. We see that youth have a strong connection with family, regardless of the level of their criminal involvement, so that all intervention strategies should include the family and significant others.

The last point I want to emphasize is the support system. We need to increase and strengthen their support system, both with formal and informal systems, especially with the family, their friends and the school systems. Most of them lack that kind of appropriate support system. Without these support systems, it's more likely for them to be involved reoffending because they don't have a skill or job opportunity at all.

The Chair: Thank you very much, professor. Thanks to all four of you for your presentations. We will now go to questioning.

Senator Ataullahjan: Thank you for being here.

We touched on social conditions and visible minorities. When we talk about social conditions, are we talking about levels of income, education and family life? What role does each of these factors play in youths engaging in criminal activities? Also the studies and research show there is a link between substance abuse and criminal behaviour. Do you see that link? What is being done provincially with regard to the rehabilitation of young people? What is the role of the provinces, if any?

Mr. Bala: Well, I am prepared to jump in and start; I'm sure others will want to respond as well since it was a general question.

devraient mener une vérification en matière de diversité afin de déterminer si elles ne devraient pas prendre des mesures d'adaptation à l'endroit de ce segment de la population.

Je dois cependant signaler que l'expression « jeunes issus des minorités visibles » est à utiliser avec prudence et que les interventions devraient plutôt cibler un segment bien précis de ceux qu'on désigne ainsi, car on ne peut pas tous les mettre dans le même panier. Les jeunes asiatiques n'ont pas les mêmes besoins que les jeunes noirs. Pour certains, notamment ceux d'origine asiatique, les études montrent qu'ils ont tendance à internaliser leurs problèmes, alors que dans certaines autres cultures, c'est exactement le contraire : les jeunes vont avoir plus tendance à externaliser. On ne peut donc pas proposer de solution universelle pour toutes les minorités ethniques.

L'autre chose intéressante qui ressort des études est l'origine ethnique des aidants professionnels. En fait, l'origine ethnique n'est pas un facteur déterminant. Autrement dit, si vous vous souciez des jeunes issus des minorités visibles, leurs proches vont venir vers vous. On remonte jusqu'aux employés des agences et à la question de savoir s'ils ont la formation requise — en ce qui concerne la diversité autant que la culture — pour fournir ces services aux jeunes et à leur famille.

Je tiens d'ailleurs à insister sur le facteur familial. On constate que, quel que soit leur degré d'implication dans le milieu interlope, les jeunes sont très attachés à leur famille. Il est donc important que toutes les stratégies d'intervention tiennent compte de la famille et des proches.

C'est ce qui m'amène à mon dernier point : le système de soutien, qui doit être élargi et amélioré, autant du point de vue formel qu'informel. Je pense notamment à la famille, aux amis et au réseau scolaire. La plupart n'ont pas de système de soutien digne de ce nom. Or, sans ça, ils sont plus susceptibles de récidiver, parce que, faute d'avoir les compétences requises, ils vont se retrouver au chômage.

La présidente : Merci beaucoup. Merci à vous quatre, en fait, pour vos déclarations liminaires. Nous allons maintenant passer aux questions.

La sénatrice Ataullahjan : Merci de vous être déplacés.

Nous avons parlé des conditions sociales et des minorités visibles. Quand on parle de conditions sociales, parle-t-on du niveau de revenu, du niveau de scolarité et de la vie familiale? Quel rôle chacun de ces facteurs joue-t-il par rapport aux jeunes qui s'adonnent à des activités criminelles? Les études et les recherches montrent en outre qu'il y a un lien entre toxicomanie et comportements criminels. Qu'en pensez-vous? Que font les provinces pour la réinsertion sociale des jeunes? Quel rôle jouent-elles, si tant est qu'elles en aient un à jouer?

M. Bala : Je veux bien commencer, et les autres pourront ajouter leur grain de sel, puisqu'il s'agit d'une question somme toute générale.

To go to the third point, by and large, responsibility for youth justice, not only for the administration but also for service provision and prevention, is a provincial responsibility like health and education. In this regard it's different from the adult sphere where the adult correctional system is a federal responsibility. It's a provincial responsibility for youth.

Having said that, I think the federal government has a very important role in providing leadership, education and sharing of knowledge. I'm concerned that we've seen some funding cuts in the crime prevention area that are concerning. If anything, we need more federal funding for demonstration projects and research in this area.

As to the questions you asked about the relationship between social conditions, drug and alcohol abuse and crime, there is no doubt that all of these factors are correlated and sometimes there is a causal link. A lot depends on whether you are thinking about this on a societal level, or a systemic level, or an individual level. If you look at any individual youth and ask why the person is offending or reoffending, or reoffending and not responding to various kinds of interventions, it will be a complex interaction of factors. Some kids have drug and alcohol problems that are not offending, but we know those who are offending are more likely to have drug and alcohol problems. The fact that they have those substance abuse issues that are not appropriately addressed will contribute to offending and/or reoffending. Similarly with issues like single parenting, residing in high crime neighbourhoods, having learning disabilities, fetal alcohol and neurological issues — those are all related to offending behaviour.

More generally, and I think Professor Kwok made this point, for individual youth there needs to be assessment of his or her problems — context, family, school, community issues — in order to respond to them in appropriate ways. Different youth have different needs and problems and require different responses.

I think that the comments Professor Kwok made about the importance of involving families and parents — especially single parents — schools and issues about education and reintegration to the community are incredibly important. We need those integrated, sophisticated responses to youth crime.

It's not only a question of responding to youth crime, it's also a question of the economic effects. If we can intervene with young people and get them employed and get them to become productive, tax-paying citizens, we'll be a lot further ahead than if we find that they're involved continuously in the criminal justice system and then socially dependent.

Mr. Kwok: I also want to jump in to say something. Yes there is a correlation between substance abuse and crime, but we have to be more careful because substance abuse is a symptom from

Pour répondre directement au troisième élément, grosso modo, le système de justice pour les jeunes relève des provinces; l'aspect « administration de la justice », évidemment, mais aussi les aspects « prestation des services » et « prévention ». Un peu comme la santé et l'éducation. C'est donc différent du système correctionnel pour adultes, qui relève du fédéral. Pour les jeunes, la responsabilité revient aux provinces.

Cela étant dit, je crois que le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer en ce qui concerne le leadership, la sensibilisation et la mise en commun des connaissances. Je m'étonne d'ailleurs qu'on ait réduit les fonds destinés à la prévention de la criminalité. Il aurait au contraire fallu les augmenter, pour financer davantage de projets témoins et de recherches.

En ce qui concerne les relations entre les conditions sociales, la consommation de drogue et d'alcool et la criminalité, il ne fait aucun doute que tous ces facteurs sont interreliés et qu'il y a parfois même un lien de cause à effet. Tout dépend si on envisage le problème du point de vue sociétal, systémique ou individuel. Si on prend un jeune et qu'on tente de savoir pourquoi il a commis un ou plusieurs crimes, pourquoi il a récidivé et pourquoi il semble résister aux interventions, vous allez vous retrouver avec un paquet de facteurs complexes tous intimement liés. Certains jeunes ont un problème de drogue ou d'alcool sans pour autant sombrer dans la criminalité, mais on sait que ceux qui le font sont plus susceptibles d'avoir un problème de toxicomanie. Et quand elle n'est pas traitée adéquatement, la toxicomanie contribue à faire augmenter les risques de criminalité ou de récidive. C'est la même chose pour les jeunes qui ont été élevés dans un foyer monoparental ou dans un quartier mal famé et pour les jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage, un syndrome d'alcoolisme fœtal ou des problèmes neurologiques : tous ces facteurs influent sur les comportements criminels.

Plus généralement, et je crois que M. Kwok en a parlé, chaque jeune doit faire l'objet d'une évaluation individuelle de ses problèmes — contexte, famille, école, entourage — afin de déterminer la meilleure façon d'intervenir. Chaque jeune a ses besoins et ses problèmes, et chacun a besoin d'une stratégie d'intervention différente.

Je crois que ce que disait M. Kwok concernant la famille, les proches — et particulièrement les parents seuls —, l'école, l'éducation et la réinsertion sociale, est extrêmement important. Nous avons besoin d'interventions intégrées et complexes pour lutter contre la criminalité chez les jeunes.

Il ne s'agit pas seulement de lutter contre la criminalité chez les jeunes, il faut aussi songer aux effets économiques. Si nous pouvons intervenir auprès des jeunes, les aider à trouver du travail et à devenir des citoyens productifs qui vont payer leurs impôts, la société s'en portera beaucoup mieux que s'ils se retrouvent continuellement devant les tribunaux et vivent à ses crochets.

M. Kwok : J'aimerais ajouter quelque chose. Oui, il y a une corrélation entre toxicomanie et criminalité, mais il faut quand même être prudent, parce que, selon nous, ce n'est qu'un

our perspective. We refer more to the underlying problem; that is, the problems faced by the family. When we address the problem of substance abuse, we can approach it not as a criminal problem but from a health perspective.

That underlying problem may indicate a family problem, or a housing problem, or an employment problem. We have to be careful in this case.

Going back to how you address the whole problem, it is very complex. It should be an integrated approach. We cannot single out a certain symptom such as substance abuse. We have to handle it in a more comprehensive manner, on a multilevel intervention approach with the family, the community and how to engage young people back to the community.

Senator Meredith: Thank you all again for your presentations.

Ms. Rhodes, I want to thank you for your commitment to youth. Youth have been my passion for the last 12 years as I've become involved in the Toronto area in stopping youth violence and speaking out about youth violence in our city. Again, I'm taking this to the next level as a Canadian senator and looking at the problem right across our country, in Surrey, B.C; North Preston, Nova Scotia; and right here in both Ottawa and Montreal. It is important to recognize the challenges that our young people are facing.

First, I want to thank all four of you for recognizing the systemic issues that exist within the system. The panel before did not acknowledge that and that's troubling because I believe if there is a problem, we need to address it before we can find those solutions to it and we know there is a systemic issue.

In your dealings with young people and trying to advocate on their behalf, what have you put forward in terms of policy papers, changes and recommendations?

Ms. Pomerant, you've been doing this for 25 years, and I'm sure you're tired of talking and telling people this needs to be changed. I'm curious about your opinion as well on this.

Ms. Rhodes, could you start out and talk about what you've done to say here is an issue around housing, health, education, economics in terms of employment for these individuals who lack these opportunities? Based on the OCI report, we have a higher percentage of visible minorities and Blacks within the criminal justice system. I'm curious about your position on the fact that there is a systemic problem.

Ms. Rhodes: There is a systemic problem. Part of what is frustrating as a lawyer is I'm dealing with it essentially on a client-by-client basis. I deal with one client and then I deal with the next client. However, I can tell you about the initiatives that I have seen work very well and about some of what I've been involved in.

symptôme. Nous nous intéressons davantage aux problèmes sous-jacents, à savoir les problèmes familiaux. Il est tout à fait possible d'aborder les problèmes de toxicomanie non pas dans une perspective de criminalité, mais de santé.

Il peut très bien s'agir après tout d'un symptôme révélateur d'un problème sous-jacent, comme un problème familial, de logement ou d'emploi. Il faut donc être prudent.

Pour ce qui est des solutions, eh bien, disons que c'est très complexe. Il faut adopter une approche intégrée. On ne peut pas cibler un seul symptôme, comme la toxicomanie. Il faut y aller de manière plus globale, intervenir à plusieurs niveaux auprès de la famille et l'entourage afin de pousser le jeune à réintégrer la société.

Le sénateur Meredith : Merci encore à vous tous pour vos déclarations liminaires.

Madame Rhodes, je tiens à vous remercier de ce que vous faites pour les jeunes. J'ai embrassé la cause des jeunes il y a déjà une douzaine d'années, et je suis très actif dans la région de Toronto concernant la lutte contre la violence chez les jeunes et la sensibilisation à ce phénomène. Maintenant, en tant que sénateur, j'aimerais amener la discussion à un autre niveau et envisager le problème d'un point de vue pancanadien, que ce soit à Surrey, en Colombie-Britannique, à North Preston, en Nouvelle-Écosse, ici à Ottawa ou encore à Montréal. C'est important que nous comprenions les problèmes que nos jeunes doivent surmonter.

Premièrement, je tiens à vous remercier tous les quatre d'avoir reconnu qu'il y a actuellement des problèmes systémiques. Les témoins qui vous ont précédés voyaient les choses différemment, et c'est quelque peu troublant, parce que, selon moi, s'il y a un problème, il faut en prendre conscience avant de pouvoir le régler et actuellement, il y a bel et bien des problèmes systémiques.

Avez-vous produit des énoncés de politique, des propositions de changements ou des recommandations concernant les jeunes et la défense de leurs droits?

Madame Pomerant, vous faites ce métier depuis 25 ans, et je suis sûr que vous devez être fatiguée de parler pour dire aux gens qu'il faut que ça change. J'aimerais aussi avoir votre point de vue.

Madame Rhodes, pourriez-vous commencer par nous dire ce que vous avez fait pour conscientiser la population aux problèmes que connaissent ces personnes, faute de ressources, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'éducation, de l'économie ou de l'emploi? Selon le rapport de l'enquêteur correctionnel, la proportion de minorités visibles et de Noirs dans le système de justice pénale est plus élevée ici qu'ailleurs. Je serais curieux que vous me disiez si, à votre avis, il y a un problème systémique.

Mme Rhodes : Oh oui, il y a un problème systémique. Ce qu'il y a de frustrant dans le métier d'avocate, c'est que je dois essentiellement y aller un client à la fois. Je rencontre un client, et quand il est parti, j'en rencontre un autre. Je peux quand même vous parler des initiatives qui marchent bien et du rôle que j'y ai moi-même joué.

There is a specialized youth court in Toronto at 311 Jarvis, where they have set up specialized courts. There's a court specifically for dealing with young people with mental health and drug addiction issues; another court set up dealing specifically with Aboriginal youth. These are specialized courts where different workers within the community can come together to try to address the issues surrounding these youth. Once they are involved in the criminal system, to have a court that is set up to specifically address their needs has been very effective because through the court process we can get them involved in a mental health program and a drug addiction program, because those issues often go hand in hand. There are a lot of young people who are self-medicating. Having the drug treatment and the mental health courts together so that all the issues can be addressed has been very effective. In most cases, once the court is able — and hopefully I can help to get the youth involved with appropriate supports in the community — to either withdraw the charges or divert them, the supports are already in place and that youth has the support that is needed.

Once you are in the criminal system you are dealing with guilty/not guilty and not dealing with criminal problems. We need to look at getting specialized courts and addressing the young person's needs.

Ms. Pomerant: I think we change things one youth at a time. We change things by supporting many of the organizations that you fund, for example, the Second Chance Foundation in Toronto, which goes in and deals with high-risk youth. We've attended many of their graduations. It's inspiring what can be done when you put the proper supports in place.

We don't have a lot of time to write papers, but we keep coming out and advocating for more resources for those youth because no jobs, no support, no counselling, no structure does not equal crime prevention; it equals decimated souls, hopelessness and gang affiliation.

That's what we keep doing. We need more resources for these youth.

Ms. Rhodes: Ms. Pomerant touched on this briefly: Every Wednesday evening I volunteer in a church basement at Regent Park with an organization called Pathways to Education which does receive federal funding. I thank you for that. It's an excellent program and it tutors young people in the racialized community.

I can tell you that when I'm not helping them with their math homework, I'm spending a lot of time helping them with their résumés. Even last week I was helping a young person write his application for a scholarship. That's what these young people need — the hope and opportunity to know there is a way out.

It's been one of the more rewarding programs I've been involved in.

Parmi les tribunaux spécialisés qui se trouvent au 311, rue Jarvis, à Toronto, il y en a un qui se spécialise dans les jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie; il y en a aussi un qui se spécialise dans les jeunes Autochtones. Dans tous les cas, des travailleurs sociaux peuvent se réunir pour discuter des problèmes auxquels ces jeunes sont confrontés. Et l'instauration de tribunaux spécialisés qui vont s'occuper uniquement d'eux s'est révélée très efficace, parce qu'il est alors possible de les inscrire à des programmes de santé mentale ou de lutte contre les dépendances, deux problèmes qui vont souvent de pair. Bien des jeunes déterminent eux-mêmes quels médicaments ils doivent prendre. Or, en combinant les traitements aux tribunaux spécialisés, on peut obtenir de bien meilleurs résultats. Dans la plupart des cas, à partir du moment où le tribunal est capable — et c'est là que j'entre en scène — de faire tomber les accusations ou de les modifier, les soutiens sont déjà là, et le jeune a le soutien dont il a besoin.

Une fois qu'on met le pied dans le système de justice pénale, on n'est rien d'autre qu'un verdict : coupable ou non, et tout s'efface, y compris les problèmes criminels. Il faudrait davantage de tribunaux spécialisés pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

Mme Pomerant : Je crois que nous pouvons changer les choses un jeune à la fois. Nous pouvons par exemple appuyer les organismes que vous financez, comme la fondation Second Chance, à Toronto, qui intervient directement auprès des jeunes à risque. Nous avons assisté à la remise des diplômes de bon nombre d'entre eux. C'est inspirant de voir tout ce qu'on peut faire, quand le soutien est là.

Nous n'avons pas vraiment le temps de rédiger des articles, mais nous continuons de nous faire entendre et de réclamer plus de ressources pour ces jeunes, parce que ce n'est pas en les privant d'un emploi, de soutien, de conseils et de structures qu'on va les empêcher de commettre des crimes. Au contraire, nous allons les mener droit à la déchéance et au désespoir et les pousser droit dans les bras des gangs.

C'est ce que nous faisons au quotidien. Et nous avons besoin de plus de ressources pour aider ces jeunes.

Mme Rhodes : Mme Pomerant en a parlé brièvement : tous les mercredis, je fais du bénévolat dans le sous-sol de l'église de Regent Park avec un organisme appelé Passeport pour ma réussite, qui reçoit du financement du gouvernement fédéral. Je vous en remercie, soit dit en passant. Il s'agit d'un excellent programme qui cible plus particulièrement les jeunes des communautés racialisées.

Quand je n'aide pas ces jeunes à faire leurs devoirs de mathématiques, je passe beaucoup de temps à les aider à rédiger leur curriculum vitae. Encore la semaine dernière, j'en aidais un à faire une demande de bourse d'études. C'est de ça que les jeunes ont besoin : d'espoir et d'un moyen de s'en sortir.

C'est l'un des programmes les plus gratifiants auxquels j'ai pris part.

Senator Seidman: Thank you very much.

Professor Bala, we heard from the Director General of the Crime Prevention Directorate of Public Safety Canada in earlier testimony about the importance of evidence-based research. You yourself made the point that we need evidence-based research in order to demonstrate that programs designed in this field actually work.

If I use the health field as a paradigm, because that's the field I personally know best, I know there's an investment made in longer term studies to evaluate programs of particular interventions, and they're all in partnership: public, private sectors, and academia of course plays a huge role. Given the importance of evidence-based research, could you tell me how this paradigm might apply to the youth justice field?

Mr. Bala: I think that the health model, the control group study, which we can't completely replicate in the youth justice system, but we can try things in one neighbourhood with one project and add a comparison community. I think it's absolutely essential and needs to be done on a long-term basis.

We have started to do some of that work. For example, there's the Better Beginnings project, operated in a number of places in Ontario, which is following up young people for over a decade with early intervention and finding the successes of early intervention.

Having said that, we need to do a lot more. I think the federal government has a role here and, with all respect, I think — from the earlier presentations — it's not enough to follow young people through the course of the program. We have to follow up after they've been through that program to see the long-term consequences of that program. Some programs unfortunately seem to work only for a short period of time and don't have that long-term follow-up.

The other thing we have to recognize — and this was pointed out — is we need to have replication. Sometimes programs seem to work, and it's not necessarily because of what they're doing but because they've managed to attract or be established by someone who was charismatic or has good skills with young people. But it's not what they are doing; it's who they are. We have to try to replicate those programs before we can put them in in other places.

I think there's a great deal more to do in terms of the research, the follow-up and the dissemination of results. The federal government has a really important role to play there. It's certainly starting to play that, but it needs to do a lot more.

Senator Hubley: I'll ask Emma Rhodes this. You've chronologically given us the order of when things tend to happen, and the result is we're looking at charges. You did

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

Monsieur Bala, plus tôt aujourd'hui, le directeur général de la Prévention du crime, à Sécurité publique Canada, nous a parlé de l'importance des recherches fondées sur les faits éprouvés. Vous-même, vous avez dit que, pour montrer que les programmes en la matière fonctionnent bien, il faut que les recherches soient fondées sur des faits éprouvés.

Si je prends l'exemple du domaine de la santé — parce que c'est celui que je connais le mieux —, je sais que des investissements ont été faits dans les études à long terme visant à évaluer les programmes d'intervention spécialisés, et tout se fait en partenariat : secteur public, secteur privé, milieu universitaire; tout le monde a un immense rôle à jouer. Vu l'importance des recherches fondées sur des faits éprouvés, pourriez-vous nous dire comment nous pourrions transposer ces programmes dans le domaine de la justice pour les jeunes?

M. Bala : Je crois que le modèle de la santé, l'étude au moyen de groupes témoins, serait impossible à transposer tel quel dans le système de justice pour les jeunes, mais nous pouvons certainement faire des projets pilotes dans un quartier et ajouter un groupe témoin. Je crois que c'est absolument essentiel et qu'il faut penser à long terme.

Nous avons déjà commencé. Par exemple, le projet Partir d'un bon pas, qui est actif dans plusieurs régions de l'Ontario, suit divers jeunes pendant 10 ans et préconise l'intervention précoce. Et ça marche.

Cela étant dit, il faut aller beaucoup plus loin. Je crois que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer et — avec tout le respect que je dois aux témoins qui nous ont précédés — je crois que ce n'est pas assez de suivre les jeunes pendant la durée de tel ou tel programme. Il faut que le suivi se poursuive après, afin d'évaluer les effets à long terme. Malheureusement, certains programmes ne semblent donner des résultats que sur une brève période, et il n'y a aucun suivi à long terme.

L'autre chose dont il faut prendre conscience — et le sujet a déjà été abordé —, c'est le potentiel d'émulation. Certains programmes fonctionnent bien, mais ce n'est pas nécessairement à cause du programme lui-même, mais plutôt de la manière dont il est géré ou parce que les responsables ont réussi à attirer un porte-parole charismatique ou doué avec les jeunes. Ce n'est pas le programme lui-même qui est une réussite, ce sont ceux qui le représentent. Il faut chercher à reproduire ces programmes avant de les transplanter ailleurs.

Je crois qu'il y a beaucoup à faire sur le plan de la recherche, du suivi et de la diffusion des résultats. Le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer. Il a fait les premiers pas, mais il a encore beaucoup de pain sur la planche.

La sénatrice Hubley : J'aimerais poser la question suivante à Emma Rhodes. Vous nous avez brossé un portrait chronologique de la situation, et nous en sommes à l'étape des accusations. Vous

mention failing to comply, then being held overnight, strip-searched, et cetera, and eventually staying in custody. What is custody? Where is that? Is that a youth centre?

In the youth court system are you experiencing the backlogs that maybe the other justice system is experiencing from time to time?

I would like to add that you're doing marvellous work in your areas. Do you feel that is being replicated across the country?

Ms. Rhodes: Dealing first with custody, there are two types of custodial facilities for young people. The first is open custody, which is essentially a group home facility. There are no cells; they're living in a home within the community. Then there's secure custody, which is the youth version of a jail.

In the Toronto area, I can tell you that for young men, that is at the Roy McMurtry Youth Centre, which is in Brampton. This poses a problem because if their families live in Toronto, how can they come and visit them? If they don't have access to a car and they're put in custody, they often lose that tie to their parent. What they are left with is the anti-social peer group they're meeting in custody. It can have a very detrimental effect.

With the backlog, one of the purposes of the YCJA is that the impact or the finding, or whatever the sentence may be for a young person, is supposed to happen pretty close to the offence because it's supposed to reflect how the youth brain works. A year is forever for them. There is a need to have consequences to an action happen pretty close to the offence date. Things happen quickly, but it's still six to eight to nine months. For the teenage brain, that still is far away.

I would like to see a shorter time period. When we say six, seven or eight months, it doesn't seem like a long time, but for the youth brain to try to connect their action to the consequence, it creates problems. In eighth months they've moved on, and we know that with teenagers in our own lives, eight months is forever.

In terms of across the country, I can only tell you that I practise in Toronto, so that's my experience.

Senator Hubley: Are our youth held in remand from time to time? Are they ever remanded?

Ms. Rhodes: Yes.

Senator Hubley: Are they then held in any sort of a different condition?

Ms. Rhodes: That is up to how they're classified by Correctional Service Canada, so it would go back to open or secure custody.

avez parlé de refus d'obtempérer, d'incarcération pour la nuit, de fouille à nu, et cetera, puis de détention. De quoi parle-t-on, au juste? Et où? Dans un centre jeunesse?

Le système de justice pour les jeunes connaît-il les mêmes arréages que le système pour adultes connaît quelques fois?

J'aimerais ajouter que vous faites un boulot du tonnerre. Y a-t-il d'autres gens comme vous, ailleurs au pays?

Mme Rhodes : En ce qui concerne la détention, il y a deux types d'établissements pour les jeunes. Il y a d'abord les centres de garde en milieu ouvert, qui ressemble à un gros foyer familial. Il n'y a pas de cellules, et les jeunes prennent part à la vie de quartier. Puis il y a les centres de garde en milieu fermé, qui sont l'équivalent d'une prison, mais pour les jeunes.

Dans la région torontoise, le centre de jeunes Roy McMurtry, de Brampton, accueille par exemple les jeunes de sexe masculin. C'est un problème, parce que, si leurs proches habitent à Toronto, comment font-ils pour venir leur rendre visite? S'ils n'ont pas accès à une voiture et qu'ils se retrouvent en détention, ils sont coupés de leurs parents. Il ne leur reste plus que le groupe d'antisociaux qui sont en détention avec eux. Disons que l'effet peut être assez néfaste.

En ce qui concerne les arréages, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents prévoit justement que, pour les jeunes, la sentence — ou je ne sais trop comment on dit dans leur cas à eux — doit être prononcée très peu de temps après l'infraction, parce que c'est ainsi que fonctionne le cerveau des jeunes. Pour un jeune, un an, c'est une éternité. Il faut que les conséquences se manifestent peu de temps après l'infraction. Les choses bougent donc plus rapidement, mais on parle quand même d'un délai de six, huit, voire neuf mois. Et dans l'esprit d'un jeune, c'est encore très long.

J'aimerais que ce soit plus court. Pour nous, six, sept ou huit mois, ce n'est pas très long, mais pour que le cerveau du jeune fasse la connexion entre le geste posé et la conséquence, ça peut s'avérer problématique. Après huit mois, il est passé à autre chose, et nous savons bien, à voir aller nos propres ados, que pour eux, huit mois et l'éternité, c'est la même chose.

Pour ce qui est du reste du pays, comme je pratique seulement à Toronto, mon expérience se limite à ma région.

La sénatrice Hubley : Avez-vous parfois affaire à des cas de détention provisoire? Arrive-t-il que les jeunes soient mis en détention provisoire?

Mme Rhodes : Oui.

La sénatrice Hubley : Sont-ils détenus dans les mêmes conditions que les adultes?

Mme Rhodes : Tout dépend de la catégorie dans laquelle les classe le Service correctionnel du Canada, qui choisit entre la détention en milieu ouvert ou fermé.

Senator Eggleton: I want to focus on what the federal government is doing and should be doing. On the last panel we heard from Justice Canada about their Youth Justice Fund and Youth Justice Services Funding Program. Public Safety Canada told us about the National Crime Prevention Strategy.

I would like some commentary on how effective these programs are. Are they meeting valuable needs? Is the funding adequate for them? If not, is it something where we need to double or triple the funding? I would like to get some idea of how far off the mark this funding is for these programs.

Also, in terms of what the programs don't cover, two or three areas that you think need to be priorities for the federal government in its programming project, whether it's prevention or dealing with youth in the system.

Particularly moving to visible minorities, these programs are for at-risk youth, whether visible minorities or not, but since the subject we are dealing with is trying to deal with an overrepresentation of visible minorities, what further needs to be done in terms of meeting their needs? That's a big question, perhaps, but we are at the federal level and I would like to know what more we need to do.

Mr. Bala: I think there are a number of issues raised in these questions, and certainly one of them that relates back is the question of the federal role. The federal role is primarily, I think, for carefully funding demonstration projects that can be replicated across the country. That means finding the projects, funding them and evaluating them in a long-term way. I'm concerned that we're not spending nearly enough on crime prevention. I think that, in the long term, it's a social investment.

One study in Ontario, the Better Beginnings, Better Futures Project, and some studies from the United States clearly demonstrate that early investment in both children at risk and adolescents has a long-term economic payoff provided they're the right kind of programs. Some programming is not very effective, so we need the follow-up component and then dissemination of information.

Another issue was touched upon that is very important: the large number of child welfare youth who are in group homes administered by the provinces that may then become involved in the justice system. Ms. Rhodes was in some ways referring to issues about children and youth in group homes being overly charged and then represented in the youth justice system. That's another area, certainly, where we need to pay significant attention; and to this point we have not done enough.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais parler de ce que fait le gouvernement fédéral — et de ce qu'il devrait faire. Parmi les témoins précédents, les représentants de Justice Canada nous ont parlé du Fonds du système de justice pour les jeunes et du Programme de financement des services de justice pour les jeunes, alors que celui de Sécurité publique Canada nous a parlé de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

J'aimerais savoir si ces programmes sont efficaces, et dans quelle mesure? Répondent-ils à des besoins réels? Sont-ils financés adéquatement? Dans la négative, s'agit-il d'un cas où il faudrait en doubler, voire en tripler le financement? J'aimerais avoir une idée du manque à gagner qu'accusent ces programmes.

Aussi, en ce qui concerne les domaines non couverts par ces programmes, j'aimerais que vous me signaliez deux ou trois éléments qui, selon vous, devraient figurer parmi les priorités du gouvernement fédéral en matière de programmes, qu'il s'agisse de prévention ou de la place des jeunes dans le système.

Et plus particulièrement en ce qui concerne les minorités visibles... je sais que ces programmes sont destinés aux jeunes en général, qu'ils fassent partie des minorités visibles ou pas, mais comme la réunion d'aujourd'hui porte sur la surreprésentation des minorités visibles, j'aimerais que vous nous disiez ce que nous devrions faire de plus pour répondre aux besoins de ces derniers. Je sais que c'est une grosse question, mais j'aimerais savoir ce que le gouvernement fédéral, puisque c'est lui que nous représentons, peut faire de plus.

M. Bala : Votre question porte sur plusieurs aspects, et l'un d'eux nous ramène justement au rôle que le fédéral doit jouer. Selon moi, le fédéral doit essentiellement s'occuper de financer adéquatement les projets témoins pouvant être reproduits ailleurs au pays. Il doit les trouver, les financer, puis les évaluer à long terme. Je m'inquiète, parce qu'on est loin de consacrer assez d'argent à la prévention. Pourtant, il s'agit à mon avis d'un investissement à long terme pour la société.

Selon une étude ontarienne, menée dans le cadre du projet Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur, et plusieurs autres provenant des États-Unis, les sociétés qui investissent très tôt dans des programmes efficaces pour enfants et adolescents à risque en sortent financièrement gagnantes à long terme. Pour ce qui est des programmes moins efficaces, c'est à ce moment-là que le suivi et la diffusion de l'information deviennent importants.

J'aimerais revenir sur un autre sujet, parce qu'il est très important. Je veux parler du nombre de jeunes pris en charge par l'État et vivant dans un foyer d'accueil administré par les provinces qui risquent de se retrouver un jour devant les tribunaux. Mme Rhodes y a fait indirectement allusion lorsqu'elle parlait des enfants et des jeunes qui vivent dans un foyer d'accueil et qui sont surreprésentés dans le système de justice pour les jeunes, notamment à cause du grand nombre d'accusations dont ils font l'objet. Il s'agit certainement d'un aspect qui mérite toute notre attention, car pour le moment, nous sommes loin d'en faire assez.

There was mention of Toronto's drug court, mental health court and Aboriginal court. Those are all very important. Another area where we need to do some work is on the so-called "crossover youth."

A great deal more can be done. I would respectfully suggest the federal government may have had more of a leadership role in the past than it has right now in some of these areas.

Ms. Pomerant: The funding is not adequate as a lot isn't covered. Many of the programs are not, shall we say, culturally sensitive. Until we deal with the systemic issues, the problems will continue to persist.

When I practised in Alberta, and the numbers are significantly down now in terms of incarceration rates, I believe that 90 per cent of the 250 youth were Aboriginals. Now, there are 80 youth in the Edmonton Young Offender Centre and 97 per cent of them, as of this morning's statistics, are Aboriginal. There weren't any culturally sensitive programs and there wasn't anything for them to come out to. I understand that that's still the case. When I spoke to my former youth worker this morning, he said that he couldn't talk long because he had to get some fresh water to the reserve and he was dealing with two 11-year-old mothers.

There could be a lot more funding and funding in terms of preventive measures, education, counselling, putting community supports in place for single mothers, and putting advocates in place for single-parent families, many of whom are first generation, don't speak the language and can't advocate at the schools to get their children back in school. Once we have lost them in the educational system, it is my personal view that they are lost to us. We need more funding in those areas. Who is responsible for that in terms of federal-provincial and how it is divided up? I heard some of the answers from the last panel, but it doesn't assist the youth. They need those things.

Mr. Kwok: I want to chime in on two things. In terms of the federal government's role, there are two things they can do. The first one is leadership for funding. They don't know much about visible minority youth and criminal behaviour. We need more good research to understand about this population and what programs are more effective for this segment of the population. Most of them are from welfare systems. How can we do more preventive work before they go to the criminal justice system? We need more of that in this area in order to determine a tailor-made program for them.

A second area is implementation. We need to emphasize that when we handle criminal behaviour, which happens in a local community, each community has its unique problems. There's no

Quelqu'un a parlé du tribunal pour toxicomanes de Toronto, de celui pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de celui pour les Autochtones. Ils sont tous très importants. Il ne faudrait pas non plus oublier les jeunes qui appartiennent à plusieurs catégories.

Nous pouvons en faire beaucoup plus. Avec tout le respect que je vous dois, je recommanderais au gouvernement fédéral d'accroître le leadership dont il a fait preuve jusqu'ici dans certains de ces domaines.

Mme Pomerant : Le financement est insuffisant, puisque bien des secteurs ne reçoivent rien. Bon nombre de programmes ne sont pas — comment dire — adaptés à la réalité culturelle. Tant que nous n'aurons pas réglé les problèmes systémiques, rien ne changera.

À l'époque où je pratiquais en Alberta — et je dois dire que les taux d'incarcération ont beaucoup diminué —, quelque chose comme 90 p. 100 des 250 détenus étaient des Autochtones. Le centre pour jeunes délinquants d'Edmonton compte actuellement 80 jeunes, et 97 p. 100 d'entre eux, en date de ce matin, sont Autochtones. Aucun programme adapté à leur réalité culturelle ne leur était offert, et rien ne les attendait à leur sortie. J'ai cru comprendre que rien n'a changé depuis. J'ai parlé à mon ancien travailleur social, ce matin, et il me disait qu'il ne pouvait pas me parler longtemps parce qu'il devait aller porter de l'eau douce à la réserve et qu'il devait rencontrer deux fillettes qui sont tombées enceintes à 11 ans.

Il pourrait y avoir beaucoup plus d'argent pour la prévention, l'éducation, la consultation, les soutiens communautaires destinés aux mères seules et aux chefs de famille monoparentale, qui bien souvent sont des immigrants de première génération qui ne parlent ni anglais ni français et qui ne peuvent pas faire pression sur l'école du quartier pour qu'elle accepte leurs enfants. À mon humble avis, à partir du moment où un enfant quitte le réseau scolaire, on peut considérer qu'il est perdu. Il faut plus d'argent dans ce secteur-là. Qui, du fédéral ou des provinces, est responsable de quoi et comment les responsabilités sont-elles partagées? Les témoins qui nous ont précédés avaient quelques réponses, mais rien pour aider les jeunes. Or, ils en ont bien besoin.

M. Kwok : J'aimerais dire deux choses. En ce qui concerne le rôle du gouvernement fédéral, il y a deux choses qu'il peut faire. Premièrement : montrer l'exemple côté financement. On ne sait presque rien des comportements criminels des jeunes issus des minorités visibles. Il faut des recherches poussées si on veut comprendre ces jeunes et déterminer les programmes qui les serviraient le mieux. Il s'agit pour la plupart de programmes d'aide sociale. Mais ne pourrait-on pas mettre davantage l'accent sur la prévention, avant qu'ils ne se retrouvent devant les tribunaux? Nous devons en faire plus et créer un programme sur mesure pour eux.

Vient ensuite la question de la mise en œuvre. Il faut insister sur le fait que, lorsqu'un jeune commet un acte criminel dans son quartier, chaque cas est unique. Il n'y a pas de solution

cookie-cutter approach. You have to handle it community by community. In that sense, the federal role should have good cooperation and collaboration with provincial governments as well as municipal governments about how to handle crime and the problem of local gangs in communities. The communities have strengths and limitations. One community is not the same as another.

The Chair: Thank you very much.

Senator Meredith: Going back to your studies on alienation and visible minority youth, Black youth and the different cultures that we have in Canada, can you elaborate for me on that in terms of what work we need to do so our young people feel validated that they're part of Canadian society? How can we take away the sense of hopelessness from these youth through these programs mentioned by the first panel, the intervention, and so forth? How do we get to the point where we feel that our young people are contributors rather than detractors from society?

Mr. Kwok: The first thing is more long term.

The Chair: Mr. Kwok, may I ask that you wait? We will have Senator Ataullahjan's question as well and then you can answer both.

Senator Ataullahjan: Do you think that prevention is the only approach to take towards crime? Does the government also have to be tough on crime?

Mr. Kwok: There are two questions. The first one addresses the alienation. For the long term, we have to address systemic discrimination against youth. We need to have some kind of hope and opportunity. When I say "hope and opportunity," youth need role models in school and in employment. They have to look up to something they can identify with. The best way to do that is to provide them with role models. Like I said before, we're going to recommend for all organizations, school systems, and others that they undergo diversity auditing. They are going to accommodate the needs of these populations.

Of course, we could accommodate them in terms of their learning. For example, some cultures place more emphasis on education. Even though their children are involved in crime, they try their best with all their resources to get them back to normal school. That means getting them back to mainstream society. We have to provide that kind of accommodation for them to get back to society.

Going back to the second question about the process, we need more money for prevention. According to research, when we study the criminal pathway, it is more effective to target people before they commit a crime instead of when they are involved in the criminal system, when it is less effective. We need to put more money, research and programs toward how to prevent them from coming into contact with the criminal system. Once involved in

universelle. Il faut y aller au cas par cas. Le gouvernement fédéral devrait donc miser sur la collaboration et la concertation avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pour lutter contre la criminalité et les gangs locaux. Chaque localité a ses forces et ses faiblesses, et chacune est différente de la précédente.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Meredith : Si on revient aux études sur l'aliénation et les jeunes issus des minorités visibles, comme les jeunes Noirs, et les différentes cultures qui façonnent le paysage canadien, pourriez-vous me dire ce qu'il faudrait que nous fassions pour que nos jeunes sentent qu'ils font partie intégrante de la société canadienne? Parmi les programmes dont parlaient les premiers témoins, y en aurait-il un, ou une stratégie d'intervention ou que sais-je, qui nous permettrait de redonner espoir aux jeunes? Comment faire en sorte que nos jeunes contribuent à la société au lieu de s'en détacher?

M. Kwok : Premièrement, il faut penser à long terme.

La présidente : Puis-je vous demander de patienter un petit instant, monsieur Kwok? La sénatrice Ataullahjan va poser sa question, et vous pourrez alors répondre aux deux.

La sénatrice Ataullahjan : Croyez-vous que la prévention est la seule façon de lutter contre la criminalité? Le gouvernement ne doit-il pas sanctionner durement les comportements criminels?

M. Kwok : Il y a deux questions. La première porte sur l'aliénation. À long terme, il faut lutter contre la discrimination systémique dont les jeunes sont victimes. Il faut leur redonner espoir et élargir leurs horizons. Je veux dire par là que les jeunes ont besoin de modèles, à l'école comme sur le marché du travail. Ils doivent pouvoir s'identifier à quelqu'un. Et il n'y a rien comme un modèle pour les inspirer. Comme je le disais plus tôt, nous allons recommander que tous les organismes, établissements scolaires et autres se soumettent à une vérification sur le plan de la diversité et qu'ils prennent ensuite des mesures pour répondre aux besoins de ces populations-là.

À commencer par leurs besoins pédagogiques, il va sans dire. Par exemple, dans certaines cultures, l'éducation occupe une place prédominante. Même si les enfants qui en sont issus sombrent dans la criminalité, leurs parents vont tout faire, vraiment tout, pour les ramener à l'école dite « normale ». Car pour eux, cela équivaut à réintégrer la société. Nous devons donc leur donner les moyens d'y parvenir.

Pour ce qui est de la deuxième question, sur le processus, c'est clair qu'il faut consacrer plus d'argent à la prévention. Selon de nombreuses recherches sur les comportements criminels, il est plus efficace d'intervenir auprès d'une personne avant qu'elle ne commette un crime qu'une fois qu'elle a mis le pied dans le système de justice pénale. Il faut financer davantage de recherches et de programmes afin d'empêcher ces gens de ne jamais entrer en

the system, we have to go to other research literature and other programs to help them, which is more expensive and more difficult to help them get out of the system.

Mr. Bala: I think that on the question of prevention, particularly for children — in Ontario we have the Better Beginnings program — we have seen that investing, starting early in pre-schools and in programming for school-aged children has a long-term social payoff in terms of greater engagement in the education system, lower teen pregnancy, and lower offending; so true prevention is very important.

Secondly, what we have been talking about largely today is intervention. Once a young person committed offences, how do we respond? I think part of that is accountability. There is a role for the police and a role for the courts, but the question was raised about getting tough with youth crime.

We have had a major national undertaking, almost an experiment, in which we have seen significant decreases in the number of young people in courts, significant decreases in the number of young people in custody, more community-based intervention, and it had actually led or been coincident with a reduction in youth crime.

An approach of sending more young people into custody is not effective. We can see that both on a national and an international level. These kinds of interventions actually deal with young people's problems. It was pointed out that one of the limitations of custody is young people are removed from their homes, schools, communities and sent somewhere else.

It may be that while they're in custody, they are well-behaved, but the issue is this: Can we reintegrate them in the community so they will be effective, productive citizens? Once we move them from the community, reintegrating them is much more difficult.

When it was asked what kinds of programs we have that are effective, the most effective ones generally speaking are community and family oriented. Some of them will involve aspects of culture and recreation.

That doesn't mean there's not a role for accountability. In appropriate cases there can be community service; there can and should be restitution to victims; there can and should be probation. But changing young people is the critical thing. Locking up a young person is relatively easy to do. It is expensive, but it is often not the most effective response.

The Chair: I want to thank all of you for your presentations today. You have given us a lot to think about.

Professor Bala, your last sentence is going to be what we will be thinking of. It will certainly be important in our reflections.

contact avec le milieu interlope. Car une fois qu'ils y sont, c'est très difficile de les en faire sortir, et les programmes et études nécessaires pour leur venir en aide sont plus onéreux.

M. Bala : Pour ce qui est de la prévention, notamment auprès des enfants — je reviens toujours au programme ontarien Partir d'un bon pas —, nous avons constaté qu'il est socialement avantageux d'investir dès le niveau préscolaire et le primaire, car les enfants s'intègrent mieux au réseau scolaire, les jeunes filles sont moins susceptibles de tomber enceintes et les jeunes en général risquent moins de commettre un crime. Alors, oui, la prévention est vraiment importante.

Vous savez, il a beaucoup été question d'intervention aujourd'hui. À partir du moment où un jeune commet un crime, que fait-on? Je crois que c'est une question de responsabilités et de conséquences. Les policiers ont un rôle à jouer, comme les tribunaux, mais la sénatrice demandait si on ne devait pas sanctionner durement les jeunes criminels.

Nous avons lancé une vaste initiative nationale — j'ai presque envie de parler d'une « expérience » — qui a eu pour résultat de faire baisser considérablement le nombre de jeunes qui se sont retrouvés devant les tribunaux ou en détention et de faire augmenter les interventions communautaires. Cette initiative a coïncidé avec une réduction du taux de criminalité chez les jeunes, pour ne pas dire qu'elle en a été la cause directe.

On n'arrivera à rien en mettant plus de jeunes en détention. Les faits l'ont démontré, ici comme ailleurs dans le monde. Les interventions dont je parle ciblent directement les problèmes que vivent les jeunes. Quelqu'un disait tout à l'heure que, parmi les côtés négatifs de la détention, il y a le fait que les jeunes sont coupés de leur foyer, de leur école et de leur entourage pour être envoyés on ne sait où.

Et même s'ils se comportent bien durant leur détention, une question demeure : comment faire pour qu'ils réintègrent vraiment la société et deviennent des citoyens efficaces et productifs? Car une fois qu'on les coupe de la société, c'est nettement plus difficile de les y réintégrer.

Vous nous avez demandé de parler des programmes efficaces. Eh bien, les programmes les plus efficaces sont ceux qui ciblent la famille et l'entourage. Et c'est encore mieux s'ils comportent des volets « culture » et « loisirs ».

Je ne dis pas qu'il ne doit pas y avoir de conséquences. Dans certains cas, le service communautaire peut s'avérer indiqué; il peut aussi y avoir dédommagement des victimes, et il devrait certainement y avoir une probation. Mais ce qui est important, c'est de chercher à changer le comportement de ces jeunes. En se contentant de les enfermer, on tombe dans une certaine facilité. Et en plus de ne pas être la solution la plus efficace, c'est coûteux.

La présidente : Je tiens à vous remercier tous et toutes pour la discussion que nous avons eue aujourd'hui. Vous nous avez donné de quoi alimenter notre réflexion.

Monsieur Bala, nous allons méditer longuement sur votre dernière phrase. Chose certaine, elle saura guider nos réflexions.

I thank you for making yourselves available on such short notice.

Our next witness is Catherine Latimer from the John Howard Society of Canada. Catherine is often present at our committee and other committees in the Senate. We very much welcome you.

Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada: It is a great pleasure to be here.

The John Howard Society of Canada is a community-based charity whose mission is to support effective, just and humane responses to the causes and consequences of crime. The society has more than 60 front-line offices across the country, many with programs and services to support the safe reintegration of offenders into our communities and to prevent crime. We provide services to individuals in need, regardless of their race, religion, age, sexual orientation, criminal record, et cetera.

The services we provide depend on the needs of our clients in the communities served. In some cases, such as the Northwest Territories, our clients are mostly First Nations individuals; and in urban centres, our clients reflect many different races. We provide services for youth to prevent crime and for those who have been in conflict with the law.

Thank you for the kind invitation to speak to you about the youth justice system and visible minorities. There is no question that certain groups are overrepresented in the youth justice system — First Nations; Blacks; males; former wards of the state; the poor; those with mental health challenges, cognitive impairments and brain injuries; victims of violence, et cetera. I understand this committee is interested in the challenge of the overrepresentation in the youth justice system of visible minority youth.

I had imagined that previous witnesses would have provided you with a lot of data, but having listened to some of the previous witnesses, I think that's probably not the case. I was simply going to refer you to some statistics that were contained in *The Star* article that came out on March 1, 2013: "Unequal justice: Aboriginal and black inmates disproportionately fill Ontario jails." That article indicates that Aboriginal boys 12 to 17 are five times more represented in the Ontario youth facilities; that there are four times more Black males age 12 to 17 in youth Ontario facilities; and there are 10 times more Aboriginal girls in Ontario youth facilities. Young Black females, interestingly enough, were not overrepresented in Ontario youth facilities.

I think it is important to get a handle on the statistics so that you know what you are looking at. That may be a bit of a start for the Ontario issues, but I think you will find quite a different story in some of the other provinces.

Merci encore d'avoir pu vous libérer à aussi court préavis.

Nous accueillons maintenant Catherine Latimer, de la Société John Howard du Canada. Catherine est une habituée de notre comité, et de bien d'autres comités du Sénat. Soyez la bienvenue.

Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada : C'est un grand plaisir pour moi d'être ici.

La Société John Howard du Canada est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à appuyer des interventions efficaces, justes et humaines pour s'attaquer aux causes et aux conséquences de la criminalité. La société est composée de 60 bureaux de première ligne un peu partout au pays qui offrent des programmes et des services en appui à une réintégration des délinquants en toute sécurité dans nos collectivités et à la prévention de la criminalité. Nous offrons nos services à tous ceux qui en ont besoin, peu importe leur race, leur religion, leur âge, leur orientation sexuelle, leurs antécédents criminels ou autres.

Les services que nous offrons varient selon les besoins des clients. Dans certains cas, comme aux Territoires du Nord-Ouest, nos clients sont surtout issus des Premières Nations; dans les centres urbains, ils proviennent de toutes sortes de milieux ethniques. Nous offrons des services de prévention aux jeunes et à ceux qui ont eu des démêlés avec la justice.

Je vous remercie de m'avoir aussi gentiment invitée à venir vous parler du système de justice pour les jeunes et des minorités visibles. Certains groupes sont surreprésentés au sein du système de justice pour les jeunes, personne ne dira le contraire. Je pense entre autres aux Premières Nations, aux Noirs, aux hommes, aux anciens pupilles de l'État, aux pauvres, aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou des déficits cognitifs, à celles qui ont subi un traumatisme crânien, aux victimes de violence et j'en passe. Le comité s'intéresse aujourd'hui à la surreprésentation des jeunes issus des minorités visibles au sein du système de justice pour les jeunes.

J'aurais cru que les témoins précédents vous auraient fourni tout un paquet de données, mais pour en avoir écouté quelques-uns, j'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas. J'aimerais simplement attirer votre attention sur un article paru dans le *Star* du 1^{er} mars 2013 : « Unequal justice : Aboriginal and black inmates disproportionately fill Ontario jails ». On y apprend qu'il y a cinq fois plus de garçons autochtones de 12 à 17 ans dans les centres ontariens pour jeunes; qu'il y a quatre fois plus de garçons noirs de 12 à 17 ans dans les centres ontariens pour jeunes; et qu'il y a 10 fois plus de filles autochtones dans les centres ontariens pour jeunes. Les filles noires, étonnamment, n'y sont pas surreprésentées.

Je crois qu'il est important de bien comprendre les statistiques si on veut savoir de quoi on parle. Je viens de vous donner une idée de ce qui se passe en Ontario, mais je crois que la situation est complètement différente dans certaines autres provinces.

All of us wish there were an easy answer to this, but history, poverty and marginalization have left a legacy of hardship and challenges for many of these youth. The higher numbers in youth custody is a symptom of much broader social and economic problems, and it would be a mistake to think that the answers lie in changes to the youth justice system alone.

If we are able to make a difference in the lives of individual youths, we need to examine three clear categories of change, or phenomena. One is social and economic policy.

Inequality needs to be addressed. If groups get mired in poverty and see no way of getting out and contributing constructively to society, negative social outcomes, including violence and crime, follow. Whatever may have led certain groups, communities or families within Canada to be trapped in poverty, pathways need to be built so they can have hope that this can and will be overcome.

What you find — and I think some of the information that you have received — is that it's pretty clear that the children of newly arrived Canadians are actually under-represented in the youth justice system, and it is only when there's been an opportunity for people to get stuck at low levels and not see an opportunity to advance that you start to see this generational trap where people get caught in crime.

The second big area is crime prevention. There can be no doubt that there are communities in Canada where our youth are at risk. I must confess that before being the Executive Director of the John Howard Society of Canada, I was Director General of Youth Justice Policy for the federal Department of Justice, so perhaps I know a bit more about this area than I really should.

One of the areas that we were concerned about when we were bringing in the Youth Justice Act — which was intended really to address the needs of young people in their communities rather than through the justice system — was the capacity of some Aboriginal communities to discharge that. We were worried that we would have a negative consequence of actually the proportions of Aboriginal youth going up if we didn't provide some support for Aboriginal communities and support their ability to deal with youth in their communities.

What we did was to try to figure out the numbers. We did a one-day snapshot of Aboriginal youth in custody. We went to all the provinces and asked them to do a head count of the number of youth who were First Nations, who were in their communities on a particular day. What communities did they come from? Where were they when they committed the offence that led to custody? What community were they proposing to return to after their custodial sentence?

Nous souhaitons tous mettre le doigt sur une solution magique, mais hélas, les antécédents, la pauvreté et la marginalisation marquent bon nombre de ces jeunes pour la vie. Les taux élevés d'incarcération chez les jeunes sont symptomatiques de plus vastes problèmes sociaux et économiques, et nous ferions erreur en assumant que, pour tout régler, il suffit de réformer le système de justice pour les jeunes.

Si nous voulons changer la vie de ces jeunes, nous devons envisager trois types bien précis de changements, ou phénomènes. À commencer par les politiques sociales et économiques.

Les inégalités doivent être aplanies. Si un groupe donné s'embourbe dans la pauvreté sans jamais avoir l'espoir d'en sortir et de contribuer un jour concrètement à la société, c'est alors que les comportements sociaux négatifs, dont la violence et la criminalité, font surface. Quoi qu'il ait pu arriver pour que certains groupes, communautés ou familles du Canada aient pu se retrouver prisonniers de la pauvreté, nous devons paver la voie afin de leur donner l'espoir qu'ils peuvent — et qu'ils vont — s'en sortir.

Comme vous l'ont appris certains renseignements que vous avez déjà reçus, on sait aujourd'hui que les enfants des nouveaux arrivants sont en fait sous-représentés dans le système de justice pour les jeunes, et c'est seulement quand les jeunes voient qu'ils sont condamnés à rester en bas de l'échelle toute leur vie et ne voient aucune issue que le piège des générations les pousse vers la criminalité.

C'est ce qui m'amène au deuxième grand volet : la prévention de la criminalité. Tout le monde sait qu'au Canada, les jeunes issus de certaines communautés sont à risque. Je dois préciser qu'avant d'occuper les fonctions de directrice générale de la Société John Howard du Canada, j'étais directrice générale du Groupe de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, au ministère de la Justice, alors c'est probablement pour ça que j'en sais plus que ce à quoi on pourrait tout d'abord s'attendre.

Lorsque la Loi sur le système de justice pour les jeunes est entrée en vigueur — et je précise qu'à l'origine, cette loi devait miser sur le milieu, et non sur le système de justice, pour régler les problèmes des jeunes —, nous nous demandions sérieusement si certaines communautés autochtones pourraient y arriver. Nous craignons de faire augmenter la proportion de jeunes délinquants Autochtones si nous ne fournissons pas une certaine forme de soutien aux communautés autochtones afin de les aider à aider elles-mêmes leurs jeunes.

Nous avons fait des prévisions. Nous avons calculé le nombre de jeunes autochtones qui étaient alors en détention. Nous avons communiqué avec toutes les provinces et leur avons demandé de compter le nombre de jeunes des Premières Nations qui étaient dans leur communauté un jour donné. D'où venaient-ils? Où étaient-ils le jour où ils ont commis l'infraction à cause de laquelle ils étaient en détention? Où envisageaient-ils de retourner à la fin de leur peine?

We got very interesting data about the proportion of First Nations people in the youth justice system, and essentially the gateway of young people coming into the youth justice system in bigger numbers. While it might not have been a surprise to some, it was through western urban centres, and the real gateway for youth coming into custody at that time was Winnipeg.

So we introduced a cities project in Winnipeg where we worked with an Aboriginal elder who had a background in corrections and a police officer who did a lot of work in the front end. They worked with all of their contacts in their communities. The actual number of First Nations people coming into the youth justice corrections system reduced significantly by building the capacity and putting the capacity in where you knew the problems lay. I just provide that as a positive example.

What is very interesting also is to actually talk to some of these kids or young people who are in communities that are at high risk. If you haven't done so, you may be surprised. One of the things that struck me was that the first thing that they ask for is that they need a place to be safe. These kids feel in danger in some of those communities. We assume that the danger is coming from them, but they perceive themselves as being at risk of violence. It is important to try to address those kinds of things.

It is key to try to figure out what your problem is, what community you are in, and what are the unique problems facing the individuals in those communities. How do you put the support structures in place that will stand the best chance of meeting those kids' needs, giving them hope that they can survive and overcome the challenges that they're facing and the negative influences that they're feeling from their particular community?

Crime prevention is key, but it has to be more than just spending money on programs. This is a February 26, 2014, article entitled, "After Decades of Spending, Minority Youth Still Overrepresented in System," where the United States had reviewed their crime prevention programs. It gives a good idea of where those resources should be spent in order to actually have good outcomes. That is also key.

We need to learn from what works. We need to test out different stuff and we need to learn from what works.

The third category that we need to look at is opportunities and challenges within the youth justice system itself.

One of the significant problems — and I think people have raised it — is that we need to be wary about negative stereotyping by those in the justice system. More people come out of poverty not committing offences than do. It is easy to make stereotypes, particularly if they're race-based, and it can lead to what the last

Nous avons obtenu des données intéressantes sur la proportion de jeunes des Premières Nations au sein du système de justice pour les jeunes et sur les endroits où les jeunes étaient les plus susceptibles de sombrer dans la criminalité. Ce ne sera sans doute pas une surprise pour certains, mais nous avons appris que c'était dans les grands centres de l'Ouest, et plus particulièrement à Winnipeg, que les jeunes étaient le plus susceptibles de se retrouver en détention.

Nous avons donc lancé un projet à Winnipeg dans le cadre duquel un aîné qui avait travaillé en milieu carcéral et un agent de police ont fait un excellent travail. Ils ont fait jouer tous leurs contacts dans le milieu. Au bout du compte, le nombre de jeunes des Premières Nations qui se sont retrouvés devant les tribunaux a diminué considérablement, tout ça parce que nous avons renforcé leurs capacités et misé sur les sources connues des problèmes. Je voulais vous en parler, parce qu'il s'agit d'un exemple positif.

J'ai trouvé particulièrement intéressant de pouvoir discuter avec certains de ces enfants et jeunes qui viennent d'une communauté à risque. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à faire de même. Vous pourriez être surpris. J'ai entre autres été saisie de voir que, la première chose qu'ils demandaient, c'est qu'on les mette en sécurité. Ces jeunes se sentent en danger dans leur communauté. Et si nous assumons aussitôt que le danger vient de la communauté en tant que telle, les jeunes nous disent au contraire qu'ils se perçoivent eux-mêmes comme étant à risque de devenir violents. On ne peut pas rester les bras croisés quand on entend des choses comme ça.

Il est essentiel de déterminer les problèmes de chaque jeune, la communauté dont il est issu ainsi que les problèmes qui lui sont propres. Comment mettre en place les structures de soutien qui sont le plus susceptibles de répondre aux besoins de ces jeunes, de leur donner espoir et les convaincre qu'ils peuvent survivre, qu'ils peuvent surmonter les obstacles qui se dressent sur leur chemin et qu'ils peuvent se débarrasser des influences négatives qu'ils subissent dans leur communauté?

La prévention est capitale, mais elle ne doit pas se résumer au seul financement des programmes. Voici un article paru le 26 février 2014. Il s'intitule « After Decades of Spending, Minority Youth Still Overrepresented in System », et on y apprend que les États-Unis ont passé leurs programmes de prévention en revue. Cet article nous donne une bonne idée des ressources nécessaires pour produire des résultats intéressants. Ça aussi, c'est capital.

Il faut s'inspirer de ce qui fonctionne. Il faut essayer des choses, et il faut s'inspirer de ce qui fonctionne.

La troisième catégorie correspond aux points forts et aux faiblesses du système de justice pour les jeunes en tant que tel.

Il faut particulièrement se méfier des stéréotypes négatifs qui peuvent circuler dans le système. Je crois d'ailleurs que le sujet a déjà été abordé par d'autres avant moi. Parmi les gens qui vivent dans la pauvreté, il y en a beaucoup plus qui ne commettent aucun crime qu'il y en a qui en commettent un. C'est facile de tomber

set of witnesses was talking about, the likelihood that youth from these marginalized communities will be stopped more by police and will be hounded more.

We also need to ensure that the risk/need tools and other diagnostic program devices are impartial.

You will often find that they will have something in there that assesses potential risk — which can really be telling in terms of how the justice system deals with them — that is not weighted properly for certain cultures or certain cultural risks. So you really need to look at those risk-need assessment tools.

I'll give you an example. This is not necessarily related to them, but I deal with a lot of adult inmates. They were doing a risk-need assessment, and an example of a standard question is: How much time do you spend with your family? Of course, if you're incarcerated, the amount of time you're spending with your family is reduced. You end up with very low scores on these risk-need assessments because a youth may be away of their family in a boarding school or whatever. That needs to be addressed.

It is important to treat all young people as individuals and base tailored alternatives and community-based sentences or rehabilitation plans on that particular individual. For many visible minority youths, culturally relevant options will resonate well with them, whether this is drumming, sweat lodges, learning rap music or whatever it happens to be. Others will want more main line rehabilitation and reintegration tools like housing, job opportunities and education. Some will want both.

It's very important to look at the individual, to listen to the individual's needs and try and figure out how best to line that up so that they're available for the young person who has been involved in the justice system.

Trauma-based practices are something that we haven't looked at but are growing and might be particularly relevant for some who live in high-risk neighbourhoods. A lot of young people who have been exposed to a lot of violence — and some of those young people coming from high-risk neighbourhoods will have seen their friends shot and killed, and some of them will have been exposed to violence within their families — there is a lot of trauma that goes with that. There has been a considerable amount of success by tailoring responses that address some of the trauma that young people may have experienced in their communities.

I think that's an opportunity that we should be looking at in the future.

In conclusion, we as a society face the challenge of the overrepresentation of certain groups in our justice system. Today we are looking at the overrepresentation of visible minority

dans les stéréotypes, surtout raciaux, car il peut alors arriver ce que décrivaient les témoins précédents, c'est-à-dire que les personnes qui sont issues de ces communautés seront davantage ciblées et traquées par les services policiers.

Nous devons aussi nous assurer que les outils d'évaluation des besoins et des risques et autres programmes diagnostics sont impartiaux.

Il arrive souvent que les mécanismes destinés à évaluer les risques — et c'est tout à fait révélateur de la place qui leur est accordée dans le système de justice pour les jeunes — ne soient pas adaptés à la réalité culturelle de certains jeunes ou aux risques culturels s'y rapportant. Il faut donc faire bien attention à ces outils d'évaluation des risques et des besoins.

Je vous donne un exemple. Je sais qu'il n'est pas vraiment question des détenus adultes aujourd'hui, mais c'est surtout à eux que j'ai affaire. Voici un exemple typique de question qui est posée dans le but d'évaluer les risques et les besoins d'un détenu donné : Combien de temps passez-vous avec votre famille? Il va sans dire que les personnes incarcérées passent beaucoup moins de temps avec leur famille. Elles obtiennent donc un score très peu élevé. C'est la même chose pour les jeunes qui ne restent plus chez leurs parents parce qu'ils sont en pension ou quelque chose du genre. Ça aussi, il faut en tenir compte.

Il est important de traiter tous les jeunes comme des personnes à part entière et de trouver des peines ou des plans de réinsertion adaptés à leurs besoins et à leur milieu. Pour bien des jeunes issus des minorités visibles, les options à connotation culturelle ont particulièrement la cote. Je pense entre autres à des leçons de batterie ou de musique rap, aux huttes de sudation et autres solutions du genre. Certains autres vont plutôt favoriser les outils classiques de réinsertion et de réadaptation, comme le logement, l'emploi et l'éducation. D'autres encore vont préférer un mélange des deux.

Il est très important d'évaluer les besoins de chaque jeune qui a maille à partir avec le système de justice, de l'écouter et de chercher à trouver une solution qui lui convienne.

Nous n'avons pas encore parlé des thérapies traumatologiques, mais elles sont de plus en plus populaires. Elles peuvent d'ailleurs s'avérer intéressantes pour les jeunes qui vivent dans un milieu à risque particulièrement élevé. Bon nombre d'entre eux ont été exposés à beaucoup de violence — certains ont vu leurs amis se faire tirer dessus et mourir — et les traumatismes sont fréquents. Les interventions qui ciblent les traumatismes subis par les jeunes sont incroyablement efficaces.

Je crois que c'est une possibilité que nous devrions envisager dans l'avenir.

En conclusion, notre société doit composer avec la surreprésentation de certains groupes au sein du système de justice. Aujourd'hui, nous nous intéressons surtout à la

youth, but to be effective and fair in our response, we need to tackle underlying social and economic problems that affect them and their communities and that are correlated with higher crime rates. The youth criminal justice system should be used with restraint, and there should be no discrimination in the youth justice system.

The Youth Criminal Justice Act allows for culturally relevant practices at the front end, at alternatives, at custody and at reintegration. These should be encouraged for youths who want them. There are lots of untapped opportunities we could be looking at.

Thank you.

Senator Eggleton: Thank you for that presentation. That's excellent.

I quite agree with you that we need to look at the underlying social and economic issues here: poverty, inequality, housing, job opportunities, education, et cetera. But I would like to focus for a moment on the programs that are operating; these are some of the questions I asked the last panel. The Department of Justice in the first panel talked about the Youth Justice Fund and the Youth Justice Services Funding Program. Public Safety Canada talked about the National Crime Prevention Strategy.

Are there aspects of these programs that stand out for you as being quite worthwhile and successful? What do you think they should be covering that they are not? Talk about the adequacy of funding for the programs that the federal government through these two departments could be funding; that's quite aside from the underlying social and economic issues.

Also, what do we do about the data problem? How do you think we can get a handle on that?

These programs primarily operate for at-risk youth, yes, but we are focusing at this point on visible minorities. Still, I think in either case, we need to get a handle on the data about youth to better justify their program needs.

Ms. Latimer: I'll start with the data. It would be quite reasonable to ask the Department of Justice to collect the data you need to see. I can tell you from having done the one-day snapshot that there will be some costs to them in terms of paying for the time for the provincial data collectors to actually collect the data. But it was basically processed within the Department of Justice once the data had arrived. There are many fewer young people in custody now, so I think you could get answers to that fairly quickly.

surreprésentation des jeunes issus des minorités visibles, mais pour agir de manière juste et efficace, nous devons nous attaquer aussi aux problèmes sociaux et économiques sous-jacents qu'éprouvent ces jeunes et les communautés dont ils font partie, car le lien avec le taux de criminalité est direct. Le système de justice pour les jeunes devrait être utilisé avec parcimonie, et il devrait être totalement exempt de discrimination.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents parle de pratiques culturelles pertinentes, de solutions de rechange, de détention et de réinsertion. Ces solutions devraient être envisagées pour les jeunes qui s'y intéressent. L'éventail des possibilités inexplorées est très impressionnant.

Merci.

Le sénateur Eggleton : Merci beaucoup, c'était excellent.

Je crois moi aussi que nous devons nous attaquer aux causes sociales et économiques sous-jacentes, comme la pauvreté, les inégalités, le logement, l'emploi, l'éducation, et cetera. J'aimerais cependant commencer par parler des programmes actuellement en vigueur; j'ai posé les mêmes questions aux témoins précédents. Parmi le premier groupe de témoins, les représentants du ministère de la Justice ont parlé du Fonds du système de justice pour les jeunes et du Programme de financement des services de justice pour les jeunes. Le représentant de Sécurité publique Canada, lui, a plutôt parlé de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

Y a-t-il des aspects de ces programmes qui vous semblent particulièrement utiles, ou efficaces? Y a-t-il des aspects qui ne sont actuellement pas couverts, mais qui, selon vous, devraient l'être? Dites-nous si le financement des programmes que le gouvernement fédéral offre par l'entremise de ces deux ministères est adéquat. Et c'est sans oublier les problèmes sociaux et économiques sous-jacents.

Finalement, que pensez-vous du problème de données? Comment devrions-nous nous y prendre, selon vous, pour le régler?

Ces programmes sont principalement offerts aux jeunes à risque, d'accord, mais nous nous concentrons sur les minorités visibles. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut mieux comprendre les données sur les jeunes pour mieux justifier leurs besoins en matière de programmes.

Mme Latimer : Je commencerai par les données. Il ne serait pas déraisonnable de demander au ministère de la Justice de recueillir les données dont vous avez besoin. D'expérience, je peux vous dire qu'il y a des coûts associés aux profils instantanés d'une journée, liés au temps que passent les responsables provinciaux à recueillir les données. Mais dès qu'elles sont recueillies, c'est le ministère de la Justice qui traite les données. Le nombre de jeunes sous garde a beaucoup diminué, je pense donc que vous pourriez obtenir des réponses assez rapidement.

A number of programs are working well. The challenge is to ensure there is some sort of evaluation of those particular programs. The Youth Justice Fund was supposed to be looking at innovative programs. Some of them should have worked and some should not have. A lot were funded and a lot turned out to work surprisingly well.

For example, one I thought would not be useful — by that I mean in terms of demonstrating where we ought not to go in the future — was in connection with providing drama skills for young people who were at risk of being involved in gangs. That actually turned out to be successful. I'm not entirely sure why, except that it might give them an opportunity to step outside the socialized role and think about how they could act in a different way.

It's important to try to assess these programs and share the results about what is and is not working.

As a community-based organization, we try and share information among John Howard Societies across the country about the type of programs that are working well so they can be duplicated or so patterns of success can be followed up on in certain areas of the community. But where John Howard has had some success is in supporting some of the higher-risk young people in terms of providing them with housing and support, and supporting their reintegration back into the communities. There are a lot of successful things that can be done.

If you ask young people — which I always think is important when developing programs for them — a kid in custody would say, "If there was one adult who cared about me en route, who I felt I could go to and seek guidance from, it would have made a big difference in my life." So I'm keen on mentoring and peer support programs. Young people who have walked the same path as young people who are struggling now and made it successfully out the other side have something to share with struggling youths that resonates with them; it gives them hope.

The John Howard Society would say that to help with the correction of young people or anybody who is in conflict with the law, you need a standard set of supports; you need education, housing, something that addresses the psychological problems the person may be facing, and you need to address any kind of addiction or substance abuse issues. Basically, you need a gamut of supports around a particular person in order to help them back into society. That's equally true with young people.

Senator Eggleton: What about the crime prevention program; does it need more money?

Ms. Latimer: It would benefit from an enormous infusion of resources.

There is a very good adviser — I think to the Washington State government — who actually does a cost-benefit analysis of programs, including crime prevention programs as well as intervention programs, who says that for X amount of taxpayers' dollars, Y is the cost saving in the long run. It's

Un certain nombre de programmes fonctionnent bien. Le défi consiste à faire en sorte qu'ils soient évalués. Le Fonds du système de justice pour les jeunes était censé s'intéresser aux programmes novateurs. Certains d'entre eux auraient dû fonctionner et d'autres pas. Beaucoup d'entre eux ont été financés et ont fini par dépasser nos attentes.

Il y en a un qui, selon moi, n'allait pas s'avérer utile, sauf pour ce qui est de nous aider à comprendre quoi éviter à l'avenir; le programme consistait à apprendre l'art dramatique aux jeunes susceptibles de se joindre à un gang. Le programme s'est avéré un succès. Je ne sais pas exactement pourquoi; peut-être leur a-t-il donné l'occasion de s'éloigner du rôle qu'ils ont acquis dans la société et de trouver d'autres façons d'agir.

Il est important d'essayer d'évaluer ces programmes et de communiquer les données sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

En tant qu'organisme communautaire, nous tentons de mettre en commun, avec toutes les Sociétés John Howard au Canada, les renseignements sur les programmes qui fonctionnent afin qu'ils puissent être repris ailleurs ou que l'on se penche de plus près sur les formules qui marchent dans divers domaines. Nous avons notamment eu du succès avec les programmes visant les jeunes à risque élevé; nous offrons de les loger et de les appuyer en vue de leur réinsertion sociale dans la collectivité. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire.

Il suffit de parler aux ados en détention — ce qui, soit dit en passant, est important lorsqu'on met au point des programmes pour les aider — pour apprendre que si seulement il y avait eu un adulte dans leur vie capable de leur donner des conseils, ça aurait fait toute la différence. C'est pourquoi je m'intéresse tout particulièrement aux programmes de mentorat et de soutien par les pairs. Les jeunes personnes qui sont passées par des moments difficiles mais qui s'en sont sorties ont beaucoup à apprendre aux jeunes en difficulté; elles savent ce qu'ils éprouvent, et peuvent leur donner espoir.

Selon la Société John Howard, pour remettre sur le droit chemin les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, il faut intervenir dans les domaines suivants : l'éducation, le logement, les problèmes de santé mentale et la toxicomanie. Essentiellement, toute personne a besoin d'aide à ces niveaux-là afin de pouvoir réintégrer la société. C'est la même chose pour les jeunes.

Le sénateur Eggleton : Et le programme de prévention du crime, a-t-il besoin de plus d'argent?

Mme Latimer : Il bénéficierait beaucoup d'une grande infusion de ressources.

Il y a un excellent conseiller — qui travaille, sauf erreur, pour le gouvernement de l'État du Washington — qui effectue une analyse coûts-bénéfices des programmes, dont les programmes de prévention du crime et les programmes d'intervention, qui lui permet d'affirmer les économies potentielles à réaliser sur le long

pretty clear that for the investments they are making in crime prevention programs, they're saving a lot in terms of future policing, corrections and justice costs.

Senator Eggleton: Do we have a Canadian study on that?

Ms. Latimer: No, but it would be worthwhile to emulate that.

The closest I have seen is in connection with homelessness; you see it in a connection between crime and homelessness. They looked at providing social housing and the savings provided in terms of emergency room calls and the calls on the justice system. There are huge savings by providing housing.

These broader costing models are things that should certainly be pursued.

Senator Meredith: Thank you so much for your presentation, and thank you for being on both sides of the spectrum here. You speak to us from a well-informed position.

You mention trauma-based practices. In Greater Toronto, where I hail from, several incidents have taken place that I attended to, and visible-minority communities tend to not gain that same sense of support when it comes to homicides that take place in these townhouse complexes, churches, malls. There does not seem to be that sense of reaction in terms of those communities. Can you elaborate for me on what needs to be done to help these young people when they are in this traumatic situation?

Ms. Latimer: I think you mentioned — was it the “Year of the Gun” or the “Summer of the Gun”?

Senator Meredith: In 2005, yes.

Ms. Latimer: At that time, there were three levels of government participating in a response to those tragedies. I felt that that had shown great promise in terms of helping to mobilize support for those particular communities and empowering some of the leaders in those communities to speak out and address some of those concerns. Now, it takes an infusion of resources to be able to do that as well.

In terms of trauma-based practices, I was thinking about a young person that I met from the Jane-Finch area. I think his name is Devon Jones. I don't know if you know him, but he works with the school board in some of communities where there are a lot of gang problems. He was talking about how traumatized the students were when gun violence affected one of their students.

I don't see how there could not be trauma associated with that. The last thing you want is for them to get injured to violence. You want them to have a safe place for dealing with that particular trauma and for putting measures in place that continue to make them feel safe and help them overcome that.

terme pour chaque dollar des contribuables investi. Il est indéniable que les investissements effectués dans les programmes de prévention du crime entraînent une réduction des coûts des services de police, des services correctionnels et de l'administration de la justice à l'avenir.

Le sénateur Eggleton : Avons-nous une étude équivalente pour le Canada?

Mme Latimer : Non, mais il serait intéressant d'en faire une.

La seule initiative que j'ai vue qui s'en rapproche s'intéresse à l'itinérance. Il y a un lien entre la criminalité et l'itinérance. On a tenté d'établir un lien entre la création de logements sociaux et les économies réalisées grâce à la réduction du nombre de visites aux salles d'urgence et les économies au sein du système de justice. Le logement nous permet de réaliser des économies considérables.

Il faudrait vraiment s'intéresser à ces grands modèles d'établissement des coûts.

Le sénateur Meredith : Merci beaucoup pour votre témoignage, qui nous montre bien les deux côtés de la médaille. Vous semblez très bien informée.

Vous avez parlé de pratiques fondées sur les traumatismes. Dans ma région du Grand Toronto, j'ai été témoin de plusieurs incidents, et il semble que les communautés de minorités visibles ne reçoivent pas autant d'aide pour les homicides commis dans les quartiers de maisons en rangée, les églises, les centres d'achat. Il semble qu'on n'intervienne pas dans ces quartiers. Pourriez-vous nous parler de ce qu'il faudrait faire pour aider les jeunes qui éprouvent de telles situations traumatisantes?

Mme Latimer : Vous avez mentionné — c'était « l'Année des fusils » ou « l'Été des fusils »?

Le sénateur Meredith : En 2005, oui.

Mme Latimer : À l'époque, les trois ordres de gouvernement intervenaient en réponse à de telles tragédies. C'était très prometteur; on pouvait mobiliser le soutien nécessaire pour aider ces communautés et habiliter les dirigeants communautaires à exprimer leurs préoccupations. Maintenant, il nous faut une infusion de ressources pour y parvenir.

Pour ce qui est des pratiques fondées sur les traumatismes, je pense à un jeune du quartier de Jane et Finch que j'ai rencontré. Je pense qu'il s'appelait Devon Jones. J'ignore si vous le connaissez; il travaille pour le conseil scolaire d'une des communautés qui éprouve de gros problèmes de gangs. Il parlait du fait que les actes de violence commis avec une arme à feu à l'endroit d'un des élèves traumatisent tous les élèves.

Je ne vois pas comment ce pourrait être autrement. La dernière chose que l'on veut, c'est que ces jeunes soient blessés. Idéalement, ils pourraient composer avec ce traumatisme dans un milieu sûr, et l'on pourrait prendre des mesures pour qu'ils continuent de se sentir en sécurité et qu'ils guérissent.

If people feel the only way to feel safe is to have gangs at their backs, it promotes the wrong response. We need to think about what motivates young people to join gangs. I think it is that feeling of being personally at risk. There is a lot to be said for trying to address some of those underlying problems, and I think they are fairly unique. It's not that other communities don't have that, but you wouldn't necessarily have that in some other Canadian communities.

Senator Meredith: Talk to me again about the work you do with Correctional Service Canada in terms of individuals coming out of the system. What do you do with them while they're in the system? I'm curious as to what programs are in place.

You talk about the lack of resources and the fact there is a cost benefit to intervention as opposed to incarceration. We know it's probably five times higher. My stats might be off, but we know it costs more to keep someone incarcerated than outside of the system.

Ms. Latimer: Absolutely.

Senator Meredith: Talk to me about the programs that help the individual. I believe in truly rehabilitating individuals with life skills and education while they are there. Those individuals who have gone through, we've heard from previous panels of them missing education. What has been done internally to really touch the lives of those individuals?

Ms. Latimer: Again, I would say not enough is being done internally. That's probably not the answer you want to hear.

What has happened is the number of offenders — youth corrections is going down, adult corrections is going up. It's not necessarily based on increasing numbers who've committed crimes but basically longer sentences. The whole tough-on-crime stuff means that there are fewer resources inside the federal penitentiaries to provide the services, support and reintegration. They call it fulfilling their corrections plan, which is supposed to give them the social skills, the psychological and physical well-being to actually go out and make a contribution in their communities.

They should be going out on parole in a graduated response where they are supported and supervised as they are making the difficult transition back into their communities, often back into the same communities where they had problems before.

Young people, I think, need a different skill set. I do think education is probably more important for them, because a lot of times their education has been disrupted and they are still at a point where they can catch up.

For me, dealing with some of the underlying issues, high numbers of young people end up in the custody system who have cognitive impairments, ADHD, FASD, brain injuries and mental

Si les jeunes trouvent que la seule façon de se sentir en sécurité est d'avoir recours à un gang, c'est la mauvaise réponse. Il faut songer à ce qui motive les jeunes à se joindre à un gang. Je pense que c'est en grande partie le désir de mitiger le risque personnel qu'ils ressentent. On pourrait beaucoup accomplir en s'attaquant à ces problèmes sous-jacents qui, selon moi, sont particuliers aux jeunes dans de telles circonstances. Je ne dis pas que d'autres communautés n'ont pas de problèmes, mais je ne pense pas que ces mêmes circonstances se retrouvent ailleurs au Canada.

Le sénateur Meredith : Parlez-moi encore du travail que vous effectuez pour le Service correctionnel du Canada avec les délinquants qui approchent la fin de leur peine. Que faites-vous avec eux lorsqu'ils sont toujours à l'intérieur? Je suis curieux d'en connaître davantage sur les programmes offerts.

Vous avez parlé du manque de ressources et du fait que l'intervention est plus rentable que l'incarcération. Nous savons qu'elle est environ cinq fois plus rentable. Mes chiffres ne sont peut-être pas très précis, mais nous savons qu'il est plus coûteux d'incarcérer quelqu'un que de le soumettre à des interventions à l'extérieur.

Mme Latimer : Tout à fait.

Le sénateur Meredith : Parlez-moi des programmes qui aident les gens. À mon avis, il faut apprendre aux gens les aptitudes à la vie quotidienne et les éduquer lorsqu'ils sont à l'intérieur si on souhaite vraiment les réadapter. Ces personnes qui ont des démêlés avec la justice, les témoins qui ont comparu avant vous nous ont dit qu'elles ont une éducation insuffisante. Que fait-on à l'intérieur pour toucher la vie de ces gens?

Mme Latimer : Là aussi, j'estime qu'on n'en fait pas assez. Ce n'est probablement pas ce que vous voulez entendre.

En termes du nombre de délinquants, le nombre de jeunes diminue et le nombre d'adultes augmente. Cela ne signifie pas nécessairement que le nombre d'infractions a augmenté, mais plutôt que les peines purgées sont plus longues. Lorsqu'on prétend sévir à l'égard de la criminalité, on finit par réduire les ressources dont disposent les établissements carcéraux fédéraux pour offrir des services favorisant la réinsertion sociale. Idéalement, on veut que les détenus respectent leur plan correctionnel et puissent ainsi apprendre les compétences sociales et atteindre un niveau de bien-être psychologique et physique nécessaire afin de pouvoir contribuer à la société.

Ils devraient être graduellement mis en liberté tout en bénéficiant d'un soutien et d'une surveillance à mesure qu'ils font la transition difficile de la prison à la collectivité, souvent la même collectivité où leurs problèmes ont commencé.

À mon avis, les jeunes bénéficient d'une intervention différente. L'éducation est un facteur plus important pour eux, car souvent, leurs études ont été perturbées et ils sont toujours à un âge où ils peuvent rattraper leur retard.

Je constate que beaucoup des jeunes qui se retrouvent dans le système carcéral pour jeunes ont des problèmes sous-jacents, comme une déficience cognitive, un trouble d'hyperactivité avec

health problems. There are a lot of issues that need to be addressed so that you can find a good strategy for a particular individual. You really need to look at the individual's issues and what their challenges are.

For young people, strength-based approaches tend to work better. You can give them a whole list of things they ought not to do and a whole list of things that they ought to do, but you need to work with the things they are actually good at doing and build on their strengths. They need to feel a sense of self-worth and a sense that they can overcome their immediate problems and contribute in the future.

Senator Ataullahjan: What types of crimes do you find that young men and women are most involved with, and what are the rates of being charged as opposed to being dealt with by other formal means? What role do parents play? How important is the parental role?

Ms. Latimer: You raise some very good questions. I could probably dig up the statistics for you on how many. There has been some excellent front-end policing statistical work done on the youth justice system by Peter Carrington of the University of Waterloo, and he may be able to give you that police discretion and how they are using that at the front end.

In terms of the types of crimes young people are being charged with, I think the panel before you was absolutely correct in highlighting the number of administration-of-justice breaches. One of the most likely responses to ending up in custody is an administration-of-justice breach. These high-end, serious violent offences will get you a custody sentence, as will administration-of-justice breaches, so not being able to comply with conditions that are being imposed on bail and on probation.

There are stories, and you would have to verify this, but some of the conditions are actually setting some young people up to fail. For example, some of the First Nations families, they will release the kid on the condition that they can't be in a house where there is alcohol, but their parents will be alcoholics. So the only place they have to live is essentially a violation of one of their conditions, and they will be breached and find themselves back in. We need to look at that very seriously. Generally, young people are in there for administration-of-justice breaches and property crimes. The heart and soul of youth justice crime is property crime.

Senator Ataullahjan: The role of parental supervision: We talk about the role of society, provincial responsibility and federal responsibility, but what about family responsibility?

Ms. Latimer: Family is a huge protective factor for young people who are in conflict with the law. For example, impoverished single mothers work very hard. They often will carry two to three jobs, which means they are not always available

déficit de l'attention, un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale ou encore des traumatismes crâniens ou des problèmes de santé mentale. Il y a beaucoup de questions à poser dans l'élaboration d'une bonne stratégie en réponse aux problèmes d'une personne en particulier. Il faut prendre la peine de cerner ses problèmes.

Pour les jeunes, les approches axées sur les forces ont tendance à mieux fonctionner. On a beau leur donner toute une liste de choses à faire et à ne pas faire, il faut vraiment se concentrer sur leurs forces et les développer. Il faut développer leur estime de soi afin de leur permettre de surmonter leurs problèmes et contribuer à leur avenir.

La sénatrice Ataullahjan : Quels sont les crimes que commettent le plus souvent les jeunes hommes et les jeunes femmes, et quel est le taux d'accusations portées comparativement au recours à d'autres interventions officielles? Quel rôle jouent les parents? Quelle est l'importance du rôle des parents?

Mme Latimer : Vous soulevez de très bonnes questions. Je pourrais sûrement vous trouver les chiffres que vous demandez. Peter Carrington, de l'Université de Waterloo, a fait de l'excellent travail statistique dans les services policiers de première ligne et le système de justice pour adolescents; il pourrait certainement vous parler du pouvoir discrétionnaire qu'exercent les agents de police de première ligne.

Pour ce qui est des crimes que commettent les jeunes, je pense que les témoins qui ont comparu plus tôt avaient tout à fait raison de souligner le nombre d'infractions liées à l'administration de la justice. Les jeunes qui se retrouvent sous garde ont de fortes chances de commettre de telles infractions. La perpétration d'une infraction grave avec violence donne lieu à un placement sous garde, tout comme la perpétration d'une infraction liée à l'administration de la justice, ou encore le manquement aux conditions de la mise en liberté sous caution ou de la probation.

Il va falloir que vous corroboriez indépendamment, mais certains font valoir que ces conditions sont conçues de manière à condamner certains jeunes à l'échec. Par exemple, il est arrivé qu'on mette un jeune des Premières Nations en liberté à condition qu'il ne vive pas dans une maison où l'on consomme de l'alcool, sachant fort bien que ses parents sont des alcooliques. Ainsi, le fait de vivre au seul endroit où il peut vivre constitue un manquement aux conditions de la mise en liberté, l'amenant à être placé à nouveau sous garde. Il faut se pencher de près sur ce problème. En général, les jeunes sous garde ont commis des infractions liées à l'administration de la justice ou bien des infractions contre les biens.

La sénatrice Ataullahjan : Le rôle de la surveillance parentale : Nous parlons du rôle de la société et des gouvernements fédéral et provinciaux, mais quelle est la responsabilité de la famille?

Mme Latimer : La famille constitue un élément de protection important pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice. Par exemple, les mères pauvres qui élèvent leurs enfants seules travaillent très fort. Elles ont souvent deux ou trois emplois, ce

to provide support for their children when they come home from school. You can get problems like that, because people are stretched in order to just make ends meet and so are not available to their young people.

In other cases, one of the systemic issues you will find in some dysfunctional communities is generational substance abuse, so the families are not able to really provide the guidance and support to the young people in the same way.

An organization that may not be discharging its parental role in quite the same way are wards of the state. A large number of young people who find themselves foster kids or taken away from their families and put into the child welfare system are not getting the kind of family and parental support that you would find. Generally, you would find an overrepresentation of kids who are in conflict with the law, who have not the kind of familial supports that we would like, for a variety of reasons.

The Chair: It's good that you were working on both sides, with justice and now the job you are doing.

I was very disappointed with the Justice and the correctional Public Safety presentation because they just bragged about what programs they are doing, but it's a very complex problem. They are looking after youth after they have got into trouble; there are prevention issues; but for me what was very disappointing was that they didn't talk about the systemic discrimination that exists. We all know, and I can't think of the abbreviation that's always used, but a young Black youth is stopped while driving just because he's driving a fancy car. Prominent people's children have been stopped like that. It can be on any street in the country; it doesn't have to be in certain streets. I would like you to address that.

There definitely is a bias in our system. There is systemic discrimination. Earlier on, the two lawyers spoke about how a young person can be arrested and the substantial charge or the charge that they were originally charged with may not even proceed, but they have gone through the system and may lose a year in school. Can you address the issue of systemic discrimination?

Ms. Latimer: Certainly. The UN documents with respect to children's rights say that there should be no discrimination in the youth justice system. Nobody wants to see any kind of negative stereotyping or prejudgment or systemic discrimination in a justice system. That's why the model of justice is wearing a blindfold. They are supposed to be impartial, objective and based on the facts.

It is challenging and it's hard to know how to eradicate this. You would need to know whether or not there is profiling going on, which is another very sensitive issue. The challenge is that a lot of the young people who are being hounded are coming from neighbourhoods where there is a considerable amount of crime.

qui veut dire qu'elles ne peuvent pas toujours être là pour leurs enfants lorsqu'ils rentrent de l'école. On se retrouve dans de telles situations problématiques lorsque les gens se démènent pour joindre les deux bouts et finissent par ne pas être là pour leurs enfants.

Dans certaines communautés dysfonctionnelles, le problème systémique est lié à la toxicomanie dans les familles, qui les empêche d'offrir l'aide et le soutien nécessaire aux enfants.

Les services d'aide à l'enfance ne s'acquittent pas de leur rôle parental exactement de la même manière. Bon nombre de jeunes personnes qui se retrouvent dans des familles d'accueil ou sous la garde des organismes de protection de la jeunesse après avoir été enlevées de leur famille reçoivent un appui parental ou familial insuffisant. En général, ces jeunes sont surreprésentés dans le système de justice car ils n'ont pas, pour diverses raisons, bénéficié d'un soutien familial idéal.

La présidente : Vous avez l'avantage d'avoir travaillé pour le système de justice avant d'occuper le poste que vous occupez actuellement.

J'ai été plutôt déçue par les témoins du ministère de la Justice et de Sécurité publique Canada, car ils se sont contentés de se vanter des programmes qu'ils offraient, sans parler de la grande complexité du problème. Ils s'occupent des jeunes après qu'ils aient eu des démêlés avec la justice, mais il y a également la question de la prévention; j'ai été très déçue qu'ils n'aient pas parlé de la discrimination systémique qui perdure. Je ne me souviens pas de l'abréviation qui revient souvent, mais nous savons tous qu'un jeune noir peut être arrêté tout simplement parce qu'il conduit une voiture de luxe. C'est arrivé aux enfants de personnes bien connues. Ça peut arriver n'importe où au pays, pas seulement dans certains quartiers. J'aimerais que vous nous parliez de ça.

Il y a clairement un parti pris au sein du système. C'est un problème de discrimination systémique. Les deux avocats qui ont témoigné plus tôt ont parlé de certains cas où, même quand les chefs d'accusation graves sont retirés, le jeune contre qui ces chefs avaient été portés finit par prendre un an de retard à l'école. Pouvez-vous nous parler du problème de la discrimination systémique?

Mme Latimer : Certainement. Les documents des Nations Unies sur les droits des enfants affirment qu'il ne devrait y avoir aucune discrimination au sein du système de justice pour adolescents. Personne ne souhaite que des stéréotypes ou des préjugés négatifs soient propagés ou que la discrimination systémique perdure au sein du système de justice. C'est pourquoi la statue de la justice a les yeux bandés. Il est censé être impartial et objectif et s'intéresser seulement aux faits.

Il n'est pas évident de trouver une solution au problème. Il faudrait savoir si on a recours ou non au profilage, une autre question assez délicate. La difficulté, c'est que beaucoup de jeunes qui sont traqués viennent de quartiers où la criminalité est monnaie courante. Quand la police déploie des efforts

That provides a bit of an opportunity for the police to think that this is an area where they are doing their jobs and being fairly aggressive. But they need to have reasonable grounds, and the colour of one's skin or their ethnic background is not enough to trigger a reasonable ground to stop someone.

I find it extremely challenging. Other things are more subtle in terms of having a negative effect on those who lack resources and are impoverished, and I think the defence counsel here raised it. That has to do with the number of young people who do not meet bail or find themselves in remand because their families cannot find a surety or cannot find the resources. This causes real problems. They are more likely to plead guilty; they are more likely to be found guilty.

While we've had a lot of success in terms of reducing the numbers of young people in sentence custody, a lot of us who have studied the numbers are not happy with the reductions in remand. That continues to be a problem. I bet you anything that if you looked at who is being held in remand you will see a lot of First Nations kids and a lot of Black kids being detained on remand.

The Chair: Before we work on a study, we get briefing notes on what the lay of the land is. Over the weekend when I was reading this it was bothering me, and I will read it to you very quickly:

Blacks are more likely to be taken for processing to the station, to be held overnight, to be held in pre-trial custody —

— and conditions.

Racial bias in the justice system has been recognized in a number of cases.

It discusses the disproportionate, overrepresentation of Blacks in pretrial detention.

. . . it seems to be rooted — to a large extent — in the type of information upon which the Crown and the Justice of the Peace rely when reviewing the case in bail court. Above and beyond legally relevant factors, these scholars found that the more negative the police *moral* assessment of an accused person, the more likely that this individual would be held in custody.

It's not me speaking; it's the study.

Given that the police tend to provide more negative character assessments of Black accused than accused from other racial/ethnic groups, this factor would appear to explain (at least in part) the higher proportion of Blacks . . . being detained.

There are many, many studies of this nature. My concern is that if we don't name it, we can't deal with it. Earlier, the first two witnesses, who represent our justice system and public safety system, couldn't even talk about it; so if you don't name it, how are we going to deal with it?

particulièrement musclés dans ces quartiers, elle pense qu'elle fait son travail. Mais il demeure qu'elle doit avoir des motifs raisonnables d'agir, et la couleur de la peau n'est pas un motif suffisant pour arrêter quelqu'un.

C'est extrêmement complexe. D'autres facteurs plus subtils ont un effet négatif sur les gens pauvres aux ressources limitées; l'avocate de la défense en a parlé. Je parle du nombre de jeunes personnes qui sont incapables de verser un cautionnement et qui restent en détention préventive parce que leur famille n'a pas les moyens de les sortir de là. C'est un grave problème. Ces jeunes sont plus susceptibles de plaider coupable et ont plus de chances d'être reconnus coupables.

Bien que nous ayons réussi à réduire le nombre de jeunes purgeant une peine de prison, beaucoup de gens dans le milieu qui se sont penchés sur les chiffres trouvent la réduction du nombre de jeunes en détention préventive insuffisante. Le problème persiste. Je suis prête à parier n'importe quoi que les jeunes en détention préventive sont en grande partie des noirs ou des jeunes issus des Premières Nations.

La présidente : Avant d'entamer une étude, nous recevons des notes d'information nous donnant un aperçu de la situation. Il y a un document que j'ai lu cette fin de semaine qui m'a dérangée; j'aimerais vous en citer quelques passages rapidement :

Les noirs sont plus susceptibles d'être amenés au poste, d'être gardés en garde à vue pour la nuit, d'être maintenus en détention avant le procès [...]

... et les conditions.

De nombreux cas ont permis de relever un préjugé racial au sein du système de justice.

Il est question de la surreprésentation disproportionnée de noirs en détention avant le procès.

[...] [elle] semblerait plutôt reposer — dans une grande mesure — sur le type d'information sur lequel la Couronne et le juge de paix se fondent quand ils examinent le cas au cours de la séance de libération sous caution. Outre les facteurs légalement pertinents, ces auteurs ont conclu que plus l'évaluation *morale* d'un accusé par la police est négative, plus il est probable que ce dernier soit gardé en détention.

Ce n'est pas moi qui parle. Je cite l'étude.

Étant donné que la police tend à fournir plus d'évaluations négatives de la personnalité pour les personnes de race noire que les personnes d'autres groupes raciaux/ethniques, ce facteur semblerait expliquer (au moins en partie) la proportion plus élevée de détenus de race noire [...].

Il y a d'innombrables études de ce genre. Mon souci, c'est que si on ne nomme pas le problème, on ne pourra pas s'y attaquer. Les deux premiers témoins qui représentaient notre système de justice et de sécurité publique ne pouvaient même pas en parler; si on ne le nomme pas, comment peut-on s'y attaquer?

Ms. Latimer: There is no question that the factors that go into informing discretion by decision-makers in the system — they should be held accountable for what they are looking at and why they have made decisions in the way that they have made them. Collecting information about why they have made decisions, which you can sort of target by the nature of the results, I think would go some distance to helping correct some of it. But it's very difficult to get at this; it's challenging.

Senator Meredith: Thank you, Ms. Latimer. I thoroughly enjoyed your perspective on this issue.

We heard from Professor Kwok with respect to alienation and hopelessness. You mentioned young people being set up to fail, which further stigmatizes them.

If your organization were to put forth the top three recommendations with respect to the chair's question regarding the systemic barriers that exist for visible minority, especially youth, what would they be?

Sorry to put you on the spot. If you can answer it, answer it, but if you can't, put it in writing to us. We've done so many reports and talked about this issue, and it continues.

OCI has come out with a report saying that Black inmates are one and a half times more likely to be held in isolation, knowing they are not going to offend again, knowing that they have fewer needs and so forth. These statistics are alarming. We need to begin to change.

Has your organization put forth any sort of recommendation, seeing that you have such a well-balanced view on all of this from both sides? You have been on the inside, and you are now on the outside helping those who are trying to get back to some sense of normalcy. I don't believe in just talking about something. I believe in acting on it and actually putting things in place that can be implemented or can be brought to the departments making these decisions.

It's a deep issue; however, I think we need to start somewhere. Do you have a list of your top three, five or seven recommendations? I don't want to extend the list, but I certainly would welcome them.

Ms. Latimer: I am of the strong view that if you can keep kids out of the justice system, you should. The justice system has a very negative association for young people. It affects their self-esteem and all kinds of things.

My first recommendation would be effective, tailored, program-sustained crime prevention that is really targeting at-risk communities or at-risk youth. People don't like to talk about youth being at risk, but if you work in those communities, you know the ones.

Mme Latimer : Il ne fait aucun doute que les facteurs qui contribuent aux décisions que prennent les responsables dans le système — ils devraient être tenus responsables de ce qu'ils ont constaté et des décisions qu'ils prennent. Pour régler le problème, il faudrait commencer par recueillir de l'information sur les raisons pour lesquelles ils prennent les décisions qu'ils prennent, que l'on peut en quelque sorte cibler en fonction de la nature des résultats. Mais la situation est très complexe, et il n'est pas évident d'y remédier.

Le sénateur Meredith : Merci, madame Latimer. J'apprécie beaucoup votre perspective en la matière.

Le professeur Kwok nous a parlé de l'aliénation et du désespoir. Pour votre part, vous avez dit que le système est conçu de manière à condamner les jeunes à l'échec, ce qui contribue à leur stigmatisation.

Quelles sont, aux yeux de votre organisation, les trois principales recommandations que vous formulerez pour répondre au problème dont a parlé la présidente, nommément les obstacles systémiques auxquels les minorités visibles, surtout les jeunes, sont confrontées?

Je suis désolé de vous mettre ainsi sur la sellette. Si vous êtes en mesure de répondre à la question, allez-y, ou sinon vous pourriez nous soumettre votre réponse par écrit. Nous avons rédigé tant de rapports, mais il semble que le problème persiste.

Le BEC a publié un rapport affirmant que les détenus de race noire ont une fois et demie plus de chances d'être gardés en isolement, sachant qu'ils ne vont pas commettre de nouvelle infraction, que leurs besoins sont moindres, et cetera. Ces chiffres sont alarmants. Il faut commencer à changer les choses.

Votre organisation a-t-elle formulé des recommandations, étant donné la perspective très équilibrée que vous avez grâce au fait que vous avez vu les choses des deux côtés? Vous avez travaillé au sein du système, et vous travaillez maintenant à l'extérieur du système pour aider les gens à retrouver un sentiment de normalité. Pour moi, les paroles ne suffisent pas. J'estime qu'il faut agir et faire bouger les choses, ou encore amener les ministères à prendre les bonnes décisions.

La question est complexe; j'estime néanmoins qu'il faut commencer quelque part. Avez-vous trois, cinq ou sept recommandations essentielles à nous communiquer? Sans vouloir trop vous demander, j'en prendrais autant que vous en avez.

Mme Latimer : Je suis persuadée qu'il faut le plus possible garder les enfants à l'écart du système de justice. Celui-ci entraîne de très mauvaises associations chez les jeunes. Entre autres choses, il nuit à leur estime de soi.

Ma première recommandation serait d'adopter des programmes de prévention du crime efficaces et taillés sur mesure ciblant les communautés à risque ou les jeunes à risque. Les gens n'aiment pas parler d'enfants à risque, mais ceux qui travaillent dans ces communautés savent qu'ils existent.

Senator Meredith: They are in crisis. There is a percentage in crisis.

Ms. Latimer: Yes. These kids are crying out and they need help. If you can get them mentors, support that will help them understand their strengths and help them find a way to act on their strengths, see that they can get a job, whatever their goal is, you can help them advance toward their goal. I would say that's key, and that has to do with individual kids. You have to count your wins one kid at a time, but you've got to start somewhere and you've got to try and deliver. I would start in those communities. I would start in certain communities. I would also really go after the kids who are wards of the state.

The important thing is the one who becomes the chronic problem for the justice system in the long run is not your tough kid; it's your lonely kid. Surely we can do better as a society in going after those kids who are lonely, marginalized and alienated. You will find many of them going through the child welfare system, and I would put in all kinds of supports for them. Prevention is the key.

The second thing I think you need to do is work with the front end of the justice system by working on some of those preconceived ideas, by getting them to exercise discretion, by demonstrating program alternatives and by referring kids away from the justice system and towards a program that builds on their strengths. That will actually do a lot more in the long run than charging them and bringing them into the justice system.

After the "Year of the Gun" in Toronto, we had people from the affected communities, such as police officers, the kids themselves and so on. My program manager put it all together and worked very hard at integrating them all. Police sat on one side and the kids sat on the other side. My goodness, the common ground was just about zero.

After a full day of discussions, people began to see things a little bit differently. The police did not understand those youth, and the youth did not understand where the police were coming from. The hostility and lack of trust was so thick you could cut it with a knife. There needs to be a lot of work at the front end with police. Their job is to try and make people in those communities feel safe, including the kids. Not all of them are going to end up in gangs. Many of them are just scared, and I think the police need to work on that as well. So I think community involvement with the police and working at the front end is critical.

I think the justice system has lots of untapped possibilities for having more culturally relevant approaches for those who do get into the youth justice system. Boy, I would really like to keep them out of custody, if you can.

Le sénateur Meredith : Ils sont en situation de crise. Un pourcentage des jeunes est en situation de crise.

Mme Latimer : Effectivement. Ces enfants demandent désespérément de l'aide; ils en ont besoin. On peut les aider à se rapprocher de leurs objectifs en les mettant en contact avec des mentors et en les aidant à comprendre leurs forces et à trouver des moyens de les mettre en valeur afin qu'ils puissent trouver un emploi. C'est selon moi l'essentiel : aider chaque enfant individuellement. Il faut compter ses victoires un enfant à la fois; il faut bien commencer quelque part avant d'obtenir des résultats. Je commencerais dans certaines communautés données. Je m'intéresserais également aux pupilles de l'État.

Il est important de reconnaître que les enfants qui deviennent des problèmes récurrents pour le système de justice ne sont pas les durs, mais bien ceux qui se sentent seuls, marginalisés et aliénés. Ils sont nombreux dans le système de protection de l'enfance; j'estime qu'il faut mettre toutes sortes de mesures de soutien à leur disposition. La prévention est essentielle.

La deuxième chose que vous devriez faire est de travailler avec les travailleurs de première ligne du système de justice afin de changer certaines notions préconçues en les laissant exercer leur pouvoir discrétionnaire, en leur montrant d'autres types de programmes et en éloignant les enfants du système de justice, leur proposant plutôt des programmes qui leur permettraient de développer leurs forces. Ce sera beaucoup plus utile à long terme que de les faire passer par le système de justice.

Après « l'Année des fusils » à Toronto, nous nous sommes réunis avec les gens des communautés affectées, comme les agents de police et même les jeunes eux-mêmes. C'est mon gestionnaire de programme qui a organisé le tout; il a déployé de grands efforts pour les intégrer tous. Les agents de police étaient assis d'un côté, et les jeunes de l'autre. Mon Dieu, le terrain d'entente était pratiquement inexistant.

Après une journée de discussions, les gens ont commencé à voir les choses d'un œil nouveau. Les agents de police ne comprenaient pas les jeunes, et les jeunes ne comprenaient pas les agents de police. L'hostilité et la méfiance étaient à couper au couteau. Il faut s'efforcer de travailler beaucoup plus avec les agents de police de première ligne. Leur travail, c'est de faire en sorte que les gens dans ces communautés, y compris les jeunes, se sentent en sécurité. Ils ne vont pas tous se retrouver dans un gang. La plupart d'entre eux ont peur, et je pense que la police doit faire des efforts pour le comprendre. Je pense donc qu'il est essentiel de faire intervenir la communauté et de travailler avec les agents de police sur le terrain.

Je pense qu'il y a vraiment moyen d'adopter des approches davantage adaptées sur le plan culturel pour aider les jeunes qui ont des démêlés avec la justice. J'aimerais vraiment qu'on trouve des moyens de faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas sous garde, dans la mesure du possible.

Senator Seidman: Actually, this leads quite nicely into my question in the sense that you talked a lot about prevention, and now you have talked a bit about the police and the youth and how they behaved in this day-long session they had together. The Ontario Association of Chiefs of Police has, in fact, launched a 2014 Crime Prevention Campaign. They are featuring an informational crime prevention booklet that's going to be used by police services across Ontario to promote local crime prevention initiatives. My question to you is: How do you see the role of police in youth crime prevention?

Ms. Latimer: It is interesting you mention that. When we first started at youth justice, we started giving out an award to police officers for the activities that reflected the spirit of the Youth Criminal Justice Act. We had many police officers do great stuff, like really good stuff. Police don't mind having a game of ball hockey with kids. They like it, in particular the police officers who are on the beat and working in these communities.

To the extent that it can be encouraged, certainly the Mounties have that as a key objective of theirs, and it is great to hear that the chiefs of police are encouraging crime prevention activities as well.

There are huge differences among communities in terms of how people view the police. In my neighbourhood, we were always told if you get lost, you had better go find a police officer. We were instructed that these guys were to serve and protect and they're going to help you if you're in trouble. In other communities, you don't have that sense, and the hostility and antagonism is too great.

I think it is very encouraging. The chiefs of police have been pretty good in terms of encouraging their youth officers in particular to work with young people.

The Chair: Thank you very much for your presentations. This concludes our witnesses for today.

We still have some matters to deal with in camera, but we have to deal with the budget in public. There is a budget in front of you. We are still getting many requests for the cyberbullying report, and we are asking for your permission for courier charges of \$200 and printing of \$7,000. As you know, we only print as and when the request is made, not before that, and we are getting so many requests that we thought we would ask for this amount. Obviously we will not use it if we are not required to. Are there any questions on this budget?

Senator Eggleton: So moved.

La sénatrice Seidman : Ma question se rapporte justement à ce que vous avez dit à propos de la prévention et de la façon dont les jeunes et les agents de police se sont comportés durant la séance d'une journée à laquelle ils ont assisté. Il se trouve que l'Association des chefs de police de l'Ontario a lancé sa campagne de prévention du crime de 2014. Elle a publié un livret d'information sur la prévention du crime dont se serviront les services de police dans l'ensemble de l'Ontario pour promouvoir les initiatives locales de prévention du crime. Ma question pour vous est la suivante : À votre avis, quel est le rôle de la police dans la prévention du crime?

Mme Latimer : C'est une question intéressante que vous posez. Lorsque nous avons commencé à travailler dans le secteur de la justice pour les jeunes, nous donnions des prix aux agents de police dont les activités reflétaient l'esprit de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Beaucoup d'agents de police font vraiment de l'excellent travail. Ils ne sont pas du tout opposés à l'idée de jouer une partie de hockey-balle avec les jeunes du quartier. Ils aiment ça, surtout les agents de police qui font des patrouilles à pied dans ces communautés.

C'est un des objectifs clés de la GRC également, et c'est quelque chose à encourager; je suis heureuse que les chefs de police encouragent eux aussi les activités de prévention du crime.

Il y a d'énormes différences dans les façons dont les communautés voient la police. Dans mon quartier, on nous disait toujours que si on se perdait, il fallait trouver un agent de police. On nous apprenait que ces hommes étaient là pour nous servir et nous protéger et qu'ils seraient toujours disposés à nous aider si on avait des problèmes. Ailleurs, ce n'est pas la même chose; il y a beaucoup d'hostilité et d'antagonisme.

Je trouve cela très encourageant. Les chefs de police ont le mérite d'encourager les jeunes agents de police à travailler avec les jeunes.

La présidente : Merci beaucoup pour votre témoignage. Voilà qui met fin aux témoignages pour aujourd'hui.

Il nous reste encore des questions à régler à huis clos, mais la question du budget doit être traitée ouvertement. Vous avez le budget devant vous. On reçoit toujours beaucoup de demandes pour notre rapport sur la cyberintimidation; on demande donc la permission d'encourir des frais de messagerie de 200 \$ et des frais d'impression de 7 000 \$. Comme vous le savez, nous passons seulement à l'impression lorsqu'on reçoit une demande, pas avant; en l'occurrence, le nombre de demandes est si élevé que le montant que nous demandons l'est également. Bien évidemment, nous ne dépenserons pas d'argent inutilement. Y a-t-il des questions au sujet du budget?

Le sénateur Eggleton : Je propose la motion.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Now we will go in camera.

(The committee continued in camera.)

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. Procédons maintenant à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Public Safety Canada:

Bobby Matheson, Director General, Crime Prevention Directorate.

Justice Canada:

Donald Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector;

Elizabeth Hendy, Senior Director, Policy Implementation Directorate;

Hana Hruska, Director, Programs & Corporate Affairs, Youth Justice and Strategic Initiatives Section.

As individuals (by video conference):

Nicholas Bala, Professor, Faculty of Law, Queen's University;

Siu Ming Kwok, Associate Professor, King's University College at Western University.

Canadian Council of Criminal Defence Lawyers:

Lisa Pomerant;

Emma Rhodes.

John Howard Society of Canada:

Catherine Latimer, Executive Director.

TÉMOINS

Sécurité publique Canada :

Bobby Matheson, directeur général, Direction générale de la prévention du crime.

Justice Canada :

Donald Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques;

Elizabeth Hendy, directrice principale, Direction de la mise en oeuvre des politiques;

Hana Hruska, directrice, Programmes et affaires corporatives, Section de la Justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques.

À titre personnel (par vidéoconférence) :

Nicholas Bala, professeur, faculté de droit, Université Queen's;

Siu Ming Kwok, professeur agrégé, Collège universitaire King's, Université Western.

Conseil canadien des avocats de la défense :

Lisa Pomerant;

Emma Rhodes.

Société John Howard du Canada :

Catherine Latimer, directrice générale.